

Les insignes colos qu'on ne verra jamais

Cinq raisons font qu'il existe des insignes colos qu'on ne verra jamais :

- l'insigne a été homologué par le Service de la Symbolique Militaire (¹) mais, pour des raisons diverses, il n'a jamais été fabriqué, même si, exceptionnellement, un prototype a pu l'être ;
- la demande d'homologation comprenait un ou plusieurs projets **significativement** différent(s) de l'insigne finalement homologué et réalisé ;
- la demande d'homologation ou de modification a été présentée mais le projet n'a pas dépassé ce stade car refusé par le Service de la Symbolique Militaire ;
- un fabricant a conçu une ou plusieurs maquettes qui n'a pas ou n'ont pas eu de suite pour des raisons diverses. Par contre, un insigne a été réalisé sans rapport avec la ou les maquettes ;
- enfin, l'idée d'un insigne a germé dans l'esprit d'un concepteur qui en a réalisé un dessin arrivé jusqu'à nous par des voies souvent mystérieuses, mais ne s'est concrétisée sous aucune forme.

Cet article se propose de lever un coin du voile en montrant ce qu'auraient pu être ces insignes qui ne seront jamais dans aucune collection. Il suivra le plan ébauché ci-dessus.

L'intérêt de cette étude est documentaire mais il est également de sortir ces projets de l'ombre. Car, même immatériels et virtuels, ces insignes, ou leur projet, appartiennent au patrimoine de l'Arme, ne serait-ce que par les symboles que leur représentation était censée illustrer.

Enfin, il est à noter que cette étude aurait été infiniment plus riche s'il avait été possible de consulter les dossiers des fabricants et notamment les archives de Drago. Hélas, pour leur immense majorité elles ne sont pas disponibles. Seuls quelques projets détenus par le Service Historique de la Défense / département Iconographie ou détenus par quelques collectionneurs qui ont bien voulu les partager seront présentés dans cette étude. Il sera à chaque fois fait mention de leur provenance.

1^{ère} partie : Les insignes homologués non fabriqués

*Sources : Article de Luc Binet dans la revue de Symboles & Traditions n° 229 de 2014
Dossiers d'homologation détenus par le Service Historique de la Défense*

Sur les insignes homologués mais non fabriqués, il est juste de citer, avec son accord, l'article de Luc Binet, du Bureau de la Symbolique Militaire / Terre :

« Pour de nombreux collectionneurs (quel que soit l'objet ou le thème), le but ultime est de posséder tout ce qui existe dans leur domaine. De fait, depuis plusieurs années nous avons pu constater des demandes d'informations récurrentes sur plusieurs insignes. C'est pourquoi, nous avons décidé d'établir la liste des insignes n'ayant pas (à notre avis) connu de réalisation. Cette liste a été établie selon trois critères principaux dont nous pensons qu'ils sont les plus probants pour déclarer qu'un insigne n'a pas été réalisé.

.....

Primo : le dossier contient un courrier expliquant que l'insigne ne sera pas réalisé pour des raisons diverses telles que la dissolution précoce, le changement d'avis du commandement, un changement de dénomination, un manque de moyens (déjà) ...

Secundo : les registres d'homologation ne mentionnent pas le fait que les deux ou trois insignes destinés au dépôt légal ont été livrés.

Tertio : l'insigne est totalement absent des collections du Service Historique malgré l'homologation.

¹ L'appellation du service chargé de l'homologation des insignes ayant beaucoup changé, c'est sous ce vocable qu'il sera la plupart du temps désigné dans cette étude.

Enfin et malgré « l'insuffisance » de l'argument, aucune image de ces insignes en version métallique n'a jamais été observée depuis 1998 ni chez les marchands, ni sur internet, ni dans les ouvrages spécialisés.

Ces critères (à part le premier) sont nécessaires mais pas suffisants, nous le concédons volontiers. Un prototype peut certes toujours exister chez un collectionneur ou un particulier. Mais, pour les insignes dont les noms et les maquettes suivent, cela reste hautement improbable.

Si l'un de nos lecteurs est en position de nous montrer l'un de ces insignes réalisés, nous serons les premiers à dire « qu'il est parfois bon de se tromper ».

Les insignes colos entrant dans cette catégorie sont les suivants :

| | |
|---|---|
|  | <p>171^e Compagnie de Transport</p> <p>Homologué H 515 le 23.05.1947</p> <p>Il n'a pas été fabriqué pour une raison inconnue.</p> <p>Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.1.</p> <p>Il est à noter que cette unité est classée « colo » mais que les documents sont sous le timbre du Commandement du Train. Mais il s'agit de l'unité de transport de la 9^e DIC.</p> |
|  | <p>1^{ère} Compagnie de marche de Transmissions des Troupes Française en Extrême-Orient</p> <p>Homologué H 596 le 06.01.1948</p> <p>Il n'a pas été fabriqué pour une raison inconnue.</p> <p>Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.2.</p> <p>Il est à noter que cette unité est classée « colo » mais qu'en toute rigueur la demande d'homologation précise qu'elle est « un renfort métropolitain pour l'Extrême-Orient ».</p> |
|  | <p>Détachement Motorisé Autonome N° 4</p> <p>Homologué H 745 le 27.02.1950</p> <p>Il n'a pas été fabriqué pour une raison inconnue.</p> <p>Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.3</p> |



Batterie d'artillerie du Bas Mékong

Homologué G 1105 le 23.05.1954

Il n'a pas été fabriqué pour une raison inconnue.

Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.4



Centre logistique du Bas Mékong

Homologué G 1109 le 24.05.1954

Il n'a pas été fabriqué pour une raison inconnue.

Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.5



Fabrication artisanale
(1 ex connu)

Groupe Mobile 51

Homologué G 1121 le 19.08.1954

Il ne semble pas avoir été fabriqué par Drago. On ne connaît qu'un seul exemplaire de fabrication artisanale matriculé au revers n° 2, ce qui laisse supposer qu'il y a eu un n° 1.

Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.6



Insigne homologué
jamais observé



3e Compagnie Auto de Base

Homologué G 1166 le 18.03.1955

La raison qui explique qu'il n'ait pas été fabriqué est connue : une correspondance du colonel commandant le Train des FTEO rend compte que cette compagnie est devenue la 3^e Compagnie Mixte de transport de Circulation le 1^{er} mai 1955 alors que la décision d'homologation ne lui est parvenue que le 30 avril.

Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.7



Groupement Motorise N° 3

Homologué G 1885 le 02.10.1962

La raison qui explique qu'il n'ait pas été fabriqué est connue : le GM 3 a changé d'appellation, il est devenu le GM 22. Tout en conservant la même homologation, il conservera le même insigne en modifiant l'inscription en « GM 22 ».

Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.8



57e Régiment interarmes d'Outre-mer

Homologué G 2220 le 06.08.1969

La raison qui explique qu'il n'ait pas été fabriqué est connue : le 57^e RIAOM est devenu 5^e RIAOM le 1^{er} novembre 1969 donc très peu de temps après la décision d'homologation. Ceci est explicité dans une correspondance du chef de corps en date du 24 janvier 1970. Elle fait vraisemblablement suite à un courrier – non disponible – dans lequel le Service de la Symbolique réclamait les 3 insignes qui devaient lui être fournis.

Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.9



Centre Mobilisateur N° 11

Homologué G 3592 le 21.02.1989 mais le dossier d'homologation est introuvable au SHD

Il s'agit de l'insigne avec la « Marseillaise » de Rude brochant sur une ancre de Marine qui serait du genre présenté ici mais avec l'inscription « CM 11 ». Il n'est pas présent dans les collections du SHD et il n'aurait jamais été vu.

L'image ci-contre est celle de l'insigne du CM 37 qui, lui, a bien été réalisé.



Centre d'Entrainement et de Perfectionnement des Réserves de la Guadeloupe

Homologué G 3919 le 24.05.1992

L'homologation demandée par le Commandant Militaire de la Guadeloupe le 11 février 1992 comporte un projet élaboré par l'Adjudant de réserve Gilibert.

Dans une réponse au SHAT, le 27 juin 1996, le nouveau Commandant militaire rend compte « *cet insigne n'a en fait jamais été réalisé pour des raisons financières, le CEPR n'existant plus, ce projet a été définitivement abandonné* ».

Les pièces contenues dans le dossier d'homologation détenu par le SHD figurent en annexe 1.10

2^e partie : Les projets non retenus d'insignes homologués

Source : Dossiers d'homologation détenus par le Service Historique de la Défense

Comme indiqué en introduction de cette étude, cette catégorie est définie ainsi « la demande d'homologation comprenait un ou plusieurs projets différents de l'insigne finalement homologué et réalisé ». Il faut donc « éplucher » les dossiers d'homologation du SHD pour découvrir ces projets.

En fait, deux cas de figure sont possibles :

- soit la demande initiale comprenait effectivement plusieurs projets **significativement** différents et l'insigne homologué à la fin du processus est l'un de ceux présentés ;
- soit la demande initiale ne comportait qu'un projet qui a subi une évolution **significative** suite aux observations de la Symbolique Militaire.

Mais, l'adverbe « significativement » ou l'adjectif « significatif » méritent quelques explications.

Ne seront présentés que les projets non retenus **présentant une réelle différence** avec le projet qui a été homologué.

En effet, avec l'avènement récent de l'informatique, on assiste de nos jours à la proposition de projets relativement identiques. Il suffit avec un logiciel adapté de « faire tourner » les différentes parties constitutives de l'insigne, les héraldistes parlent de « meubles ». Les spécialistes de cette façon de procéder sont « les machines à concevoir des insignes » que sont les Ecoles de formation qui dotent chaque promotion d'un insigne adapté au parrain choisi. La palme dans ce domaine revient à l'ENSOA de Saint-Maixent.

On trouvera une illustration de ce propos en annexe 2.1

Avant de commencer, il faut préciser que,

- à une exception près, ce sont les dossiers d'homologation des insignes qui ont été la source des projets non retenus. Les scans des pièces qui ont servi à documenter cette 2^e partie n'ont pas été joints en annexe. En effet, trop nombreux, ils auraient alourdi cette étude et auraient beaucoup augmenté son « poids informatique ».
- Par contre, chaque fois que cela a été possible, un court exposé des raisons du rejet du ou des projets a été inséré. Si le texte est *en italiques*, c'est une citation du texte original.

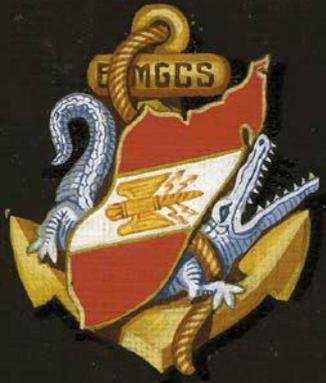
Pour que les choses soient claires, un scan de l'insigne homologué a parfois été ajouté. Il figure de préférence sous forme du projet dessiné retenu tel qu'il a été fourni par le fabricant. Dans ce cas, le scan provient de la fiche d'homologation élaborée par le Service de la Symbolique, fiche sur laquelle a été collée le projet retenu et sur laquelle figure la mention manuscrite d'approbation. Un exemple est donné en annexe 2.2

Mais à défaut, ou s'il y a différence entre le projet homologué et l'insigne réel, une photo de celui-ci est également ajoutée.

Base Militaire de Marseille - T 7

| | | |
|---|--|---|
|  | <p>L'insigne envoyé le 27 septembre 1945 est celui de la Base de débarquement n° 903 devenue par la suite la Base 901. Proposé en 1947 pour devenir celui de la Base Militaire de Marseille, il essuie un refus du Service de la Symbolique qui impose un modèle conçu par M. Robert Louis, reprenant certains éléments de l'insigne de la Base 901. Le bateau a été remplacé par une ancre. Ainsi « le coq gaulois s'appuyant sur le croissant (Afrique du Nord) et sur l'ancre (Union Française) symbolise l'union de la Métropole et des Territoires d'outre-mer ».</p> |  |
| Projet non retenu | | Insigne homologué |

**Commandement Sud des Forces Terrestres à Madagascar – H 377
(ou Etat-Major du Général Commandant Supérieur à Madagascar et Dépendances)**

| | | |
|---|--|---|
|  | <p>Aucune maquette ne figure dans le dossier d'homologation. Grâce à une pièce contenue dans des archives de Drago détenue par le SHD, une autre maquette peut être présentée.</p> |  |
| <p>Maquette alternative</p> | | <p>Insigne homologué</p> |

5^e Bataillon de Parachutistes d'Infanterie Coloniale – H 505

| | | |
|--|--|--|
|  | <p>Le dossier d'homologation ne comporte aucune pièce indiquant les raisons pour lesquelles le projet initial n'a pas été retenu. L'insigne homologué figure sur la fiche d'homologation avec la mention « 2^e maquette ». Il y est indiqué que cet insigne a « une composition s'inspirant de la note technique du SH n° 98 », mais cette note n'a pu être consultée.</p> |  |
| <p>Projet initial non retenu</p> | | <p>Insigne homologué</p> |

Transmissions des Troupes Françaises en Extrême-Orient – H 534

| | | |
|---|---|---|
|  | <p>La note technique n° 115 éclaire le rejet du projet initial : « Les éléments composant cette maquette peuvent être retenus pour établir un insigne. Il serait cependant possible de leur donner une présentation moins lourde et plus puissante. Le dragon figurant sur la maquette pourrait notamment tenir le tau des transmissions, cela lui donnerait de l'action alors qu'il en manque sur la projet. Le croquis joint donne une indication. Pour les détails du dessin et de la sculpture du dragon » prendra comme modèle le dragon figurant sur la plaque de Grand Croix de l'Ordre du Dragon Vert d'Annam ». C'est ce contreprojet qui sera retenu.</p> |  |
| <p>Projet initial non retenu</p> | | <p>Insigne homologué</p> |

Bataillon d'Infanterie Coloniale de Marche – H 544

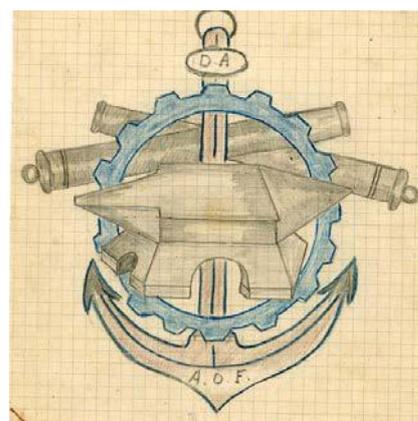
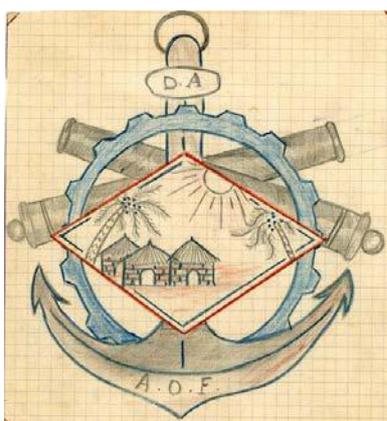
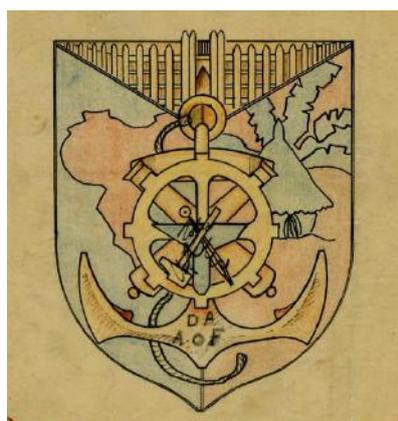
| | | |
|---|--|--|
|  <p>Projet initial</p> | <p>La Note Technique n° 152 donne les raisons du rejet du projet initial: « L'insigne militaire doit être symbolique. Il ne doit pas, comme dans la maquette présentée, être l'image d'un paysage. Les éléments les plus caractéristiques pour un Bataillon de marche (soleil et palmier) ont été repris et traités de façon symbolique et artistique dans le croquis joint envoyé à titre de suggestion ».</p> <p>L'effet de persuasion joua, puisque ce croquis fut repris par le Bataillon. La fiche d'homologation comporte la mention « 2^e projet, dessin conforme aux indications de la note 152 ».</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|---|--|--|

Direction de l'Artillerie en Afrique Occidentale Française – H 550

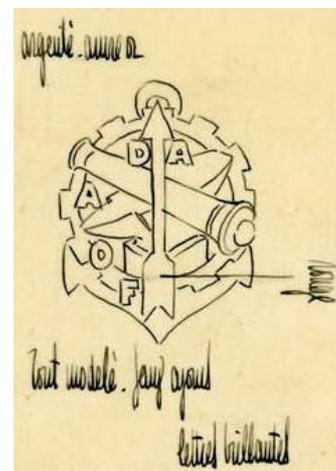
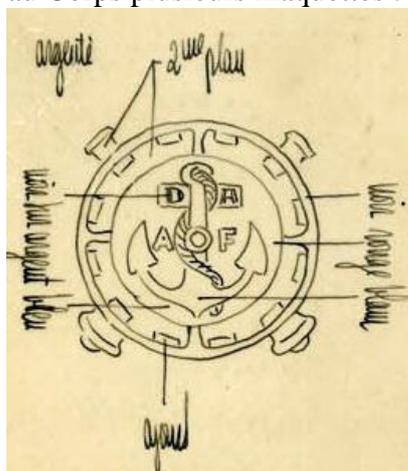
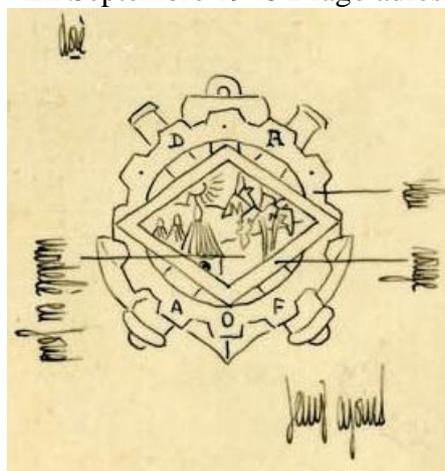
Sources : Dossier d'homologation

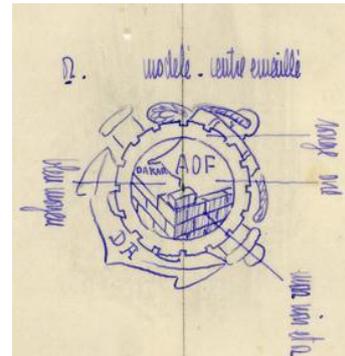
Archives Drago mises en ligne sur Internet sur le « Forum des Insignes et Médailles » par captainbop

- Le 25 juillet 1946 le Cdt du 8^{ème} BOAC de Dakar (Troupes du Groupe de l'AOF), transformé peu après Direction de l'Artillerie en Afrique Occidentale Française, adresse à Drago plusieurs projets en lui demandant de choisir, voire de modifier celui qu'il juge le plus représentatif.

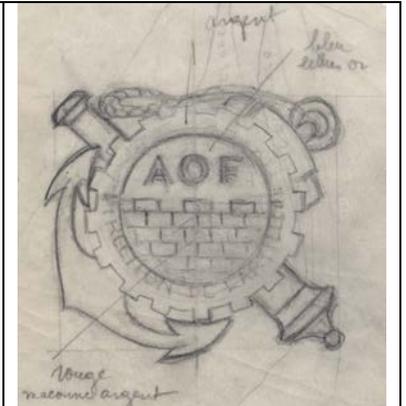


- En Septembre 1946 Drago adresse au Corps plusieurs maquettes :





Le SHAT envoie la Note technique n° 159 : « ...les éléments, un peu nombreux, présentés dans la maquette peuvent cependant être retenus pour concrétiser la direction de l'artillerie de l'AOF. Seule la silhouette de carte doit disparaître n'apportant aucun élément à l'expression symbolique de la composition. Le mur ne peut être maintenu sous sa forme perspective (il n'y a pas de perspective en art symbolique). Il doit être figuré schématiquement comme il l'est sur la maquette jointe. Enfin, dans l'intérêt de la présentation artistique de la composition, l'ensemble ancre et Gribeauval soutenant la roue dentée doit être inscrit dans une forme géométrique bien définie dont la roue dentée doit occuper très exactement le centre ».



Enfin, l'insigne est homologué ... avec une silhouette de carte et un mur en perspective !!



dessin



Insigne homologué

24^e Régiment d'Infanterie Coloniale – H 703

Voici un cas intéressant : celui où l'insigne homologué n'est pas ... celui qui sera fabriqué et, donc porté !

| | | |
|---|--|---|
| <p>Projet initial et insigne approuvé par le SHAT</p>  | <p>Sur une fiche technique, la Symbolique Militaire avait écrit : « <i>Selon les règles de l'héraldique impériale, la Légion d'honneur doit figurer sur un champ de gueules (rouge) et non marine. Cependant, un marine foncé « marsouin » la mettrait dans ce cas mieux en valeur et peut à la rigueur être toléré</i> ».</p> <p>Mais au final, la croix de Légion d'honneur en position centrale sur champ marine a été placée sur la pointe du diamant de l'ancre.</p> <p>La raison apparaît dans une correspondance du ministère en date du 31 janvier 1948 adressée à M. Robert Louis pour nouvel examen de l'homologation de l'insigne du 24^e RIC :</p> | <p>Insigne réel</p>  |
|---|--|---|

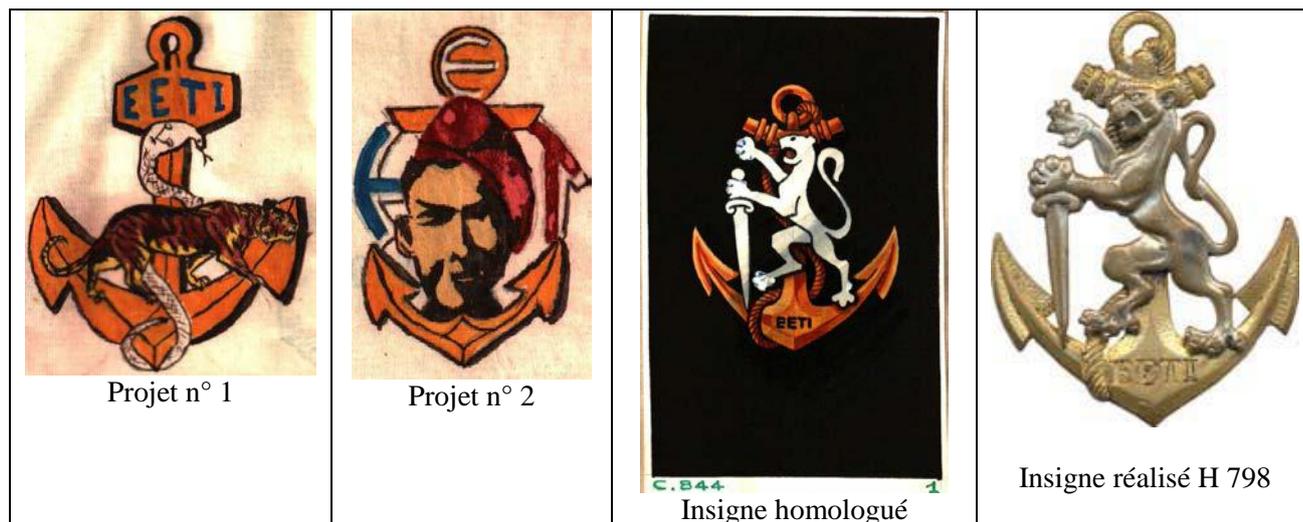
« Le Colonel Chef du Service Historique a, en effet, reçu la visite du Colonel WAYMEL, commandant le 24^e RIC., qui venait dire combien il approuvait peu la version définitive de son insigne : il critique la position de la croix de la Légion d'Honneur, qui écrase un peu trop les armes du Roussillon. Il ne conteste pourtant pas que le premier projet qu'il avait présenté n'avait pas la même valeur héraldique que le projet n°2 (armoiries du Roussillon). Il demande donc que l'on conserve à celles-ci leur aspect essentiel mais qu'il soit cherché une autre position pour la croix de la Légion d'Honneur, par exemple en canton ou en chef, etc. Il me sera donc présenté d'autres propositions. La fiche d'homologation n°703 resterait d'ailleurs valable pour le nouveau projet ».

Par la suite, dans un courrier manuscrit, M. Robert Louis écrit : « *Afin de répondre à votre requête ... l'écu du Roussillon sera sans aucune surcharge, l'étoile de la Légion d'honneur brochant sur l'ancre à la pointe de l'écu, tout autre solution pouvant laisser supposer que c'est la province du Roussillon qui a été décorée de la Légion d'honneur* ».

26^e Bataillon de Marche de Tirailleurs Sénégalais - H 773

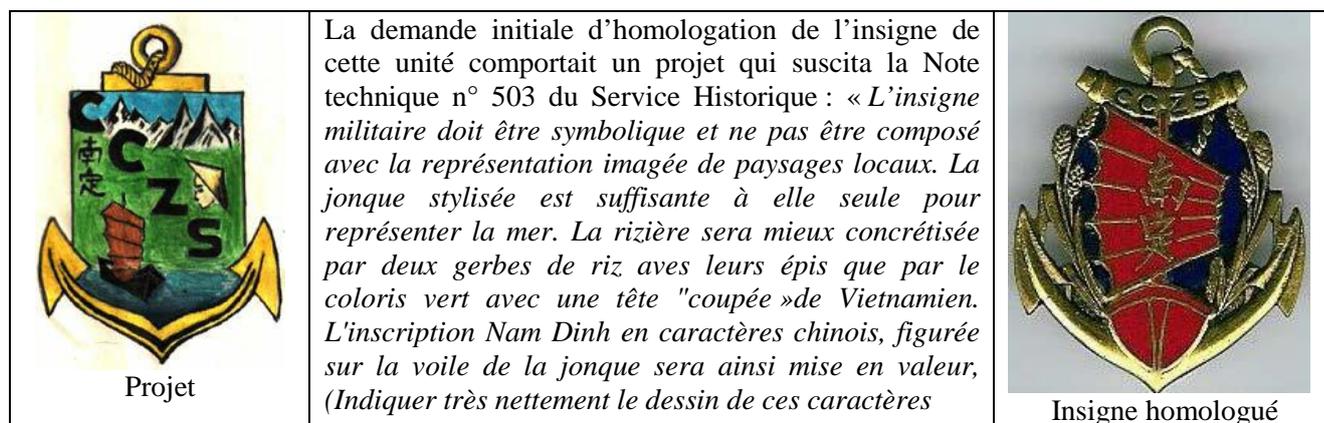
| | | |
|---|--|--|
|  | <p>Un modèle d'essai, ou refusé, du 26^e BMTS a été créé par Courtois. Il existe au moins deux de ces insignes dans des collections privées.</p> |  <p>Insigne homologué H 773</p> |
|---|--|--|

Ecole d'Enfants de Troupe Indochinois du Cap Saint-Jacques – H 798



Bien qu'il y ait un doute, les insignes de gauche sont vraisemblablement les projets initiaux envoyés avec la demande d'homologation. Le Service Historique répondit que « le projet n° 1 réunissait bien les éléments susceptible de composer l'insigne de l'Ecole mais qu'il appelait les remarques suivantes. Les insignes des écoles d'enfants de troupe de la métropole étant composés d'un lion tenant un glaive au repos, l'insigne de l'école pourrait donc être un tigre royal dressé debout sur ses pattes postérieures et tenant également un glaive au repos, le tout reposant sur l'ancre traditionnelles des Troupes Coloniales ». Un croquis était joint. Pris pour base par un caporal-chef de l'école, cet insigne fut homologué.

Compagnie de Commandant de la Zone Sud (du Nord Vietnam) – G 851



Le contre-projet renvoyé ainsi que l'insigne homologué sont conformes à ces prescriptions.

458^e Groupe d'Artillerie Antiaérienne Coloniale – G 860

| | | |
|--|---|--|
|  <p>Projet de M. Robert Louis</p> | <p>La demande d'homologation envoyée par le Chef de corps explique :</p> <p>« J'ai l'honneur de vous adresser deux projets d'insignes pour le 458^e GAAC :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le premier est l'œuvre de M. Robert Louis, dessinateur symboliste des Services officiels qui, ayant imaginé un insigne général pour les Unités de DCA (arc et canons divergents) s'est contenté de l'apposer sur une ancre coloniale réglementaire.- Le second projet est l'œuvre du Mdl Dumas ... Il est constitué de deux canons type Gribeauval, d'une grille de visée de 40 Bofors avec une silhouette d'avion ... <p>Ce second projet a les faveurs du personnel du Corps ».</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|--|---|--|

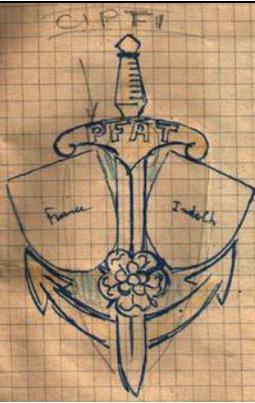
Bataillon de Marche N° 1 d'Afrique Occidentale Française – G 875

| | | |
|--|---|---|
|  <p>Projet initial</p> | <p>A la demande comportant le projet initial, le Service de la Symbolique répond par la Note technique n° 544 : « L'idée exprimée est à retenir mais son interprétation est trop fantaisiste. L'ancre traditionnelle des Troupes Coloniales ne peut subir de déformation (voir BO n° 19). Les couleurs noir, blanc et jaune peuvent, à elles seules, symboliser les éléments formant le B.M. N° 1 de l'A.O.F. mais il conviendrait de disposer ces coloris autrement que dans le sens de la barre (symbole de bâtardise). Les mêmes couleurs peuvent par exemple être disposées dans un écu en trois parties verticales ou horizontales égales voire même en biais mais dans le sens de la bande (côté opposé à celui employé dans la maquette présentée). L'indicatif de l'unité pourra être maintenu disposé dans la partie centrale des trois coloris. Toute disposition tenant compte des indications ci-dessus recevra un avis favorable d'homologation ».</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|--|---|---|

Centre d'instruction du Personnel Féminin pour l'Indochine – G 898

Le dossier d'homologation comporte des pièces qu'il est difficile de mettre dans l'ordre chronologique. La succession des démarches pourrait cependant avoir été la suivante :

| | |
|---|---|
|  | <p>Un premier projet est adressé au Service de la Symbolique avec l'explication suivante : « <i>Le dessin de l'insigne proposé a pour but de concrétiser, par la représentation schématique de la France et de l'Indochine, le trait d'union entre ces deux territoires : formation du personnel à la Métropole, application de cette formation en Indochine, le glaive et la croix de Lorraine sont la survivance de l'ancien écusson d'arme des PFAT créé à Londres pendant la dernière guerre : épée de Jeanne d'Arc et croix de Lorraine des unités de la France Libre. Enfin, il devra porter les initiales « C.I.P.F.I. » au lieu de « P.F.A.T. » portées par erreur sur le projet ».</i></p> |
|---|---|

| | |
|--|---|
|  | <p>Par note technique le Service de la Symbolique écrit : « <i>Le projet présenté entraîne les critiques ci-après :</i></p> <p>1°) <i>L'épée dépassant de la pointe rend l'insigne difficile à porter (risque d'accrochage).</i></p> <p>2°) <i>L'ancre, symbole traditionnel des Troupes Coloniales, disparaît derrière le motif ancien qui doit au contraire n'être qu'évoqué.</i></p> <p>3°) <i>Les cartes de France et d'Indochine, bien que coupées par l'épée semblent former une même figure géographique et leur juxtaposition forme la silhouette de l'une comme de l'autre.</i></p> <p><i>D'ailleurs la France n'a pas besoin d'être représentée puisque la formation est française et son objectif principal est l'Indochine.</i></p> <p><i>Il y aurait intérêt à revoir dans ce sens la composition. Ci-joint un croquis à titre purement de suggestion ».</i></p> |
|--|---|

| | | |
|--|--|---|
|  <p>Drago modèle « A » non retenu</p> | <p>Les pièces du dossier ne permettent pas de comprendre ce qui s'est passé entre novembre 1951 et avril 1952. Toujours est-il que Drago a fourni deux projets « A » et « B » et que c'est ce dernier qui a été homologué.</p> <p>Les archives de Drago, si elles étaient disponibles pourraient seules nous éclairer sur les raisons qui ont amené le concepteur à s'écarter des prescriptions du Service de la Symbolique.</p> <p>On notera toutefois que les « meubles » préconisés par celui-ci sont tous présents mais selon un agencement tout-à-fait différent.</p> |  <p>Drago modèle « B » Homologué G 898</p> |
|--|--|---|

31^e Bataillon de Marche de Tirailleurs Sénégalais – 2^e Modèle – G 974

Dans leur ouvrage consacré aux insignes des formations indigènes des Troupes Coloniales, M.M. Marquet et Villeminey font état de maquettes réalisées par la Maison Drago pour l'insigne du 2^e modèle et présentent la planche suivante (page 90) :



Maquettes d'insignes du 31^e BMTS (type II), réalisées par la maison Drago

Groupe Colonial de Commandos Parachutistes – G 1032

La demande d'homologation de cet insigne comportait 3 projets élaborés par Drago baptisés « A », « B » et « C ». C'est ce dernier qui, modifié, reçut l'aval du Service de la Symbolique et fut homologué.



Groupe Colonial de Commandos Parachutistes de Madagascar – G 1086

| | |
|---|--|
|  | <p>Le modèle proposé et joint à la demande d'homologation attire les remarques suivantes du Service de la Symbolique Militaire : « <i>Un écu authentique d'u Etat ou d'une cité ne doit jamais être chargé d'un meuble étranger. Les figures humaines au naturel de même que les paysages sont à proscrire absolument. Ils donnent à l'insigne un genre « carte postale » ou « breloque » peu esthétique.</i> Si l'unité tient essentiellement à faire figurer le béret rouge caractéristique de la subdivision d'arme, ce béret pourrait, à la rigueur, timbrer la partie supérieure de l'écu comme il est coutume de le faire pour les couronnes ou les heaumes, mais sans visage ».</p> |
|  | <p>L'ancre fut mise en conformité avec le modèle défini dans le BO n° 19 du 7 mai 1951 et les prescriptions ci-dessus furent appliquées à la lettre. Cela donna le projet « C » de Drago qui fut homologué. Malheureusement les projets « A » et « B » de Drago ne sont pas disponibles.</p> |

16^e Régiment d'Infanterie Coloniale – G 1139

| | | |
|--|--|--|
|  <p>Projet</p> | <p>Le dossier d'homologation contient un projet dont on ne sait si c'est le projet initial. La fiche d'homologation approuve un projet « D » d » Drago, mais on ne sait rien d'autres projets.</p> |  <p>Projet « D » homologué</p> |
|--|--|--|

Ecole des Enfants de Troupe « Général Leclerc » de Brazzaville – G 1150



Dans la demande d'homologation le Commandant de l'Ecole précise que dans la demande de projet faite à Drago, il avait prescrit que soient impérativement utilisées l'Ancre de Marine et le grenade rouge figurant l'Ecole, et accessoirement les armes de l'AEF. Il portait lui-même sur les deux projets les jugements suivants:
 « *Le projet A est un travail superbe mais, trop chargé, il ne comporte aucune inscription caractérisant l'Ecole et le Cameroun ne figure pas sur les Armes de l'AEF.*



Le projet B est plus sobre et semble mieux répondre aux conditions demandées à un insigne ».
 C'est le projet « B » qui fut homologué.

Bataillon de Tirailleurs de Brazzaville – G 1196

| | | |
|---|---|---|
|  | <p>La demande d'homologation comportait une variante qui ne fut pas retenue.</p> <p>Sous la croix de Lorraine, un pavillon tricolore devait évoquer l'épisode légendaire du 27 juillet 1881 où Malamine refusa d'amener son pavillon devant Stanley et symbolise la fidélité des troupes africaines.</p> <p>Le chef de corps ayant donné la préférence au projet sans pavillon, c'est celui-ci qui fut agréé par le Service de la Symbolique.</p> |  |
| <p>Variante proposée</p> | | <p>Insigne homologué</p> |

Centre d'Instruction et Dépôt du 24^e Régiment d'Infanterie Coloniale – G 1318

| | |
|--|--|
|  | <p>A sa demande d'homologation, le commandant du Centre joint un projet comportant la porte de Narbonne de la Cité de Carcassonne avec un globe terrestre représentant l'outre-mer sur un écu languedocien.</p> <p>Par Note technique n° 1022, le Service de la Symbolique propose des modifications : « L'ancre doit être conforme au BO ... Le dessin de la Porte de Carcassonne ne doit pas sembler surgir de l'ancre mais être placé en superposition. Une figure circulaire chargeant une figure rectangulaire manque d'esthétique. Il est préférable de faire deux cercles. Les armes « d'or à 4 pals de gueules » ne sont pas celles du Languedoc mais d'Aragon et par extension de Provence. Il serait préférable ou de donner au fond qui entoure le monde, un semé de fleurs de lis sur champ d'azur, ce qui correspond aux armes de Carcassonne, ou de figurer les bords de la croix de Toulouse d'or sur champ de gueules qui rappellerait le Languedoc ».</p> |
|--|--|

Le Service joint deux croquis. C'est le premier qui sera choisi par le commandant du Centre d'Instruction et Dépôt du 24^e RIC avec une rectification demandée : l'éclaircissement de la Porte de Narbonne.

| | | | |
|---|---|--|---|
|  |  |  |  |
| <p>Projet n° 1</p> | <p>Projet n° 2</p> | <p>Dessin approuvé</p> | <p>Insigne homologué</p> |

45^e Bataillon d'Infanterie Coloniale – G 1385

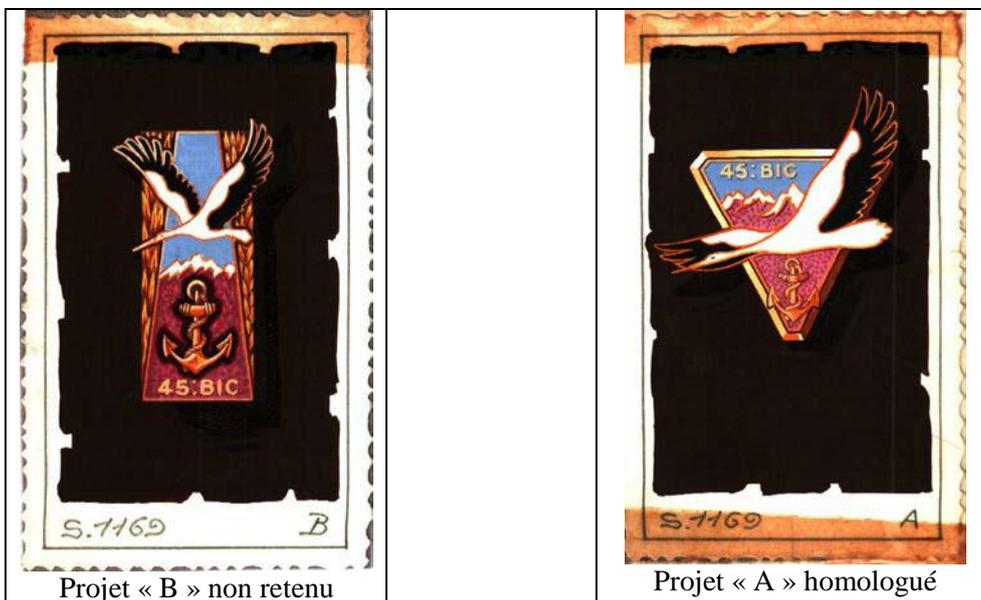
Le 12 juillet 1956, le Cba Lalanne, Commandant du Bataillon adresse au Directeur des Troupes Coloniales trois projets d'insigne, tous trois ayant une ancre de Marine et la devise du Bataillon « Agir d'abord » :

- Le n° 1 qui est un écu moderne à fond noir comportant un soleil et ses rayons ;
- Le n° 2 est identique sauf que le soleil est remplacé par la foudre ;
- Le n° 3 comporte une carte d'Afrique, un palmier et un cactus ainsi qu'une mosquée.

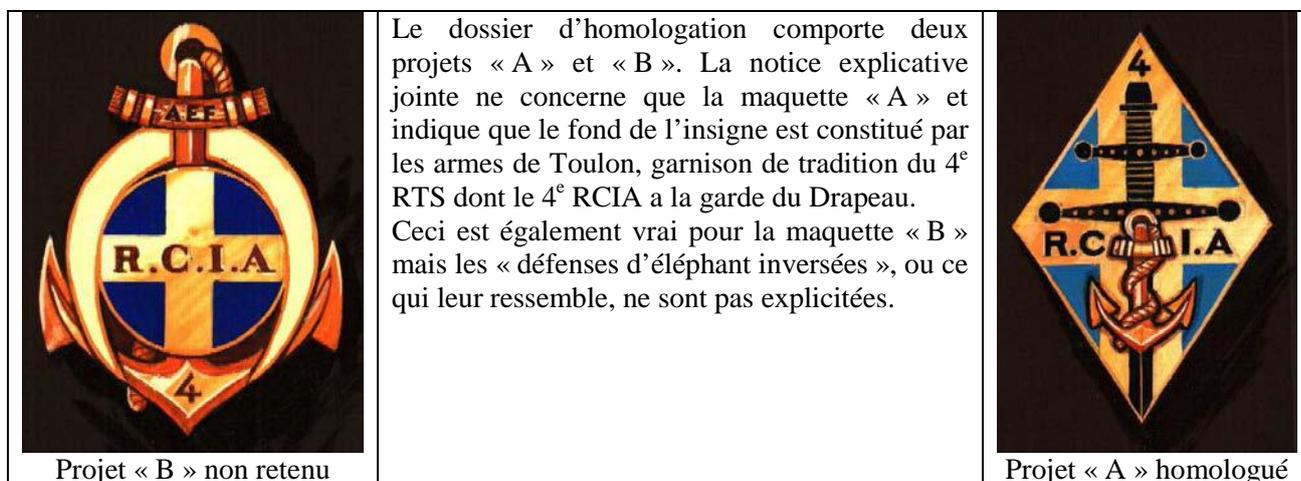
Aucun des dessins ne figure dans le dossier d'homologation mais celui-ci contient la Note technique n° 1019 ainsi libellée : « ... le projet n° 3 est à proscrire. Le projet n° 2 (à la rigueur n° 1 mais on ne voit pas

très bien ce que le soleil veut symboliser) sera homologué à la condition impérative de donner à l'ancre coloniale la forme prescrite au BO ».

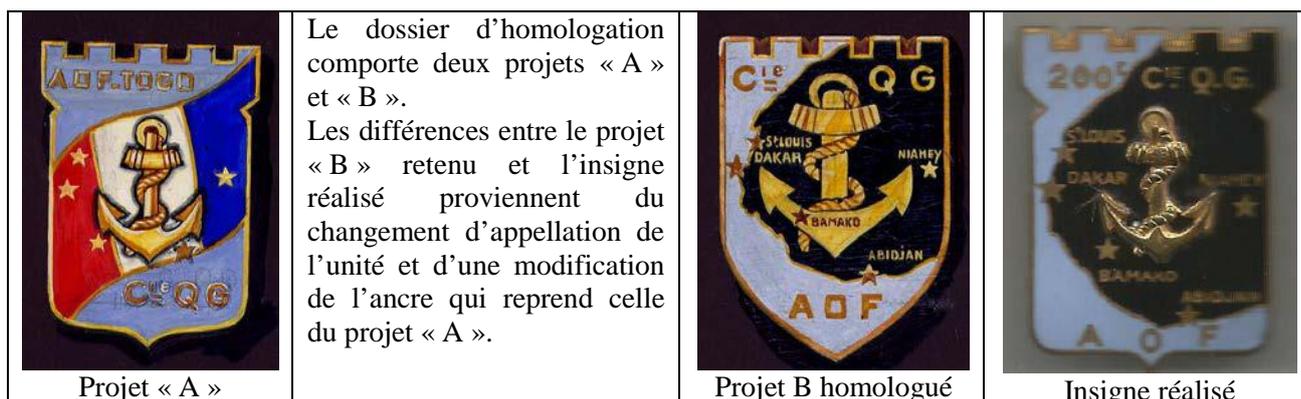
En l'absence de pièces probantes, il n'est pas possible de savoir ce qui s'est passé ensuite. Toujours est-il que le Cba Denoyes envoie une nouvelle demande d'homologation le 9 avril 1957. Il propose deux projets manifestement élaborés par Drago : un projet « A » de forme triangulaire et projet « B » de forme rectangulaire, en précisant que le projet « A » a la préférence du Bataillon.



4^e Régiment Colonial InterArmes – G 1472



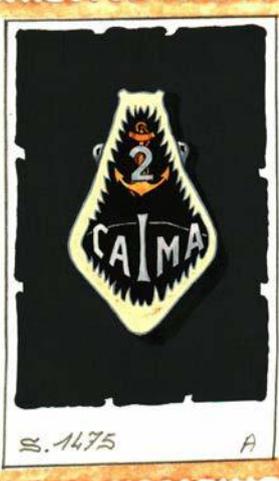
200^e Cie de Quartier Général de l'AOF – G 1585



Pour être complet, il faut ajouter qu'avec la même homologation, un insigne de la 1^{ère} Compagnie de QG des TDM a été créé et fabriqué. Bamako, Niamey et Abidjan ont disparu parce que la ZOM n° 1 est moins étendue que l'AOF.

Cet insigne existant, il n'entre donc pas dans le cadre de cette étude.

2^e Compagnie Autonome d'Infanterie de Marine – G 1690

| | | |
|---|---|--|
|  <p>S. 1475. C</p> | <p>Le dossier d'homologation contient un courrier du Commandant d'unité dans lequel il annonce mettre en PJ deux maquettes, la « A » et la « C ».</p> <p>Il n'y a nulle trace d'une éventuelle maquette « B ». Il dit préférer la maquette « A » car elle est le fruit d'une étude faite en commun à l'unité et parce que sa réalisation serait d'un coût moins élevé que celle de la maquette « C ».</p> <p>C'est ce modèle qui est homologué.</p> |  <p>S. 1475 A</p> |
|---|---|--|

41^e Régiment d'Infanterie de Marine – G 2015

| | | |
|---|--|--|
|  <p>Projet</p> | <p>Le dossier d'homologation contient une maquette, dont l'ancre n'est pas conforme au BO, et, sans explications, une maquette de l'insigne homologué qui a été repris à l'identique sur l'insigne réel.</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|---|--|--|

65^e Régiment d'Infanterie de Marine – G 2031

| | | |
|--|--|---|
|  <p>Projet n° 2</p> | <p>La demande d'homologation transmise par le chef de corps comporte deux projets réalisés par la Maison Arthus Bertrand, avec un Tirailleurs Sénégalais puisque le 65^e RIMa est l'héritier du 5^e RTS.</p> <p>Il y est précisé que le projet n° 1 a obtenu l'approbation des commissions désignées dans chaque unité du Régiment.</p> <p>C'est ce projet qui sera homologué et fabriqué/</p> |  <p>Projet n° 1 et insigne homologué</p> |
|--|--|---|

9^e Régiment d'Artillerie de Marine – G 2264

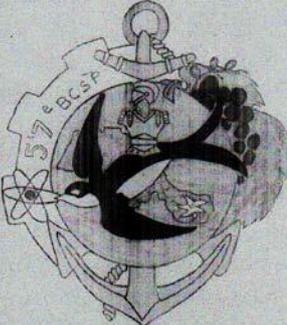
| | | |
|---|---|--|
|  <p>Projet</p> | <p>Le 6 août 1970, le chef de corps du 8^e RAMa envoie deux projets d'insigne au Service de la Symbolique. Il décrit l'un comme étant une silhouette de char, qui pourrait être d'argent au lieu de noire et semble plaire à la majorité. L'autre, qui ne figure pas dans le dossier d'homologation, est décrite comme plus symbolique et cherchant à rappeler que le 9^e RAMa succédera au 8^e RAMa et qu'il hérite des traditions RACM.</p> <p>Le Service de la Symbolique rappelle que le changement d'appellation du 8^e en 9^e RAMa a été décidée essentiellement parce que le 9^e RAMa est l'héritier du RACM. Il propose donc la solution qui consiste à adopter l'insigne du RACM et d'y introduire le n° 9 sous une forme discrète.</p> <p>Le Régiment se rangea à cette proposition .</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|---|---|--|

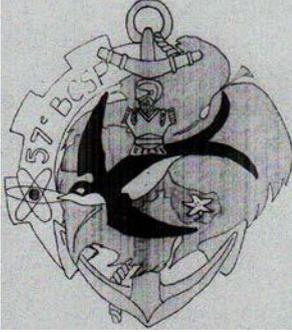
152^e Compagnie de Transit et de Garnison de Cayenne – G 2281

| | | |
|--|--|---|
|  <p>projet</p> | <p>Le chef de corps envoie une demande d'homologation comprenant un seul projet.</p> <p>Le Service de la Symbolique lui répond : « <i>Le projet n'est pas susceptible d'être retenu compte tenu de son absence d'esthétique et du peu d'intérêt des symboles choisis. Je vous adresse, à titre strictement indicatif, une maquette dont l'écu représenté est celui de la ville de Cayenne. Il pourrait avantageusement être remplacé par toute composition de votre choix rappelant la mission de l'unité, de préférence à son implantation géographique....</i> ».</p> <p>C'est cette maquette qui fut retenue.</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|--|--|---|

57^e Bataillon de Commandement et de Soutien du Pacifique – G 2831

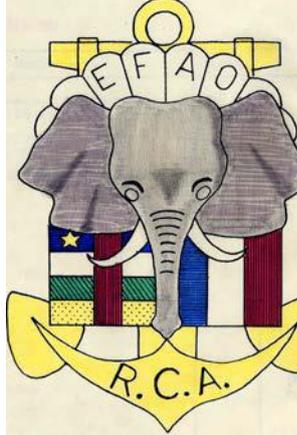
Pour comprendre la raison de l'existence de deux projets non aboutis, pour ce bataillon il faut remonter à l'insigne de 502^e BCSP homologué G 2666.

| | | |
|---|--|--|
|  | <p>Par DM, le 502^e BCSP change d'appellation pour devenir le 57^e BCSP. En date du 3 décembre 1979, le Chef de Corps soumet deux projets</p> | |
|  | <p>Les deux projets suppriment le côté droit de la roue dentée afin de « rééquilibrer le dessin » et modifient l'inscription en « 57^e BCSP ». En outre, ils apportent une touche historique ou géographique.</p> <p>Le premier projet se réfère à l'héritage du 57^e RIC. Vraisemblablement en raison de sa création à Bordeaux en 1915, l'insigne de ce dernier comportait une grappe de raisin sur fond de feuille de vigne.</p> <p>Ce projet a les faveurs du bataillon.</p> | |

| | | |
|--|---|---|
| |  | <p>Le second projet, beaucoup plus simplement, comporte une fleur d'hibiscus, fleur emblématique de la Polynésie.</p> |
|--|---|---|

| | |
|---|--|
|  | <p>L'Inspecteur des TdM auquel est soumis le projet n° 1 estime que : « L'adjonction d'une grappe de raisin sur l'ancien insigne du 502 ne [lui] paraît pas opportune car elle apparaîtrait tout à fait insolite et sur le plan esthétique l'insigne n'y gagnerait rien ». Mais il conclut en écrivant qu'il ne s'opposera pas à la présentation du projet à l'homologation.</p> <p>Au bilan, le chef de corps rend compte que « l'insigne du Bataillon a été conservé sans autre changement que la substitution du chiffre 502 en 57 ».</p> <p>Contrairement aux habitudes antérieures dans ce cas, le Service de la Symbolique émet une autre décision d'homologation sous le numéro G 2831.</p> |
|---|--|

Eléments Français d'Assistance Opérationnelle en République Centrafricaine – G 2970

| | | |
|--|--|---|
|  <p>projet</p> | <p>Le 4 septembre 1981, le Commandant des EFAO en RCA adresse à l'EMA un projet d'insigne. Sauf une rectification dans la description héraldique de ce projet, le Service de la Symbolique n'émet pas d'objection.</p> <p>Le 23 octobre 1981 ; se référant à un message qui ne figure pas au dossier, ce même commandant adresse un autre projet qui sera adopté et homologué sans que l'on connaisse vraiment la raison de cette évolution.</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|--|--|---|

Centre de Détente pour Militaires du Rang de Port-Vendres – G 3059

Cet insigne est-il colo ou non ? Cette question sera évoquée in fine.

| | | |
|---|---|--|
|  <p>Projet</p> | <p>Le 12 juillet 1982, le Commandant du Centre envoie une maquette accompagnée du descriptif suivant : un écusson portant les couleurs nationales et une carte de France sur laquelle figurent l'Obélisque (colonne surmontée d'une mappemonde et d'une fleur de lys sise sur la place située devant l'entrée du Centre), une mouette (oiseau familier de la côte) et un soleil rayonnant à partir de Port-Vendres (point de convergence des militaires du rang). Sur les pattes de l'ancre « PORTUS VENERIS », l'ancien nom de Port-Vendres.</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|---|---|--|

Le projet fut littéralement « taillé en pièces » par le Chef du Service Historique qui écrivit le 29 juillet :

« En réponse à votre envoi, j'ai le regret de ne pouvoir homologuer l'insigne du centre de Détente de Port-Vendres pour les raisons suivantes :

1. Les couleurs nationales sont strictement réservées aux Grandes Unités (corps d'armée – armée) et aux détachements allant à l'étranger.
2. L'ancre de marine n'est pas justifiée. Est-ce un organisme qui relève des Troupes de Marine ?
3. L'insigne est lourd. L'écu est chargé d'une France, chargée elle-même d'un obélisque, charge lui-même d'une mouette.
4. Ce Centre est-il interarmes ou interarmées ? Dans ce dernier cas, l'insigne interarmées s'impose et doit remplacer l'ancre de marine.
5. Le soleil de Port-Vendres semble rayonnant sur la France.
6. Il semble que ce Centre dépende de l'Action Sociale aux Armées. Or, ni l'insigne de l'ASA, ni ses couleurs n'y figurent ».

Il paraît difficile de mieux torpiller un projet ! Et pourtant ... Par courrier en date du 18 décembre 1982, le Commandant du Centre écrit : « Suite à votre correspondance du 29 juillet et, conformément à ma visite du 21 octobre, j'ai l'honneur de vous adresser pour homologation la nouvelle maquette de l'insigne du Centre ».

Cette nouvelle maquette sera agréée et l'insigne sera homologué avec ... une ancre de marine et une carte de France, mais sans insigne interarmes ni référence à l'ASA.

En guise de digression, l'insigne est-il colo ou non ?

L'insigne d'une formation fut-elle non colo peut comporter une ancre parce qu'elle assure sa mission principalement au profit des TC ou des TdM ou de leur personnel

Pour illustrer cette raison, l'exemple typique est celui du Centre de Détente pour Militaires du Rang de Port-Vendres. Comme déjà indiqué ci-dessus, dans la réponse à la demande d'homologation du projet initial, le général Delmas, chef du Service Historique, estime que la présence de l'ancre de marine n'est pas justifiée. S'agissant d'un centre dépendant de l'Action Sociale aux Armées, il préconise la présence de l'insigne interarmées. Au final, cette même autorité signe en 1982 la décision d'homologation. La description héraldique qui y figure comporte le membre de phrase : « ... le tout brochant sur une ancre de marine d'or ». Aucune pièce n'explique la raison de ce revirement.

Interrogé par l'auteur de cette étude, un commandant du Centre de l'époque évoque le fait qu'à cette époque « sa clientèle » n'était constituée que d'engagés des TdM, puisque, en 1982, seule cette arme avait été massivement professionnalisée.

Cette explication est tout-à-fait plausible, mais, en l'absence de documentation, on peut également envisager le fait que bureau TdM de la DPMAT ait été chargé de fournir le personnel d'encadrement et que le Centre ait été rattaché administrativement au 24^e RIMa de Perpignan. Ceci ramènerait au cas précédent.

6^e Bataillon d'Infanterie de Marine – G 3214

| | | |
|--|---|--|
|  <p>Projet n° 2</p> | <p>Par lettre en date du 29 août 1984, le chef de corps du Bataillon demande l'homologation de l'insigne de son unité en proposant deux projets qui ne se différencient que par l'écu central.</p> <p>Le premier, retenu par la commission réunie au sein du Bataillon, est aux armoiries du Gabon. Il privilégie donc le pays d'implantation. Il sera homologué.</p> <p>Le second, plus orienté vers la tradition, comporte un écu rappelant l'insigne de 6^e RIC dont le 6^e BIMa est l'héritier.</p> |  <p>Projet n° 1 homologué</p> |
|--|---|--|

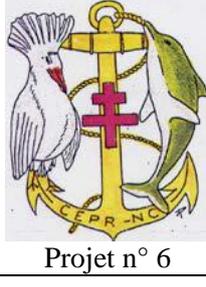
38^e Groupement de Camp – 7^e Régiment d’Infanterie de Marine – G 3345

| | | |
|---|--|--|
|  <p>Projet</p> | <p>Le Commandant du Groupement envoie une demande d’homologation pour un projet d’insigne qui comporte le bras armé d’une épée reprise de l’insigne du Bataillon Français de l’ONU / 7^e RIMa ainsi qu’un rameau d’olivier symbolisant la défense de la Paix.</p> <p>En réponse à cet envoi, le SHAT écrit : « <i>Le SHAT a le regret de ne pouvoir homologuer l’insigne du 38e GC/7e RI Ma. Cette proposition est en contradiction avec le BO 685 - titre IV - chapitre premier — article 5 qui prévoit que l’insigne d’une unité à double appellation peut comporter le sigle du régiment qui complète son appellation mais ne peut en revanche être un mélange des symboliques de l’unité et du régiment</i> ».</p> <p>L’insigne est donc remanié en abandonnant la référence au BF ONU / 7^e RIMa.</p> |  <p>Projet remanié et homologué</p> |
|---|--|--|

Centre d’Entraînement et de Préparation des Réserves de Nouvelle-Calédonie – G 3670

Avec cet insigne débute la mode de présenter une « pléthore » d’insignes. Pas moins de 10 projets sont transmis au SHAT pour ... un seul élu, bien entendu !

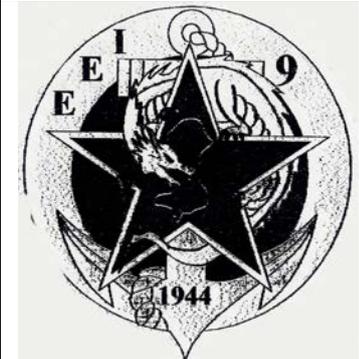
Voici les dix projets, néanmoins intéressants dans le cadre de cette étude :

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
|  <p>Projet n° 1</p> |  <p>Projet n° 2</p> |  <p>Projet n° 3</p> |  <p>Projet n° 4</p> |  <p>Projet n° 5</p> |
|  <p>Projet n° 6</p> |  <p>Projet n° 7</p> |  <p>Projet n° 8</p> |  <p>Projet n° 9</p> |  <p>Projet n° 10</p> |

En définitive, c’est le projet n° 1 qui est proposé avec une ancre d’or et un cagou, oiseau emblématique de la Nouvelle-Calédonie, en argent. Ceci entraîne un refus du Service Historique car « *la règle héraldique interdit de brocher deux métaux l’un sur l’autre. De plus l’ancre des troupes de marine n’est pas justifiée* ».

L’insigne homologué sera constitué d’un cagou d’émail blanc et conservera son ancre de marine suite à une intervention de l’Inspection des Réserves de l’Armée de Terre.

Escadron d'Eclairage et d'Investigation de la 9^e DIMa – G 4554

| | |
|---|--|
|  | <p>Cet escadron étant rattaché au 1^{er} RIMa, le chef de corps envoie un projet initial. Le fond est constitué de la rondache du 1^{er} RIMa avec l'ancre de Marine sur lesquelles broche l'étoile des unités de reconnaissance bleue bordée de rouge couleur de la 9^e DIMa.</p> <p>En son centre une carte d'Indochine aux couleurs de la croix de guerre 39-45 et sur le côté un dragon d'Annam. Sur le diamant de l'ancre la date « 1944 ». Ces trois éléments (carte, dragon, 1944) sont destinés à établir la filiation de cet escadron avec l'Escadron Autonome de Reconnaissance (EAR) créé en 1944, qui s'est illustré lors des Campagnes de France, d'Allemagne et d'Indochine.</p> |
|---|--|

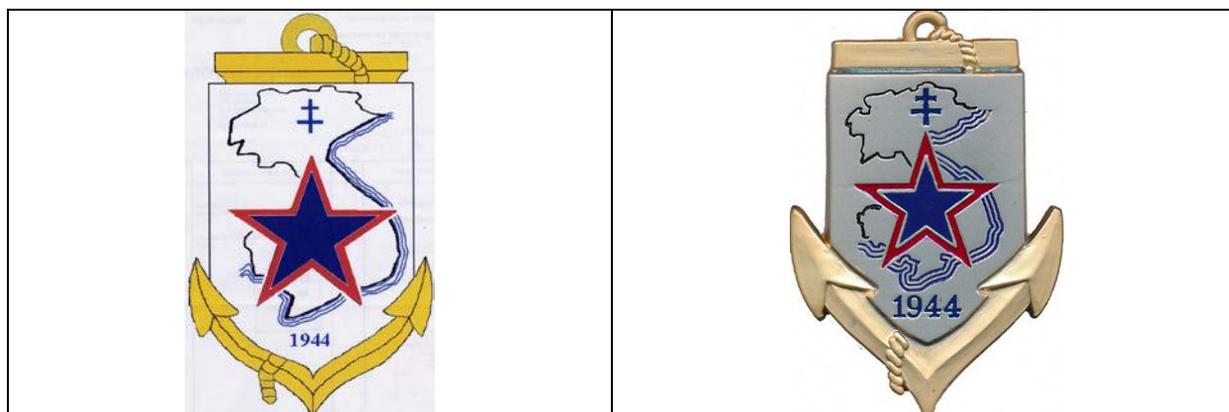
Mais ce projet, envoyé à l'Inspection des Troupes de Marine, n'est pas approuvé à ce stade. L'Inspecteur écrit :

« J'ai transmis au Chef d'état-major de l'armée de terre (BOE) une correspondance en date du 23 février 1998, ... pour demander que la filiation de cette unité avec l'EAR soit officiellement reconnue. Un entretien téléphonique récent avec le service historique de l'armée de terre me laisse penser que cette démarche devrait recevoir un satisfecit de la part de l'EMAT. Je n'approuve pas votre projet d'insigne qui n'est pas cohérent avec votre démarche visant à faire reconnaître une filiation avec l'EAR qui disposait d'un insigne de tradition. Je vous demande donc de me renvoyer un projet reprenant l'insigne de tradition de l'EAR mais sans y faire figurer d'appellation. Cette mesure permettra d'assurer la pérennité de son homologation ».



| | | |
|---|---|---|
|  <p>Projet n° 21</p> |  <p>Projet n° 22</p> | <p>Deux projets sont envoyés en reprenant l'insigne de l'EAR. Ils conservent grosso modo les caractéristiques des projets 1 et 2.</p> <p>Le SHAT les rejettent au motif que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Le dragon ne peut figurer sur l'insigne, il fait redondance avec la carte d'Indochine (double symbolisme) • La croix de guerre sera portée sur le fanion de l'escadron, elle ne doit donc pas figurer sur l'insigne • L'étoile de couleur noire est celle des commandos • L'appellation de l'unité étant susceptible d'évoluer, le sigle EEI 9 ne doit pas figurer sur la trabe ». |
|---|---|---|

Et ... enfin, le modèle définitif est approuvé et homologué :



Musique Principale de l'Armée de Terre – G 4650

| | | |
|---|---|---|
|  | <p>La Musique Principale des Troupes de Marine devenant Musique Principale de l'Armée de Terre, L'Inspection des Troupes de Marine proposa de conserver le même insigne en modifiant seulement l'inscription et la bordure.</p> <p>Mais ce projet ne plait pas au SHAT car « trop troupe de marine et pas assez armée de terre ».</p> |  |
|---|---|---|

| | | |
|---|--|---|
|  <p>Projet proposé par le SHAT</p> | <p>Il propose un projet sur lequel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fond rouge marque le caractère interarmes • Un glaive représentant l'armée de terre surcharge la lyre qui est maintenue au détriment de l'ancre qui disparaît ; • Il n'y a pas d'inscriptions. <p>L'ITDM réagit en proposant un modèle qui sera finalement adopté et homologué sur lequel la grenade représente l'armée de terre mais l'ancre est maintenue au nom de la filiation de cette Musique, le fond de la lyre rappelant le galon de fonction des tambours, trompettes et clairons.</p> |  <p>Modèle homologué</p> |
|---|--|---|

Escadron d'Eclairage et d'Investigation de la 9^e Brigade Légère Blindée d'Infanterie de Marine – G 5138

| | | |
|---|--|--|
|  <p>Projet initial</p> | <p>Le 1^{er} RIMa ayant été rattaché à la 3^e Brigade Mécanisée, la 9^e BLBIMA n'avait plus d'EEI. Il fut décidé d'en créer un au sein du RICM.</p> <p>Un premier projet d'insigne fut envoyé au SHAT. Comme pour celui de l'EEI rattaché au 1^{er} RIMa, l'étoile des unités de reconnaissance était conservée d'autant que, de forme chérifienne, elle symbolisait également le rattachement au RICM.</p> <p>Mais, plus tard, le CEMAT approuva la filiation de cet EEI avec le Régiment Colonial de Chasseurs de Chars. Le projet initial fut modifié en chargeant l'ancre et l'étoile sur un pentagone irrégulier rappelant l'insigne du RCCC.</p> |  <p>Insigne homologué</p> |
|---|--|--|

3^e partie : Les insignes dont l'homologation ou la modification a été refusée

Source : 2 cartons d'archives du SHD intitulés « Insignes non homologués »

Les insignes ressortissant de cette rubrique sont présentés dans l'ordre chronologique. S'agissant de documents inédits, leurs scans ont été reproduits dans des annexes.

39^e Compagnie Autonome de Secrétaires d'Etat-Major Coloniaux



Projet n° 1

Le 1^{er} juin 1945 le Capitaine commandant la 39^e Compagnie de SEMC, adresse sous bordereau un projet d'insigne de tradition du Corps.

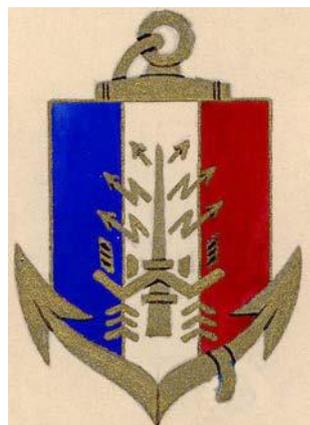
Par note technique n° 8, le Service Historique répond :

« - La forme d'écu employée n'est pas bonne. Elle est trop large et trop dentelée en haut. Il y aurait intérêt à reprendre la forme classique de l'écu français.

- Les couleurs nationales ont été disposées en biais sans raison apparente, alors qu'il eut été plus logique d'utiliser la disposition verticale qui est celle des fanions d'Etat-major.

- Dans tous les insignes des troupes coloniales, il est de coutume de mettre l'ancre en dessous de l'écu ou du sujet principal. Cela donne un insigne plus découpé qui caractérise bien l'arme à laquelle la formation est rattachée. Cette modification a l'avantage de ne pas obliger à répéter deux fois sans raison l'insigne de l'Etat-major qui peut être disposé au centre des trois couleurs.

- Les lettres ne sont pas utiles. L'insigne groupe les éléments nécessaires donnant le caractère particulier de la formation. Un symbole s'impose par lui-même, s'il lui faut une explication c'est qu'il ne répond pas à l'idée exprimée ».



Projet n° 2

Le 4 octobre 1945, le commandant d'unité fait parvenir au Service Historique un projet « établi conformément aux indications de la Note Technique n° 8 ».

Ce Service répond que « le dessin de l'insigne ainsi rectifié ... répond bien au caractère de l'unité. Il peut être homologué en demandant toutefois à l'unité de supprimer le morceau de cordage dépassant l'ancre à droite, qui rompt l'équilibre de la composition ».

Le Service historique envoie alors une note au 3^e Bureau lui demandant de prononcer l'homologation, et puis ... plus rien. On peut imaginer, sans certitude, que cette compagnie ait été dissoute avant que ne paraisse la décision d'homologation.

Toujours est-il que, près de 70 ans plus tard, les pièces figurant en annexe 3.1 se retrouvent dans un carton du SHD intitulé « Insignes non homologués » !

1^{er} Groupe du Régiment d'Artillerie Coloniale du Maroc



Projet I/RACM

Le 16 mai 1955, le commandant du 1^{er} Groupe du RACM demande l'homologation d'un insigne particulier. Arguant du fait que ce Groupe conserve les traditions du Groupe d'Artillerie Coloniale de Marche du Levant. Le projet de nouvel insigne reprend les motifs des deux insignes, celui du RACM, la porte mauresque laissant entrevoir la Koutoubia de Marrakech, et celui du GACML, le crois franc à cheval.

La Direction des Troupes Coloniales et le Service Historique refusent cette modification au motif que cela ne se justifie pas. Le I/ RACM continuera donc à porter l'insigne du RACM.

Voir les pièces du dossier en annexe 3.2



RACM

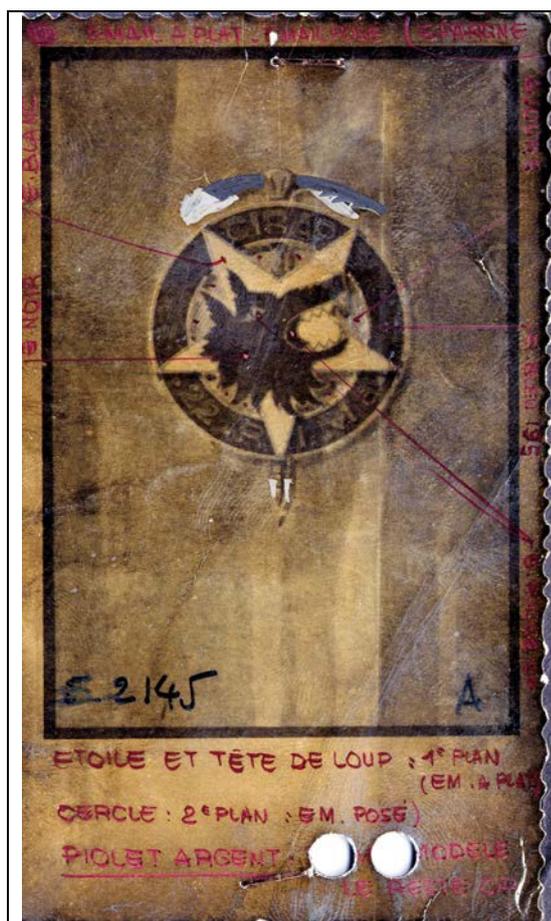
Compagnie Coloniale de Sécurité du Cap Saint-Jacques

| | |
|--|--|
| | <p>Le 18 janvier 1952, le commandant d'unité adresse une correspondance au Ministre de la Défense Nationale/Secrétariat d'Etat à la Guerre/ Etat-major 3^e Bureau, en vue d'obtenir l'autorisation de faire réaliser un insigne dont il joint une maquette.</p> <p>Le 2 février, le Commandant des Forces Terrestres du Sud Viet Nam émet un avis défavorable « <i>étant donné le caractère peu artistique de l'insigne</i> ».</p> <p>Le 6 février, l'Etat-major des Forces Terrestres en Indochine fait savoir, par la voie hiérarchique, que « <i>le projet d'insigne devra être révisé, le sujet choisi étant peu artistique</i> ».</p> <p>Vraisemblablement transmis au Service Historique, la correspondance initiale fera l'objet d'une ouverture de dossier ... qui restera sans suite mais sera classé dans un carton du SHD intitulé « Insignes non homologués »</p> <p>Voir annexe 3.3</p> |
|--|--|

1^{ère} Compagnie Méhariste d'Infanterie de Marine

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Le 3 mars 1962, le Commandant de Compagnie envoie à la Société Arthus-Bertrand un croquis d'insigne. Celle-ci lui retourne en date du 15 mars un projet en lui précisant qu'il lui appartient d'en demander l'homologation à la Symbolique Militaire.</p> <p>Le 11 avril, Arthus-Bertrand accuse réception d'un courrier n° 156 du 29 mars (courrier non disponible) et rend compte qu'il a apporté les modifications demandées et adresse le projet n° 2 (voir ci-contre).</p> <p>Se référant à ce courrier, le commandant d'unité informe Arthus-Bertrand que la Direction des Troupes de Marine a refusé le projet et ne l'a pas transmis à la Symbolique Militaire.</p> | |
| | <p>Dans le même courrier, le croquis d'un deuxième projet est envoyé (tête de chameau vers la gauche). Il est remanié (tête vers la droite).</p> <p>Cet insigne ne sera pas homologué car le processus ne pourra être mené à son terme. En effet, par DM n° 11/BCS/EMA/1 du 5 juillet 1962, la 1^{ère} Compagnie Méhariste d'Infanterie de Marine devient la 4^e Compagnie Saharienne Portée d'Infanterie de Marine (4^e CSPiMa). Voir annexe 3.4</p> <p>Celle-ci reprendra à son compte ce projet qui sera homologué G 1888</p> | |
| | | |

Ecole d'Escalade du 22^e Régiment d'Infanterie de Marine



Le 2 juillet 1968, le chef de corps du 22^e RIMA adressait au Service Historique des Armées la correspondance suivante : « Par note de service n° 437/EMR/3/Instruction en date du 29 avril 1968, le Général de Corps d'Armée, Commandant la IV^e Région Militaire homologuait l'Ecole d'Escalade du 22^e RIMA, école sise à Paulin (vallée d'Aouias – 30 km d'Albi). Dans le but de susciter, au sein des hommes du contingent, une saine émulation, et afin de sanctionner leur succès aux épreuves terminales, les tests d'escalade, j'ai envisagé de leur remettre, à l'issue du Service Militaire, un insigne spécial ».

La réponse du Service fut la suivante : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'insigne afférent à l'école d'escalade du 22^e RIMA ne peut être homologué. En effet, il ne répond pas aux prescriptions du B.OEM n° 672 puisqu'il ne peut être considéré ni comme insigne de corps, ni comme insigne de spécialité. Néanmoins, cet insigne qui doit être remis à l'issue du Service Militaire peut être assimilé à une récompense semblable à celle distribuée lors des championnats sportifs par exemple et qui, de ce fait, ne nécessite pas une homologation ».

Voir annexe 3.5

22^e Régiment d'Infanterie Coloniale – Camp National de Sissonne



Projet refusé

Le 7 février 1985, le chef de corps demande une modification de l'insigne du 22^e RIMA. Il propose la juxtaposition sur l'insigne existant des armoiries de la ville de Sissonne. Il la justifie ainsi : « Elle a pour but de rattacher symboliquement le Régiment à la ville et à la région, le glorieux 22^e RIC s'étant illustré dans la région durant la guerre de 14-18 ».

Cette modification fut refusée par le SHAT. Les pièces du dossier de refus d'homologation sont en annexe 3.6



Insigne du 22^e RIMA

Les insignes d'Unités élémentaires de Réserve

A partir de 1999, des unités élémentaires de réserve furent créées au sein des Régiments d'active des Troupes de Marine. Elles portaient le n° 5. Certaines d'entre elles cherchèrent à se doter d'un insigne et à le faire homologuer. Les homologations furent refusées au motif que le Service Historique n'avait pas à se prononcer sur les insignes d'unités élémentaires ne formant pas corps. Il était encore précisé que, n'étant pas homologables, ces insignes étaient interdits de port.

Ils sont cependant évoqués ici car ils ont néanmoins fait l'objet de projets.



Projet n° 1



Projet n° 2

La 5^e Batterie du 11^e RAMa :

Les deux projets ont en commun l'ancre et les deux canons en sautoir, l'écu breton (en fait c'est celui de la ville de Rennes), la fourragère des TOE héritée de l'ancienne 5^e Batterie, la grenade d'Infanterie marquant le caractère « toutes armes » de l'unité.

Le projet n° 2 est quasiment le même que le n° 1, sauf que l'ensemble broche sur une carte laissant apparaître les limites des départements constituant la Région Terre Nord Ouest. (Annexe 3.7)



La 5^e Compagnie du 3^e RPIMa :

Le projet d'insigne est constitué d'une ancre de marine sur laquelle broche une coupole de parachute aux couleurs bleue et rouge des TdM, de l'aile de St-Michel et du chiffre 5 de couleur grise, couleur du passant de la Compagnie, de la silhouette de la Citadelle de Carcassonne de couleur brune surlignée d'or et du sigle 3^e R.P.I.Ma. et d'un croissant d'or.



5^e Compagnie du RMT :

L'insigne est décrit dans la demande du Cdu en date du 23/11/1998.

Base : Ancre d'or des TDM avec les inscriptions partie supérieure "TCHAD" en lettres rouges, en référence au RMT ; sur les branches de l'ancre : la devise en latin "FORTUNATE ET AUDENTIAM" ("chance et audace") en lettres noires, en référence d'une devise du 54^e Régiment d'infanterie d'où sont issus 80% des Cadres de l'actuelle 5^e Cie.

Fond : un écu : en référence aux missions de défense et de protection de la compagnie. Cet écu a la partition taillée, partie dextre d'azur/partie senestre de gueules.

Sur l'écu : Le Lion noir liseré d'or des Flandres et de Picardie en référence à l'origine géographique des cadres de la Cie et de la zone d'action de l'unité. Celui-ci est légèrement décalé pour laisser une partie du flanc dextre de libre pour recevoir l'inscription de haut en bas : "TAILLY", nom de la demeure familiale du Général LECLERC en Picardie (nom de baptême également du char de commandement du général).

A cheval sur la pointe de l'écu et de l'ancre : le numéro "5" en bleu TDM, numéro d'ordre de la compagnie au sein du régiment.

Annexe 3.8

4e partie : Les projets d'insignes fournis par un fabricant mais réalisés sous une autre forme

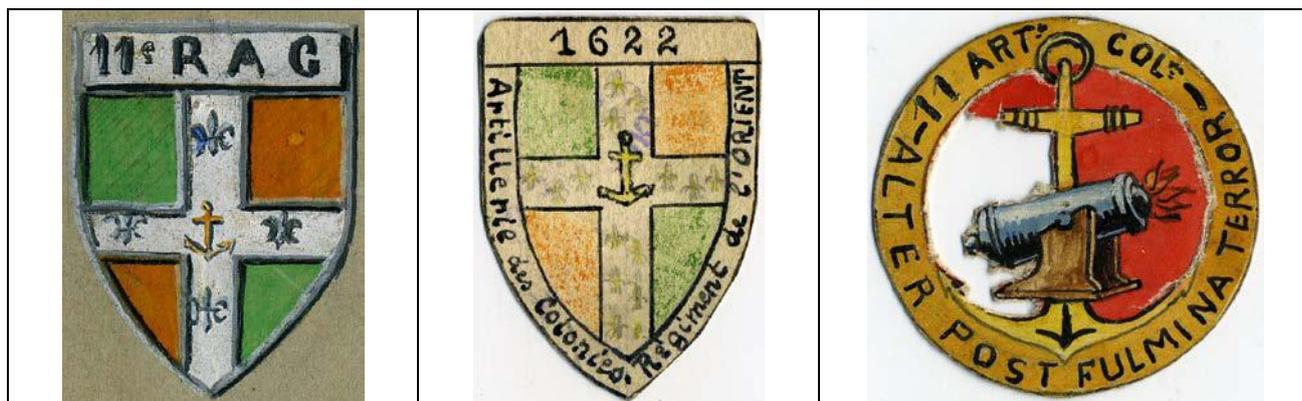
Comme déjà signalé en introduction, les archives des fabricants n'ont pu être consultées en dehors de celles détenues par le SHD / Département Iconographie.

Les maquettes sont présentées selon un ordre chronologique. Chaque fois que cela était possible, elles sont accompagnées de l'insigne réalisé.

Sauf mention particulière tous ces éléments ont été fournis par le collectionneur anonyme.

INSIGNES DONT LA MAQUETTE DATE D'AVANT 1940

11^e Régiment d'Artillerie Coloniale (Source SHD/Iconographie)

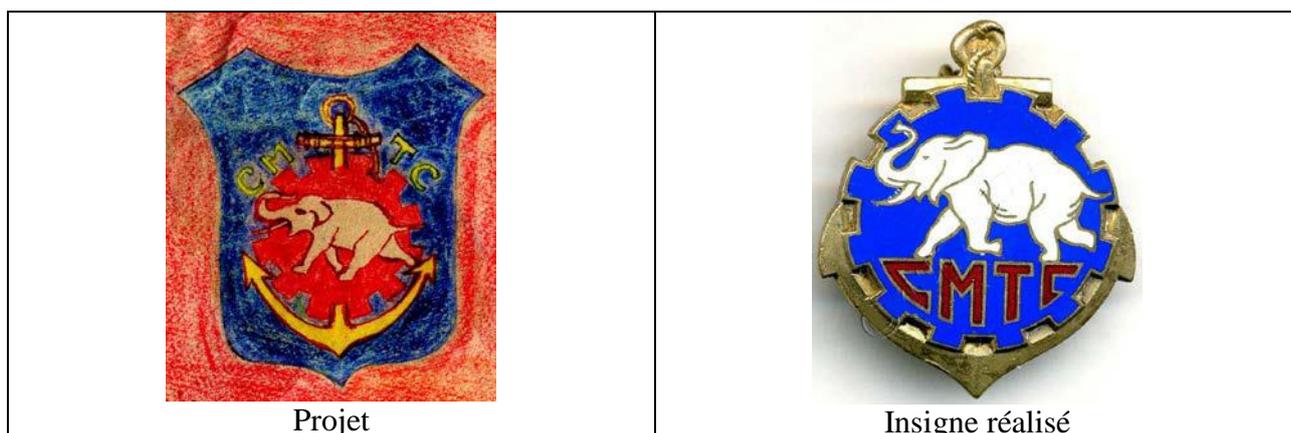


Projets réalisés par Drago pour le modèle d'avant 1939



Insigne finalement réalisé

Centre de Motorisation des Troupes Coloniales (Source SHD/Iconographie)



Projet

Insigne réalisé

6^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais (Source : ouvrage cité)

L'ouvrage « Insignes et historiques des formations indigènes de l'Infanterie Coloniale » de M.M. Villeminéy et Marquet présente des maquettes de l'insigne du 6^e RTS élaborées par Drago (page 22). Au nombre de trois, elles ne sont pas datées. Il est par conséquent difficile de savoir quel modèle s'est substitué à elles.

Cependant, les maquettes de Drago disponibles sont pour la plupart antérieures à 1940, ce qui privilégie la piste du premier insigne réalisé présenté.

| Maquettes de Drago | Différents insignes qui ont pu se substituer à elles |
|---|--|
|  |  |
|  |  |
|  |  |

11^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais (Source : ouvrage cité)

L'ouvrage « Insignes et historiques des formations indigènes de l'Infanterie Coloniale » de M.M. Villeminey et Marquet présente des maquettes de l'insigne du 6^e RTS élaborées par Drago (page 30). Elles sont au nombre de deux. Elles n'ont pu qu'accompagner le seul modèle existant de l'insigne de ce régiment.

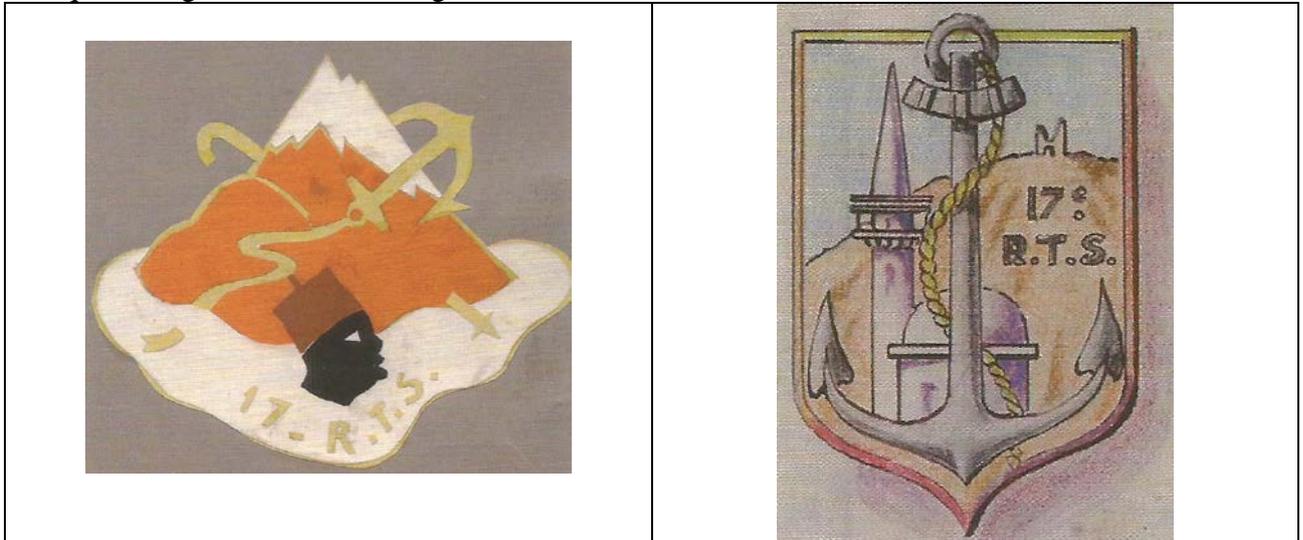
| Maquettes de Drago | Insigne finalement réalisé |
|--|---|
|  |  |

17^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais (Sources : ouvrage cité et SHD/Iconographie)

L'ouvrage « Insignes et historiques des formations indigènes de l'Infanterie Coloniale » de M.M. Villeminéy et Marquet présente des maquettes de l'insigne du 6^e RTS élaborées par Drago (page 43). Elles sont au nombre de deux.

Par ailleurs, dans le dossier détenu par le SHD/Iconographie, on trouve une maquette polychrome très proche de l'insigne réalisé.

Maquettes figurant dans l'ouvrage cité ci-dessus :



Maquette présente au SHD :



La maquette proposée était polychrome

Insigne réalisé :

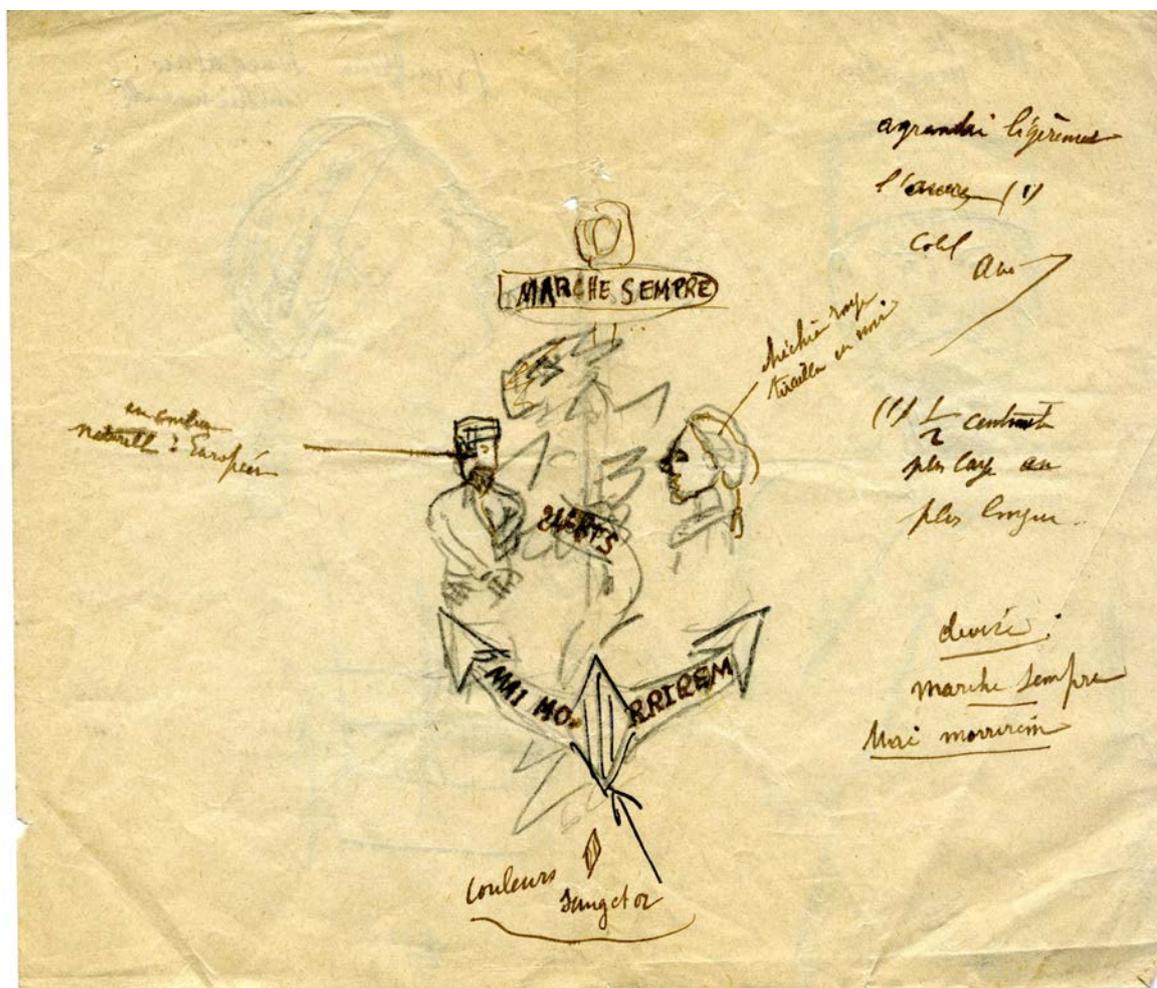


L'insigne réalisé est or et argent

24^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais (Source SHD/Iconographie et collectionneur privé)

Des maquettes existantes proviennent de deux sources différentes.

Le SHD/Iconographie possède le document suivant qui comporte deux personnages, un européen en képi à gauche et un tirailleur en chéchia à droite :



Par ailleurs, un collectionneur privé (gwened) propose une maquette attribuée au concepteur de l'insigne, le chef de corps du 24^e RTS, le colonel Alexandre ainsi que la maquette de Drago :



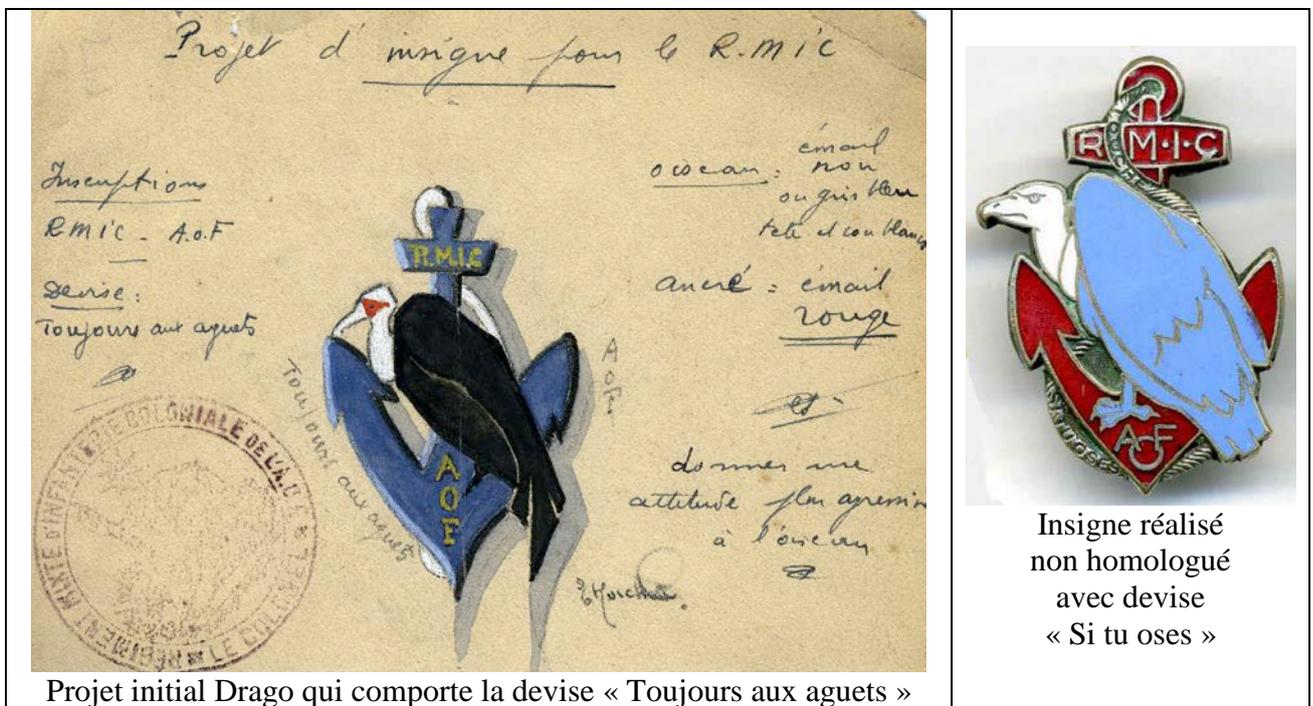
La maquette de Drago est assez proche de l'insigne finalement réalisé (ancres plus grande dont l'organeau est extérieur au cercle et dont le jas a disparu, détail dans la porte



44^e Régiment d'Infanterie Coloniale (Source SHD/Iconographie)



Régiment Mixte d'Infanterie Coloniale de l'AOF (Source SHD/Iconographie)



Batterie d'Artillerie Annam Laos (Source SHD/Iconographie)





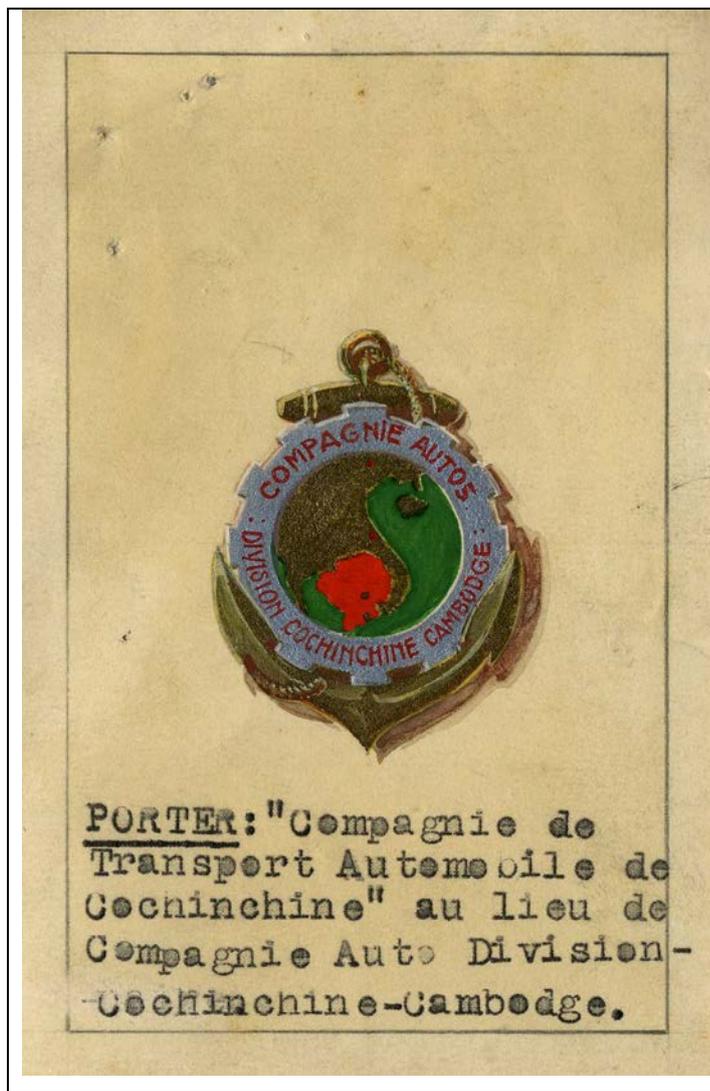
Il existe trois projets de Drago « A », « B » et « C ».



Selon J.J. Marquet et R. Villeminey dans « *Insignes et historiques des formations de l'Artillerie Coloniale et de Marine* », cet insigne artisanal peint aurait été fabriqué à Hué.

Le sigle comporte le « C » de Coloniale. Y a-t-il une relation entre la Batterie et le Groupe ?

Compagnie de Transport Automobile de Cochinchine (Source SHD/Iconographie)



Maquette fournie



Selon J.J. Marquet et R. Villeminey, cet insigne de fabrication artisanale aurait été fabriqué en métal découpé (*)

152^e Section de Munitions d'Artillerie (Source SHD/Iconographie)



Maquettes du fabricant



Insignes réalisés

LES FORMATIONS DE LA FRANCE LIBRE

Un certain nombre de ces formations se sont vues proposer un projet par Drago. Certains insignes réalisés en sont très proches bien qu'ils aient été confectionnés par un artisan syrien (fabrication dite « Damas ») ou égyptien (fabrication dite « Le Caire »). Faute d'avoir eu la possibilité de consulter les dossiers en comparant les dates, il n'est pas possible de savoir quel projet a influencé l'autre.

Cette étude se contentera donc de présenter côte-à-côte le projet Drago et l'insigne réalisé.

Bataillon du Pacifique (Source SHD/Iconographie)



1^{er} Bataillon d'Infanterie de Marine (Source SHD/Iconographie)

| | |
|---|---|
|   <p>Projet Drago</p> |  <p>Insigne réalisé</p> |
|---|---|

4^e Brigade de la 1^{ère} DFL (Source SHD/Iconographie)

| | |
|---|---|
|  <p>Projet Drago</p> |  <p>Insigne réalisé</p> |
|---|---|

Bataillon de Marche N° 5 (Source SHD/Iconographie)

| | |
|---|---|
|  <p>Projet Drago</p> |  <p>Insigne réalisé</p> |
|---|---|

Bataillon de Marche N° 11 (Source SHD/Iconographie)

| | |
|---|---|
|  |  |
| <p>Projet Drago</p> | <p>Insigne réalisé</p> |

Bataillon de Marche N° 24 (Source SHD/Iconographie)

| | |
|--|---|
|  |  |
| <p>Projet Drago</p> | <p>Insigne réalisé</p> |

2^e Régiment d'Artillerie Coloniale des FFL (Source SHD/Iconographie)

| | |
|---|--|
|  |  |
| <p>Projets Drago</p> | <p>Insigne réalisé</p> |

52^e Compagnie de Quartier Général (Source SHD/Iconographie)

| | | |
|--|--|---|
|  Maquette de Drago non retenue 1 : Un insigne bleu et blanc sur fond noir. À gauche, un profil de soldat coiffé d'un casque motorisé. À droite, une ancre. Le texte "52 CIE QUARTIER GENERAL" est inscrit sur l'ancrage. |  <p>Insigne réalisé</p> | <p>Un collectionneur (tdm-pf) a eu l'excellente idée de faire le rapprochement avec un insigne décrit dans l'ouvrage « Les insignes du Train » de J.C. Mourot.</p> <p>Selon cet ouvrage, il s'agit de l'insigne de la 52^e Compagnie de Quartier Général des FFL. Créée en 1941 au Levant en soutien de la 2^e Division légère Française Libre. Cette formation se dota d'un insigne non homologué fabriqué par un artisan de Damas. C'est un profil de soldat coiffé du casque modèle 1935 des troupes motorisées avec les attributs de la France Libre et une ancre des troupes coloniales qui fournissent majoritairement le personnel de la division.</p> |
|  Maquette de Drago non retenue 2 : Un insigne bleu et blanc sur fond noir. À gauche, un profil de soldat coiffé d'un casque motorisé. À droite, une ancre. Le texte "QUARTIER GENERAL" est inscrit sur l'ancrage, et "52 CIE" est inscrit sur la partie inférieure. | | |

Interrogé sur ce projet, Gwened répond :

« Le projet d'insigne de la 52^e C.Q.G. a très certainement été réalisé après la campagne de la 1^{ère} DFL, je pense qu'il s'agit d'une fabrication de 1945, à l'image de celui de la 50^e QG qui lui a été fabriqué par Arthus Bertrand.

La maquette est très belle et le premier créateur, à moins que ce ne soit une réalisation d'un dessinateur de Drago, avait voulu donner à mon sens une idée de modernisme à l'insigne, avec le regard du militaire coiffé de son casque motorisé rappelant un peu certains insignes créés avant guerre pour des régiments d'infanterie. L'idée de la demi croix de lorraine formant la tige de l'ancre avait également un aspect innovant mais qui n'aurait très certainement pas été retenu par la Symbolique s'il avait été présenté, et encore ce n'est pas sûr... Ce projet n'a certainement pas abouti, l'insigne serait connu depuis, et cette unité avait du très sûrement être dissoute pour devenir une autre.

Les symboles représentés sur ce projet reprennent ceux de l'ancien modèle, qui normalement est une fabrication artisanale. Quand cette 1^{ère} D.F.L. est passée 1^{ère} D.M.I. en 1943 je crois les militaires la composant tenaient à être D.F.L. et rien d'autre... »

LES FORMATIONS POST-1945

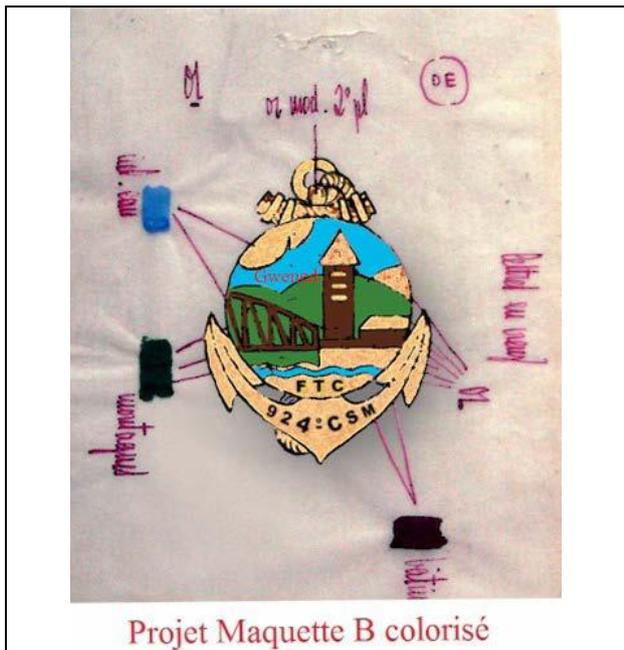
Compagnie Autonome du Génie des Troupes Coloniales (Source SHD/Iconographie)



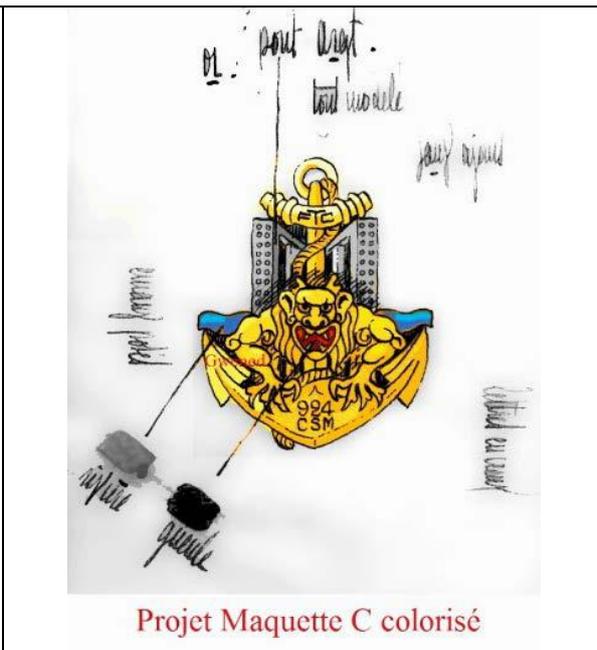
1er Bataillon de Marche du 2e Régiment d'Infanterie Coloniale (Source SHD/Iconographie)



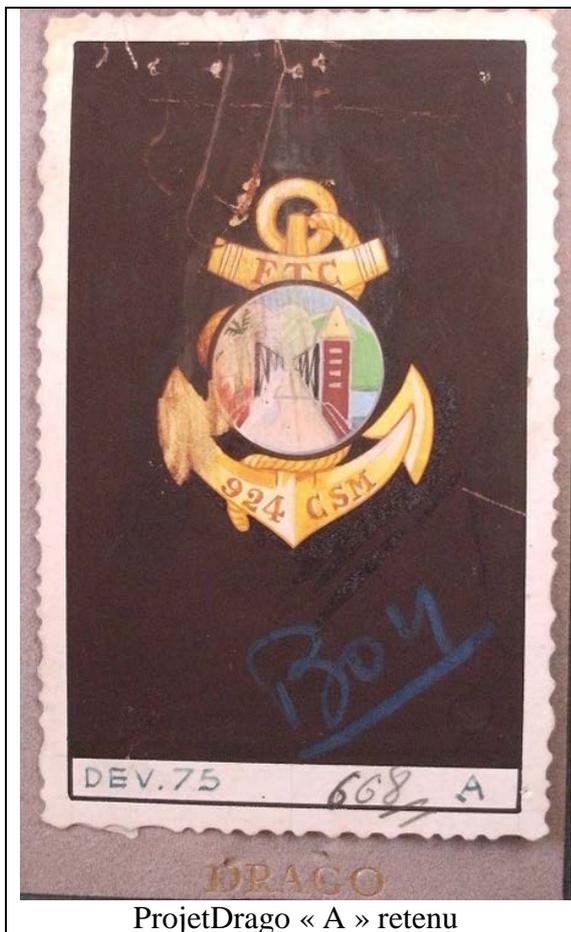
924^e Compagnie de Supplétifs Militaires (Source Gwened)



Projet Maquette B colorisé



Projet Maquette C colorisé



Projet Drago « A » retenu



Insigne réalisé

Texte de Gwened publié avec son aimable autorisation :

« La 924^e C.S.M. (Forces Terrestres du Cambodge - Kratié) a très certainement été rattachée à une unité Colo, voire commandée par un militaire issu des Troupes Coloniales puisque son insigne, réalisé par Drago mais non homologué, comporte une ancre... Le dossier Drago, que je détiens, comporte une maquette et des projets qui ont été colorisés d'après les calques du dossier ».

5e partie : Les projets d'insignes non aboutis

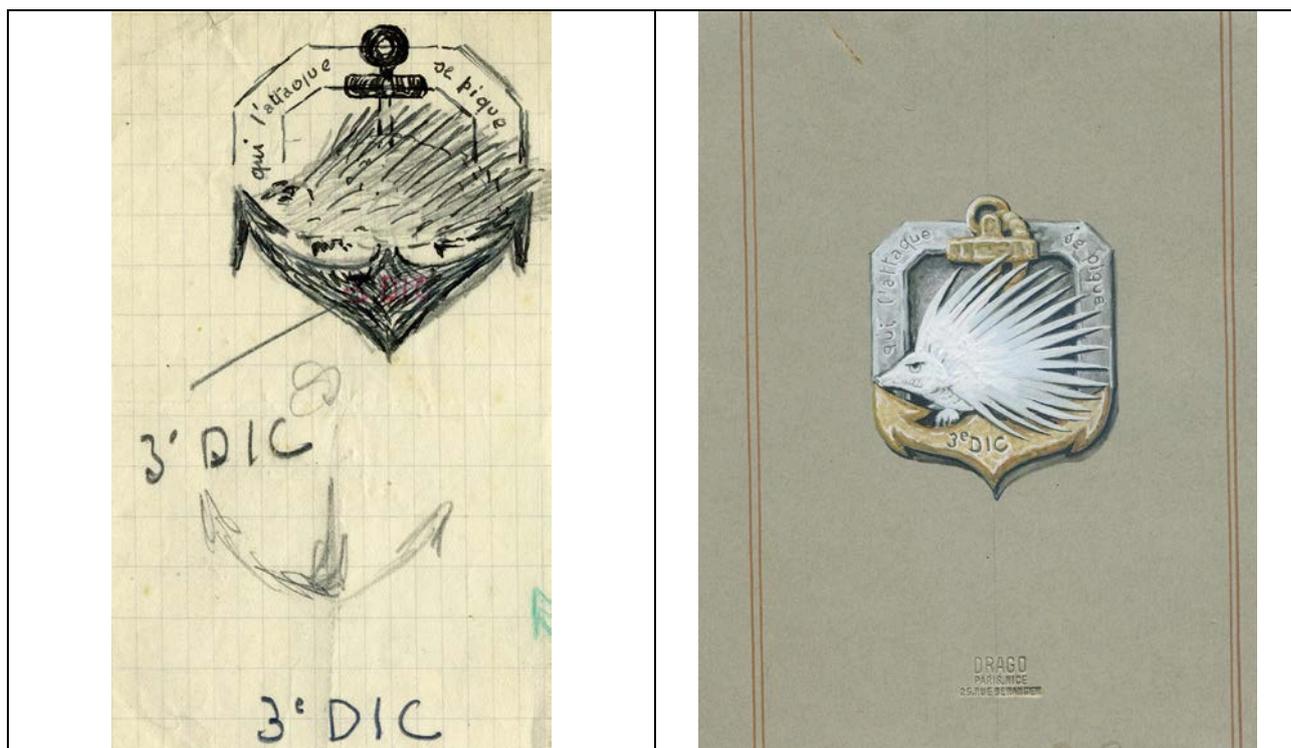
On ne verra jamais certains insignes car ils sont restés à l'état de projet. L'idée en a germé dans l'esprit d'un concepteur (professionnel ou amateur) qui en a réalisé ou fait réaliser un croquis griffonné ou une maquette peinte par un professionnel. Cette ébauche est arrivée jusqu'à nous par des voies parfois mystérieuses.

Par nature, ce chapitre ne pourra être qu'incomplet.

Un appel a été lancé sur le Forum des Insignes et Médailles et certains collectionneurs ont bien voulu contribuer en envoyant les projets dont ils avaient connaissance. Bien entendu, ils seront cités par leur pseudonyme sur le Forum à moins qu'ils aient préféré rester anonymes. Qu'ils en soient remerciés.

Les lecteurs qui souhaiteraient enrichir cette partie seront les bienvenus.

3^e Division d'Infanterie Coloniale (Source SHD/Iconographie)



5^e Division d'Infanterie Coloniale (Source SHD/Iconographie)



A la connaissance de l'auteur de cette étude, il n'existe pas d'insigne réalisé pour ces deux divisions. Il est preneur de toute information visant à confirmer ou infirmer cette affirmation.

Division Coloniale de l'AOF (1940-43) ou Dépôt des Isolés Coloniaux de Dakar

(Source : collectionneur anonyme)

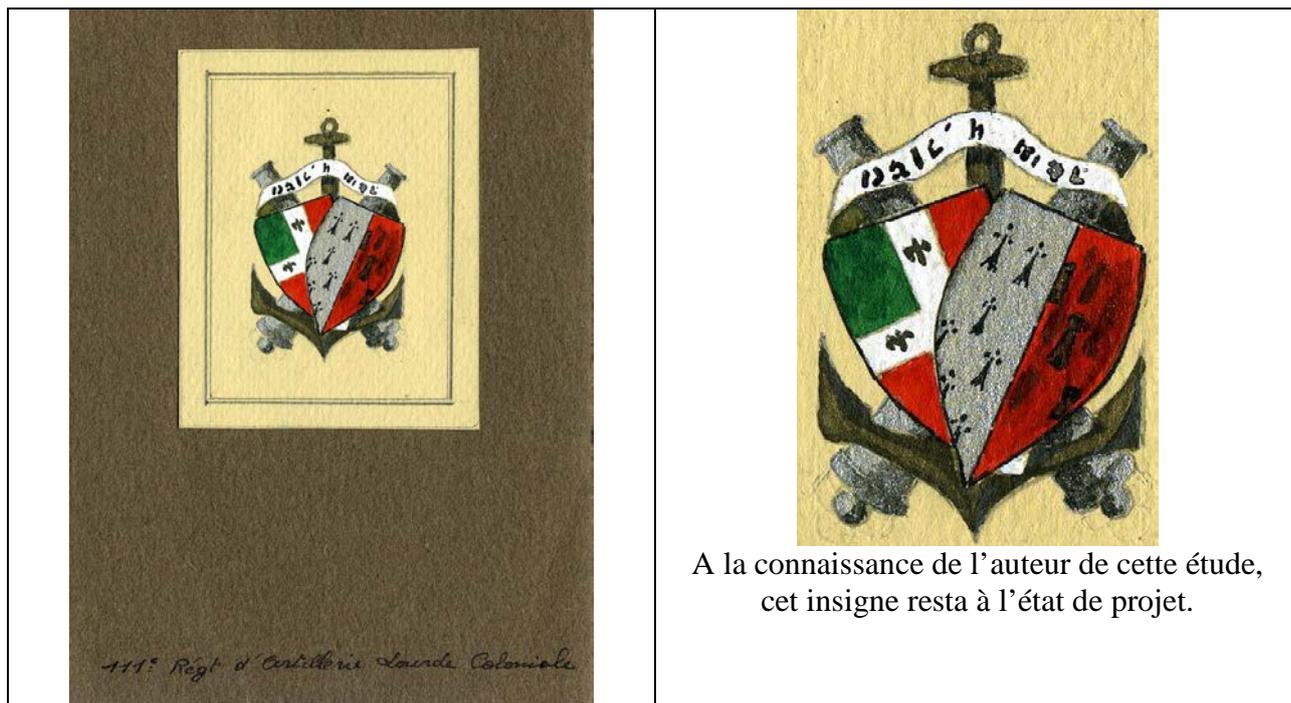
| | | |
|---|--|--|
|  |  | <p>Il existe deux projets pour cette formation.</p> <p>A la connaissance de l'auteur de cette étude, il n'existe pas d'insigne réalisé.</p> <p>Il est preneur de toute information visant à confirmer ou infirmer cette affirmation et à préciser la nature de l'unité concernée</p> |
|---|--|--|

Bataillon de Marche N°1 de la Côte Française des Somalis (Source SHD/Iconographie)

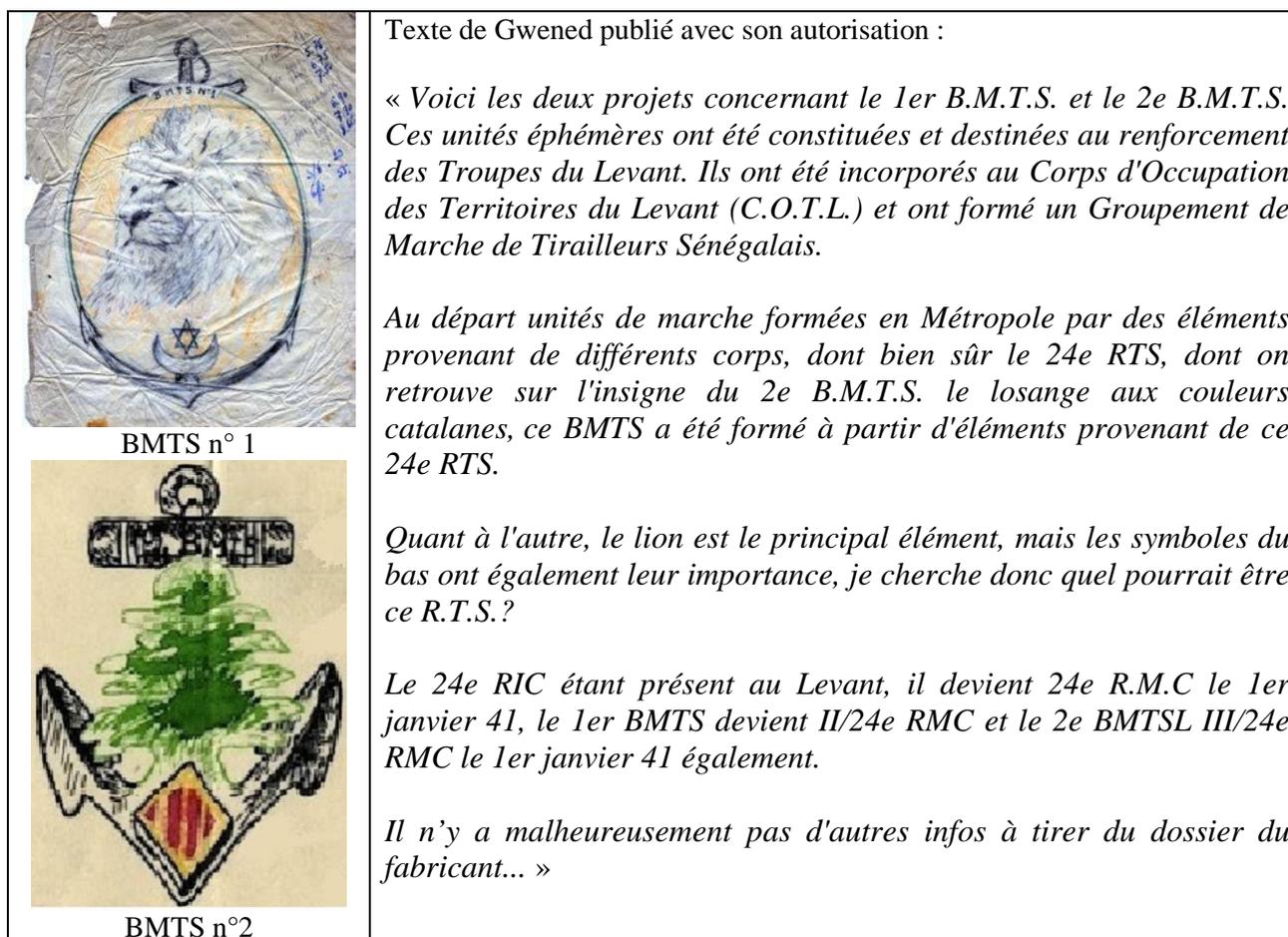
| | |
|--|---|
|  | <p>A la connaissance de l'auteur de cette étude, il n'existe pas d'insigne réalisé pour ce bataillon.</p> <p>Il est preneur de toute information visant à confirmer ou infirmer cette affirmation.</p> <p>On ne sait rien de ce bataillon. Selon Gwened, « il s'agit du Bataillon de Marche n° 1 de la Côte Française des Somalis, probablement constitué lors de la déclaration de la guerre. Je joins une enveloppe datée du 28 juin 1940 sur laquelle le cachet de l'unité était visible. A mon idée ce bataillon a eu une existence assez éphémère un peu à l'image des B.M.T.S. du Levant ».</p> |
|--|---|



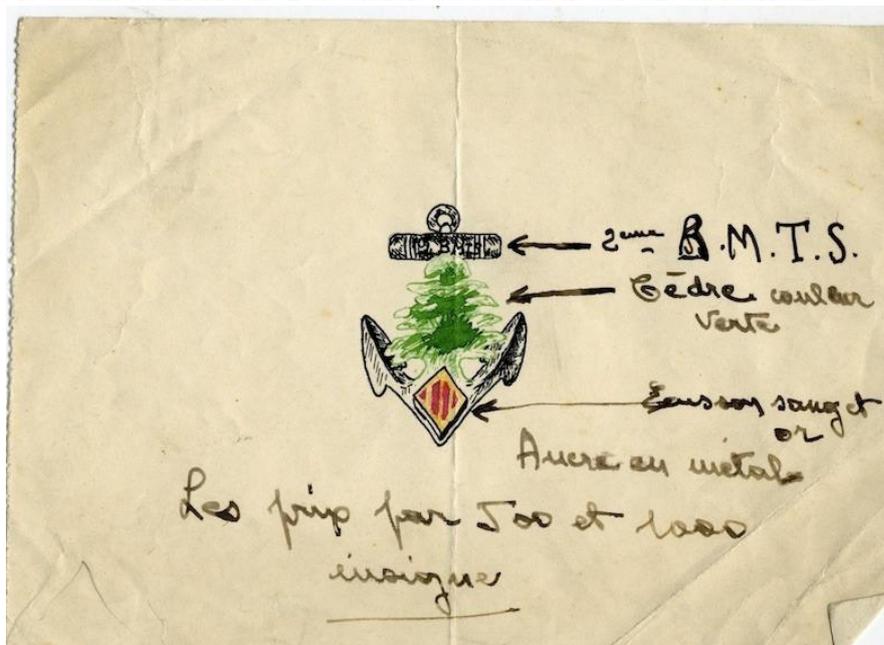
111^e Régiment d'Artillerie Coloniale (Source SHD/Iconographie)



Les 1^{er} et 2^e Bataillons de Marche de Tirailleurs Sénégalais (Source Gwened)



Il est à noter que le dessin du BMTS n° 2 est extrait du document suivant du fabricant :



Le Bataillon de Tirailleurs du Gabon (Source Gwened)



Texte de Gwened publié avec son autorisation :

« Je vous envoie le scan d'un projet d'insigne jamais réalisé à ma connaissance, il me semble même d'ailleurs que l'unité n'a jamais possédé d'insigne à cette époque (39/40).

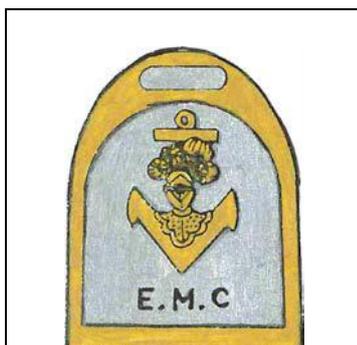
Ce projet non colorisé (le fond semble pourtant colorisé en bleu) a été réalisé par le Corps, dans quelle circonstance et pourquoi celui-ci n'a pas été réalisé, je ne peux donner de réponse.

Je n'ai pas d'informations sur ce bataillon ».

A la connaissance de l'auteur de cette étude, il n'existe qu'un insigne relatif à une unité de Tirailleurs du Gabon, il s'agit de l'insigne du Bataillon de Tirailleurs du Congo Gabon sans aucun rapport avec l'insigne présenté



L'escadron Monté du Cameroun (Source : Lechouille)



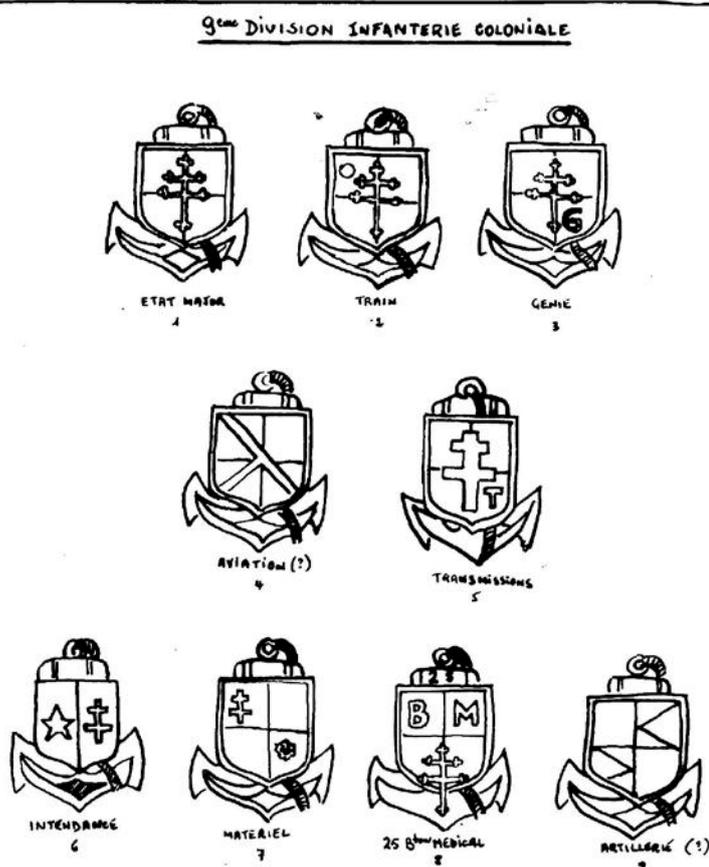
Il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements sur cette formation et sur le projet d'insigne la concernant.

Centre d'Administration Colonial de l'Intendance ? (Source : Gwened)

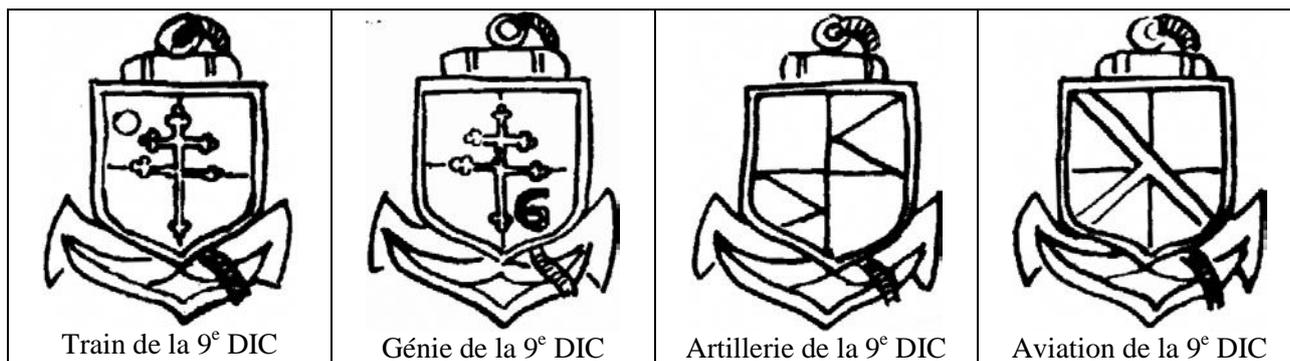
Texte de Gwened publié avec son aimable autorisation : « *Je vous adresse un projet/maquette d'un insigne datant probablement de 39/40. Il s'agirait à mon avis du projet pour le Centre d'Administration Colonial de l'Intendance. Je ne sais si un insigne a été réalisé pour cette unité, et ne peux malheureusement vous donner plus de renseignements complémentaires* ».



Insignes des Eléments organiques de la 9^e Division d'Infanterie Coloniale
(Source : une planche ancienne de Symboles & Traditions)



N'auraient pas été fabriqués les insignes suivants :



Insignes des unités des Services de la 3^e Division d'Infanterie Coloniale

(Source : Bulletin n° 200 de Symboles & Traditions)

Dans ce bulletin figure un article intitulé « De la 1^{ère} D.C.E.O. à la 3^e D.I.C ». Il contient des planches d'insignes dont 3 sont des dessins.

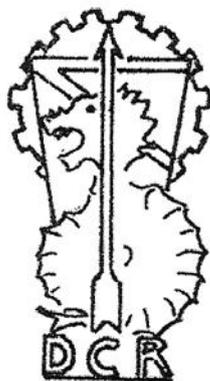


Figure 41



Figure 42

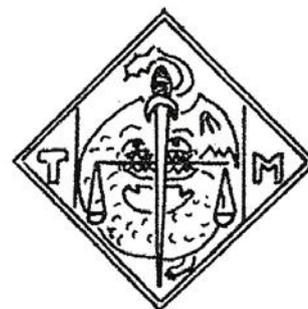
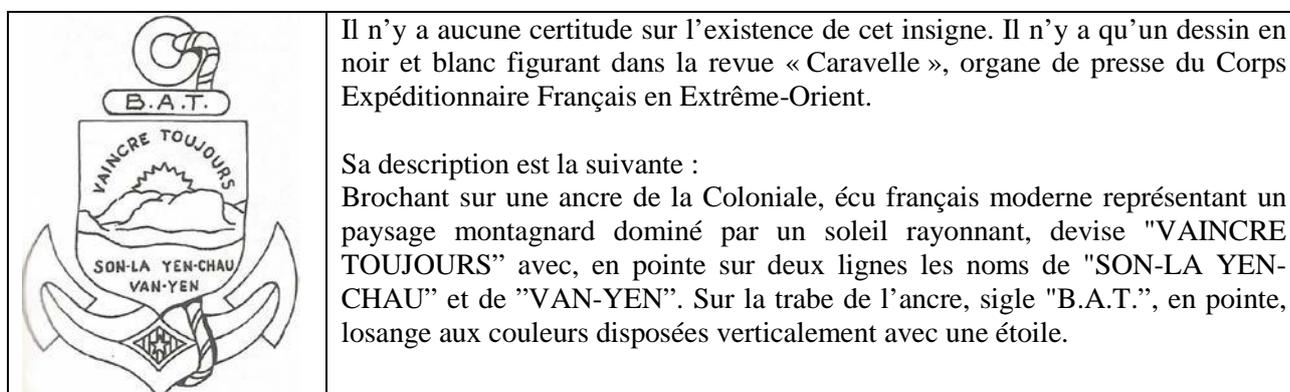


Figure 43

Dans le corps du texte il est précisé : « Trois insignes n'existent que sous forme de projets dus à un dessinateur du Service de presse de la 3^e DIC et n'ont pas été réalisés : DCR/3^e DIC, Prévôté 3^e DIC et Tribunal Militaire 3^e DIC (figures 41, 42 et 43) ».

Le Bataillon Autonome Thaï



Le Peloton Monté – 2^e Compagnie de N'Guigmi

(Source : document détenu par le Service Historique de la Défense)

Selon un membre du Forum des Insignes et Médailles, max9a, l'extrait imprimé ci-dessous serait extrait de l'ouvrage "Les insignes de l'armée Française" fascicule 1 de J.Y. SEGALEN.

PELTON MONTÉ - 2^e COMPAGNIE (N'GUIGMI)

2678

ZONE D'OUTRE-MER N° 1
Peloton Monté de la 2^e Compagnie
N'GUIGMI (NIGER).

Création de l'insigne demandée par :
Lieutenant BINET.
Commandant le Peloton Monté de la 2^e Compagnie
le 21 avril 1962.

Description : (Insigne de la même forme que celui du Groupe Nomade de N'GUIGMI).
Sur une ancre de marine représentée seulement par sa partie inférieure, croix du Sud évidée dont le centre est chargé d'une tête de cheval, noire, bridée. Entre les pointes de la branche inférieure de la croix « P M » et sur le diamant, en creux « N'GUIGMI ».

Marché passé le 21 avril 1962, pour la fourniture de 1 000 insignes livrables par fractions de 100 exemplaires.

INSIGNE NON RÉALISÉ
(le 10 septembre 1962, l'unité est dissoute et le marché annulé).

Maquette technique.
PELTON MONTÉ DE LA 2^e COMPAGNIE N'GUIGMI.

Nota : éviter sans la mesure du possible de graver l'ancre de marine et le dessous de la croix d'Agadès pour mieux conserver la forme de l'ensemble.

Régiment d'Artillerie Coloniale d'Afrique Occidentale Française (Source : photo et texte de tdm-pf)

Comme l'insigne du GM 51 homologué mais non fabriqué hormis de très rares modèles en fabrication artisanale (voir en 1^{ère} partie), il existe un insigne du RAC-AOF en fabrication artisanale. On ne peut déterminer

- Ni la période de fabrication
- Ni s'il s'agit d'un modèle d'essai ou d'une initiative personnelle

Voici cet insigne :



2^e Régiment d'Infanterie de Marine – Détachement pour la République Centrafricaine

(Source : envoi de tomana sur le FIM)



Projet pour la RCA



Insigne du 2^e RIC de 1945

Texte de tomana utilisé avec son autorisation :

« Début 1987, le 2^e de Marine reçoit l'ordre de préparer la mise sur pied d'un groupement régimentaire (2 compagnies + des éléments CCS et CEA) à destination de la République Centrafricaine. Les préparatifs habituels vont bon train, la création d'un insigne est même prévue.

Après que le chef de corps ait agréé un projet d'insigne de groupement (dessiné par l'officier adjoint de la 3^e Cie, membre de ST), cet insigne est présenté dans le journal du régiment.

De petite taille (comme les insignes de groupement régimentaire en Nouvelle Calédonie et Liban), il reprend les défenses d'éléphant du Bataillon de Marche de l'Oubangui-Chari (pour rappeler la zone d'action prévue) encadrant un "bélut".

Cet animal mythique veut rappeler :

- la 2^e Brigade FFL de 1942 ancêtre du 2^e RIC de nouvelle formation d'après 2^e guerre mondiale

- le 2^e RIC de 1945, qui avait repris le bélut sur son insigne homologué T15.

Une commande est à peine passé auprès de la maison Fraisse-Demey que le contrordre arrive: seule la 3^e Cie partira en RCA (où elle créera un insigne souvenir, orné du Bélut), le reste du Groupement Régimentaire devant attendre une autre mission (en fait il rejoindra le Tchad peu de temps après).

La commande d'insignes fut donc annulée de toute urgence ».

Voir les documents en annexe 4.1

Annexe 1.1 - 171^e Compagnie de Transport

Demande présentée par le Commandant du Train des Troupes Françaises en Indochine du Nord :

TRoupES FRANÇAISES
D'INDOCHINE DU NORD

COMMANDEMENT DU TRAIN

No _____ /T.

HANOI, le 4 Avril 1947

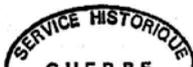
Douglas

Le Lieutenant-Colonel ETCHARY
Commandant le TRAIN des T.F.I.N.

- a
Monsieur le Colonel, Commandant pvt, p.i.
les Troupes Françaises d'Indochine du Nord
Etat - Major - 3^e Bureau.

REFERENCE: Note de Service No 328/3-1 en date du
15.2.47, du General Commandant Supérieur des
T.F.N.

OBJET: Insignes
d'Unités.



J'ai l'honneur de vous adresser ci-joints
les projets d'insignes établis respectivement par la
17^e Compagnie de Transport et la 7^e Compagnie de
Circulation Routière.

Les motifs qui ont présidé à l'élaboration
de ces projets sont les suivants:

1^o / 17^e Compagnie de Transport :

- l'Ancre des Troupes Coloniales,
- l'Elephant (indiatif de la 3^e D.I.C. dont la Compagnie était l'unité organique),
- la Roue Dentée aux couleurs de l'Arme du Train;

2^o / 7^e Compagnie de circulation Routière

- l'Ancre des Troupes Coloniales,
- la Croix de Lorraine,
- la Roue dentée et l'Ecu aux couleurs de l'Arme du TRAIN.

signe: ETCHARY.

Transmission par le colonel Commandant les Troupes Françaises en Indochine du Nord :

Commandement des troupes françaises
en Indochine du Nord

P.O., le 6.4.47

Etat - major - 3e Bureau

N° 584/3

Le Colonel G O N N E T, assurant
provisoirement le Commandant des Troupes
Françaises en Indochine du Nord,

a
Monsieur le General Commandant Supérieur
des Troupes Françaises en EXTREME-ORIENT
(E.M., 3e Bureau).

REF: N.d.S. 328/31 du 15.2.47.

Arrivée: 11.4.47
2903
3 Bureau

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
deux exemplaires des modèles d'insignes proposés
par le Lt-Colonel ETCHARY, Commandant le TRAIN
de L'Indochine Zone Nord, pour la 17e C.T. et la
7e C.C.R.

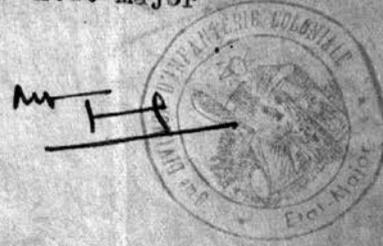
C.E.F.E.O. 2e BUREAU
ARRIVÉ LE 11/4/47
N° 3659

P.O., le Lt-Colonel WAYMEL
Chef d'Etat-major

PIECES JOINTES:

Modèle d'insigne de la 17e Cie de
Transport, (2 ex.)
Modèle d'insigne de la 7e C.C.R.
(2 ex.)

Modèle de la lettre du Lt-Colonel ETCHARY,
le TRAIN de l'Indochine Nord.



171^e Cie de transport

Saigon

171^eme COMPAGNIE DE TRANSPORT

Insigne proposé

Peut être homologué



- Andre de marine : doré
- Roue dentée : métal
- Eléphant : émail gris
- Blason 9^e D.I.C sur fond émail blanc
- Défenses : émail blanc
- Fond : émail vert

(Le blanc et le vert représentant les couleurs de l'Arme du Train.)

Sous réserve de suppression du rappel de l'insigne de la 9^e DIC (inutile et réalisation à cette échelle difficile)

Amélioration du dessin en reprenant le type d'éléphant emblème de la maison royale de Luang-Prabang (coste du million) d'éléphant

croquis joint

Louis
R

1110

Décision d'homologation :

65/HC
MINISTÈRE DES ARMÉES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

3ème Bureau

Téléphone

INV. 68-70 - Poste 39-32

23 MAI 1947

Paris, le 2-6-47
 34219-
 Destinataire 5B-

N° 5158 MA/3.I.

DEMANDE D'HOMOLOGATION

NOTA.- Les réponses doivent, outre le numéro d'ordre, rappeler les indications du timbre ci-dessus.

Référence : Lettre n° 584/3 du Colonel Commandant les Troupes Françaises en Indochine du Nord.

| DEMANDE | REPONSE |
|---|---|
| Projet d'insigne de la 171 ^e Cie de transport. | Cet insigne est approuvé, sous réserve de supprimer le rappel de l'insigne de la 9ème D.I.C. (réalisation difficile à cette échelle), d'améliorer le dessin en reprenant le type d'éléphant emblème de la maison royale de Luang Prabang (croquis joint). |
| | N° d'Homologation H... 515 |
| | Ce numéro sera obligatoirement porté au dos de l'insigne précédé de la lettre H. Dès que l'insigne sera sorti de fabrication il en sera adressé deux exemplaires au Service Historique de l'Armée. |



16.42

1 croquis joint.

Destinataire :

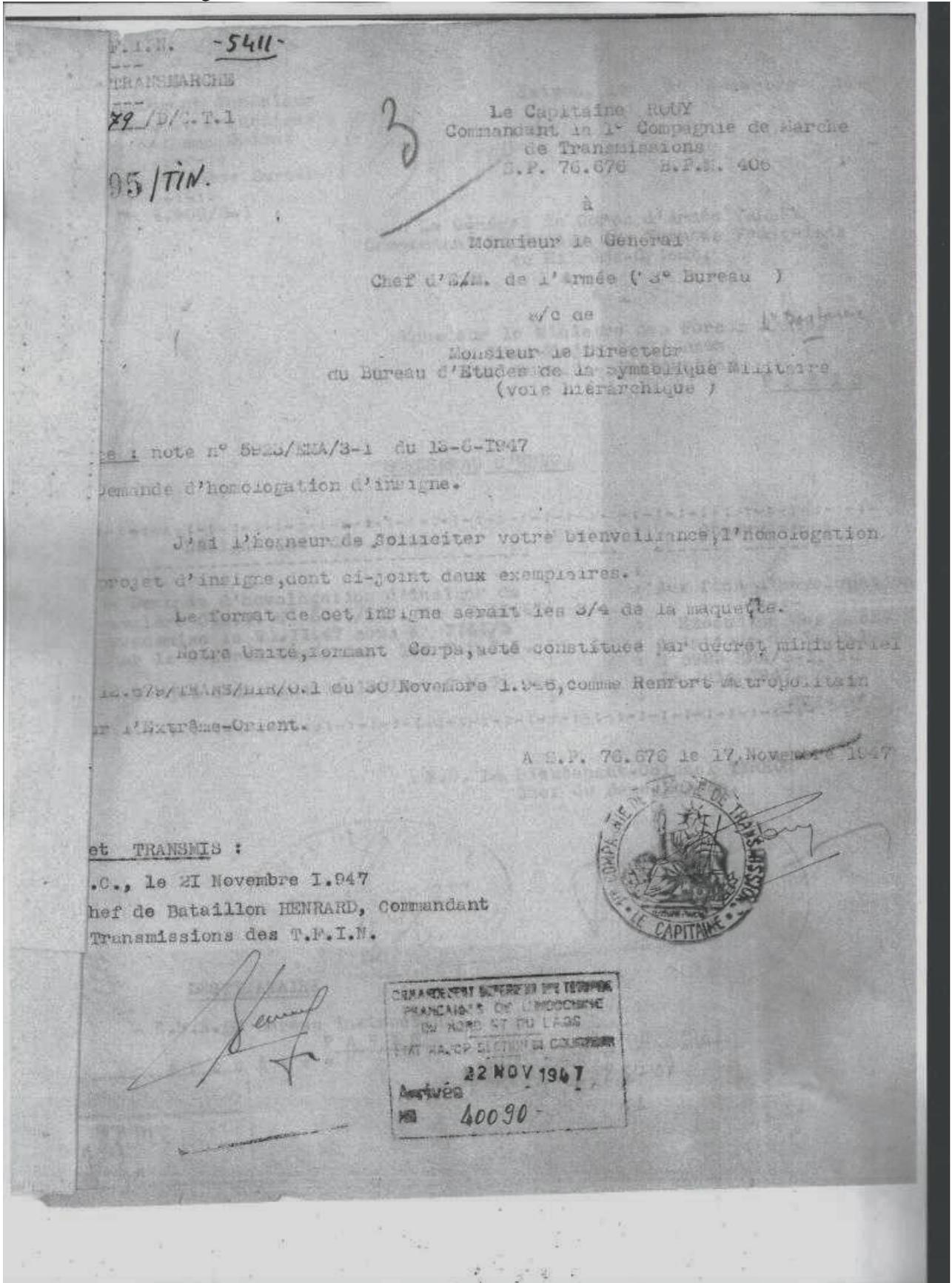
- M. le Général Cdt Supérieur des T.F.E.O.

Copie à :

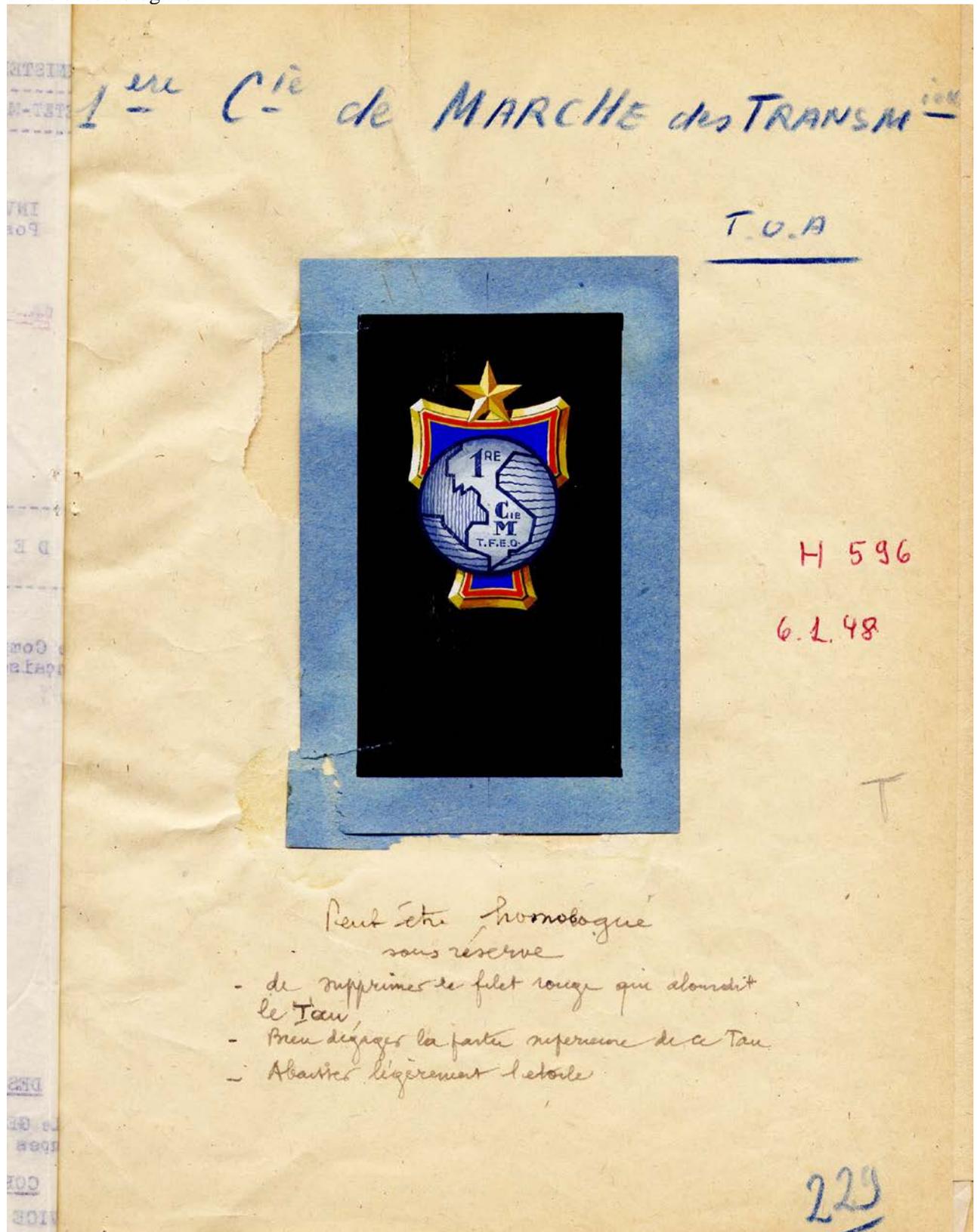


Annexe 1.2 - 1ère Compagnie de marche de Transmissions des Troupes Française en Extrême-Orient

La demande d'homologation :



Fiche d'homologation :



1^{re} Cie de MARCHE des TRANSM

T.O.A



H 596

6.1.48

T

Peut être homologué
sous réserve

- de supprimer le filet rouge qui alourdit le Tau
- Bien dégager la partie supérieure de ce Tau
- Abaisser légèrement l'étoile

229

Décision d'homologation :

T2 7513
3

82/L.D/5.I.1948

MINISTERE de la GUERRE

ETAT-MAJOR de l'ARMEE

3ème Bureau

Téléphone
INValides : 68-70
Poste : 35-14

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le - 6 JAN. 1948

DEMANDE D'HOMOLOGATION

N° ~~93~~ 93 E.M.A/3-I

Référence : Lettre N° 4.999/3-I du Commandant Supérieur
des Troupes Françaises en EXTREME-ORIENT
en date du 3.I2.1947.

| D E M A N D E | : | R E P O N S E |
|---------------|---|---------------|
|---------------|---|---------------|

| | | |
|---|---|--|
| <p style="text-align: center;"><i>TRANSMIS</i></p> <p>1ère Compagnie de Marche des Troupes Françaises en EXTREME-ORIENT. <i>Sions</i></p> | : | <p>Insigne approuvé sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none">: - de supprimer le filet rouge qui alour-: dit le tau:: - Bien dégager la partie supérieure du: tau:: - Abaisser légèrement l'étoile.:: N° d'homologation: H 596:: Ce numéro précédé de la lettre H.: sera obligatoirement reproduit au dos: de l'insigne : dès que l'insigne sera: sorti de fabrication il en sera adressé: 2 exemplaires au Service Historique pour: pour les collections.::: |
|---|---|--|

DESTINATAIRE

- M. le GENERAL Commandant Supérieur des
Troupes Françaises en EXTREME-ORIENT.

Signé : JACQUOT

COPIE à :

- SERVICE HISTORIQUE.

Annexe 1.3 - Détachement Motorisé Autonome N° 4

Fiche d'homologation :

Détachement motorisé Autonome
N°4 Para Rou

H 745
27.2.50.



N° d'homologation
H
745

Pent-ch homologue
16/11 Low
R

2

Décision d'homologation :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTRE DES FORCES ARMÉES

PARIS, le 27 FEV 1950

Secrétariat d'Etat aux Forces Armées (Guerre)

Etat-Major Général des Forces Armées (Guerre)

DEMANDE D'HOMOLOGATION

Service Historique

Tél.: LIT.78-10 - Poste 3345

n° 371 EMG-FA/G/SH-A

Référence :

| DEMANDE | REPOSE |
|--|--|
| Projet d'insigne du Détachement motorisé Autonome n° 4 - Parakou | Insigne approuvé. |
| | n° d'Homologation. |
| | H. 745 |
| | Ce numéro précédé de la lettre H. sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sera sorti de fabrication il en sera adressé 2 exemplaires au Service Historique pour les collections. |

DESTINATAIRE : Mr. le Colonel Chef de la Section d'Etudes et d'Informations des Troupes Coloniales

P. le Secrétaire d'Etat et par délégation
P. le Général de Corps d'Armée REVERS
Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées (Guerre)
Le Général JACQUOT
S/Chief d'Etat-Major Général de l'Armée de Terre

Annexe 1.4 - Batterie d'Artillerie du Bas-Mékong

Demande d'homologation :

P 51.006 - Section A - Le 17 AVRIL 1954

COMMANDEMENT DU GROUPEMENT
OPERATIONNEL DU BAS-MEKONG

BATTERIE D'ARTILLERIE
DU BAS-MEKONG

N° 383 /BARM

Le Capitaine LECLERCQ, Commandant la
Batterie d'Artillerie du Bas-Mékong

à

Monsieur le Ministre
de la Défense Nationale

(Voie hiérarchique)

OBJET : DEMANDE D'HOMOLOGATION D'INSIGNE -

J'ai l'honneur de soumettre à votre
approbation la maquette d'insigne de la Batterie
d'Artillerie du Bas - Mékong aux fins d'homolo-
gation .

Batterie coloniale, cette unité se
trouve stationnée au Cambodge . Cet insigne de
0m,042 x 0m,003 doit être réalisé en émail et
les coloris correspondent à ceux de la maquette
dont les dimensions sont les 5/6 ° de l'insigne
définitif.



le 16.4.54
L. J. J.

Fiche accompagnant la demande :

COMMANDEMENT DU GROUPEMENT
OPERATIONNEL DU BAS-MEKONG

BATTERIE D'ARTILLERIE
DU BAS-MEKONG

F I C H E

--:--:--:--:--

-00-

SUR LE CHOIX DE L'INSIGNE PROPOSE

La Batterie d'Artillerie du Bas-Mékong, créée le 7 Novembre 1953, succède à la Batterie d'Artillerie du Cambodge.

Stationnée en territoire cambodgien sur la rive gauche du Mékong, son journal de marche et d'opération est encore peu garni, bien que dès le début janvier elle ait été appelée à opérer au LAOS.

La symbolique de l'insigne proposée est simple :

a) l'ancre de marine est présente pour rappeler qu'il s'agit d'une unité coloniale.

b) les deux bombardées croisées indiquent évidemment l'Artillerie.

c) le tigre enfin évoque le mordant et la vigueur et rappelle le lieu de stationnement de l'unité .



Batterie d'Artillerie du
Bas-Mékong

Zéti de tige entournée au
naturel dans un cercle d'acier
brochant au deux bouts de
de sable posés en sautoir sur
d'une colonne d'or.
sur la triade = B A B M.



DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologué sous le N°
G. 1105

Peut être homologué
23. V. 54

Ballin

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 10-5-54

1785

790

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 24 Mai 1954

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

D.N. CAB/SYMB/ G. 1105

M. le Capitaine - Commandant la Batterie d'Ar-
à tillerie du Bas-Mékong - SP. 51.006
S/C de M. le Colonel - Chef de la Section d'Étu-
des et d'Informations des Troupes Coloniales -
Ecole Militaire - Bâtiment H - PARIS VII^e

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

BATTERIE D'ARTILLERIE DU
BAS-MÉKONG

L'insigne présenté est homologué sous le
n° **G 1105**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera
obligatoirement reproduit au dos de
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication
trois exemplaires seront adressés au
Ministère de la Défense Nationale sous
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de
la Symbolique Militaire.

*reclamer par fil
avec M. Charpentier*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation

Le Général J. NOIRET
Chef de l'État-Major Particulier

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Signé : J. NOIRET

Annexe 1.5 - Centre Logistique du Bas-Mékong

Demande d'homologation :

2.492 le 25 Mars 1.954 -

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES
TERRESTRES AERIENNES ET NAVALES
EN INDOCHINE

GROUPEMENT OPERATIONNEL
--- DU BAS - MEKONG ---

CENTRE LOGISTIQUE

N° 303 /C.L.

Le Chef d'Escadron BEAUVAIS Commandant
le Centre Logistique du Bas Mékong

à

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale
Bureau d'Etudes et d'Homologation de la
Symbolique Militaire
(Voie hiérarchique)

OBJET : Homologation d'insigne -

Référence : I.M. n° 849/Symb. en date du 26 Mars 1.953 -

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir homologuer l'insigne de " Centre Logistique
du Bas Mékong " (S.P. 52.492 - T.O.E.)

Ci joint un dessin de l'insigne et une Notice
sur le projet -



Arrivé le 26.03.54
S/No 6150
Classement

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE

Cabinet du Ministre

PARIS, le 24 Mai 1954

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

à M. le Chef d'Escadron - Commandant le Centre
Logistique du Bas-Mékong. SP. 52.492
S/C de M. le Général de C.A. - Commandant en
Chef en Indochine - Etat-Major - 3e Bureau

D.N. CAB/SYMB/ G. 1109

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

CENTRE LOGISTIQUE DU
BAS-MÉKONG

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1109**

Ce n° précédé de la lettre sera
obligatoirement reproduit au dos de
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication
trois exemplaires seront adressés au
Ministère de la Défense Nationale sous
le timbre :

Sous réserve

1° de donner à l'ancre la forme
traditionnelle adoptée par
les Troupes Coloniales (BO.
19 du 7 Mai 1951)

2° de donner aux émaux une teinte
le moins crue.

Bureau d'Études et d'Homologation de
la Symbolique Militaire.

*Unité dissoute
Après téléj n° 2576*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation

Le Général J. NOIRET
Chef de l'État-Major Particulier

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Signé : J. NOIRET

Annexe 1.6 - Groupe Mobile 51

Demande d'homologation :

0.021 S.A, le 16 JUIN 1954.

GROUPEMENT OPERATIONNEL
DU BAS - MEKONG

GROUPE MOBILE N° 51

51° COMPAGNIE DE COMMANDEMENT
ET DES SERVICES

N° 1745 /D/CCS

Le lieutenant ANDRE, Commandant la 51° Compagnie
de Commandement et des Services du G.M.51

à

Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale
(Voie Hiérarchique)

O B J E T : Demande d'Homologation d'Insigne.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la
maquette d'insigne du Groupe Mobile 51 aux fins d'homologation.

Cette unité se trouve stationnée au Cambodge. Cet In-
signe doit être réalisé en émail sur fond noir et les coloris cor-
respondent à ceux de la maquette dont les dimensions sont celles
de l'insigne définitif.



André

Fiche accompagnant la demande :

GROUPEMENT OPERATIONNEL
DU BAS - MEKONG

=====

GROUPE MOBILE N° 51

=====

51° COMPAGNIE DE COMMANDEMENT
ET DES SERVICES

=====

F I C H E

sur le choix de l'insigne proposé.

Unité Coloniale, la Groupe Mobile 51 a été créée le 7 Novembre 1953.

Stationné en territoire cambodgien, il a fait ses premières armes au LAOS. Son journal de marche et d'Opérations est encore peu garni bien que dès le début de Janvier, il ait été appelé à participer aux opérations.

Le symbolique de l'insigne proposé est simple.

a)- l'ancre de marine indique qu'il s'agit d'une Unité Coloniale.

b)- les bombardes croisées rappellent qu'il comprend une batterie d'artillerie.

c)- le fer à cheval indique la présence dans ses rangs d'un escadron de dragons.

d)- enfin l'Eléphant évoque la force et l'adresse et rappelle le territoire où l'unité fit ses premières armes.



Handwritten signature

Fiche d'homologation :

Campagne de Commandement
et des Services du GM 54

de Sabla a un dipliant au naturel
touchant sur l'annee coloniale d'or.

In chef la rigne : GM 54
In point deux canons en sautoir
a dextre et un fer a cheval a senestre
de tout d'or



Fond Noir
Lettres et bords dorés
Elephant Gris bleu
Echelle grandeur nature

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologué sous le N°
G. 1121

Peut être homologué

15. VII. 54

Collig

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 5-7-54

1857

801

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 10 août 1954

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
M. le Lieutenant-Commandant le Lie Cie de Com
à mandement et des Services du G.M. 51
S/C de M. le Général - Commandant en Chef en
Indochine - Etat-Major - 3e Bureau

D.N. CAB/SYMB/ G. 1121

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

2.274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1121**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera
obligatoirement reproduit au dos de
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication
trois exemplaires seront adressés au
Ministère de la Défense Nationale sous
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de
la Symbolique Militaire.

Lie COMPAGNIE DE COMMAN-
DEMENT ET DES SERVICES DU G.M.

n° 51

*Delimé par lettre
2162
cree d'homologation
insigne du G.M. 51.*

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par Délégation
Le Contrôleur Général **C. LABÉ**
Directeur du Cabinet

Signé : **C. LABÉ**

DESTINATAIRES :

- Unité.
- M. le Secrétaire d'État
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Annexe 1.7 - 3^e Compagnie Auto de Base

Demande d'homologation :

LT/AC le 25 Janvier 1955
SAT

COMMANDEMENT DES FORCES AEROPORTUES
DU CENTRE VIETNAM
2^e REGIMENT DE TRANSPORT D'EXTREME ORIENT
3^eme COMPAGNIE AUTO DE BASE 4
N° 140 / ORG. 4

Le Chef d'Escadron AGRECH,
Commandant la 3^e Compagnie Auto de Base

à
Monsieur le ~~MINISTRE de la~~ Défense Nationale
(d'études et d'homologation de la Symbolique-
Militaire)
(VOIE HIERARCHIQUE)

Référence: B.O.P.P. N° 28 du 13.7.1953 page 2370
OBJET: Demande d'homologation d'insigne.

J'ai l'honneur de vous demander l'homologation de l'insigne de la 3^eme Compagnie Auto de Base, unité créée en exécution des prescriptions de la Note de Service N° 3603/EMIFT/I en date du 21 Septembre 1954 du Général d'Armée, Commissaire Général de France et Commandant en Chef en Indochine.

- Ci-joint le dessin de l'insigne proposé avec indication des couleurs et de l'échelle.
- Une notice succincte sur les raisons motivant ce projet.

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 22.2.55
N° 2140

AGRECH



Notice jointe à la demande :

NOTICE SUCCINCTE SUR LES RAISONS
TRADITIONNELLES MOTIVANT CE PROJET.

L'INSIGNE DE LA 3^o COMPAGNIE AUTO DE BASE
S'INSPIRE DE CELUI DE LA BASE MILITAIRE DE TRANSIT DE
TOURANE POUR SOULIGNER LA COLLABORATION ETROITE ENTRE
CES DEUX UNITES.

LA FORME CARACTERISTIQUE DES VOILES DES
JONQUES ET LES LETTRES EN TRONCONS DE BAMBOU SITUENT
LE THEATRE D'OPERATIONS.

LA BAIE DE TOURANE AU PIED DU COL DES
NUAGES DONNE L'IMPLANTATION EXACTE DE L'UNITE.

BATEAUX ET ROUTE SYMBOLISENT LES MOYENS
FLUVIAUX ET ROUTIERS MIS EN OEUVRE.

LA ROUE DENTEE QUI ENCEPTE CET INSIGNE ,
PEU DIFFERENT AINSI DE CELUI DE LA B.M.T.T., PLACE
L'UNITE DANS SON CADRE " TRAIN " .

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 28.8.55

N° 2140

Fiche d'homologation :

3^e G^{ue} Auto de Base

Jouques de salle équipées d'un rognon
sur une ~~base~~ d'un longrout
une base d'un sourcil de coupeur
de simple coffres de nuages blancs
pour un travail sur le ciel d'acier
les signes : 3 CAB en caractères de
Pentagon d'inox.

L'ensemble d'un l'œuvre
coloniale d'un surbrûlant
une ~~monture~~ crénelée d'acier



DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologué sous le N°

G.1166

Peut être homologué

9. II. 55

Palley

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire

Entré le 22.2.55

N° 0140

864

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE
de la
DÉFENSE NATIONALE

PARIS, le 18-3-55

Cabinet du Ministre

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

D.N. CAB/SYMB/G.II66

à M. le Chef d'Escadron, Commandant la 3^e Compagnie
Auto de Base
s/c de M. le Général d'Armée, Commissaire Général
de France et Commandant en Chef en Indochine

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.
Formulaire n° 1581 du 15 Mars 1951.

Z. 274

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

3^e Compagnie AUTO DE
BASE

*insignes un avion
La fabrication n'ayant pas été
exécutée en raison de changement
de dénomination de l'unité devenue
la 3^e C à l'usage de l'Armée
(Ministère N° 2320 annu)*

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1166**

Ce n° précédé de la lettre **G** sera
obligatoirement reproduit au dos de
l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication
trois exemplaires seront adressés au
Ministère de la Défense Nationale sous
le timbre :

Bureau d'Études et d'Homologation de
la Symbolique Militaire.

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Pour le Ministre et par délégation
Le Général de Division **LOTH**
Chef de l'État-Major Particulier

Signé : **LOTH**

DESTINATAIRES :

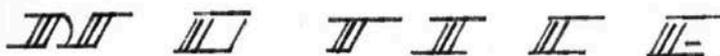
- Unité.
- M. le Secrétaire d'État
(pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

Correspondance expliquant les raisons de la non-fabrication :

| | |
|--|--|
| | COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES NAVALES ET AERIENNES EN INDOCHINE |
| Le Colonel R U F F A T Commandant par intérim le Train des F.T.E.O. | COMMANDEMENT DU TRAIN 3ème Section INSTRUCTION ETUDES Téléphone : OMEGA 380 |
| à | N° 1 4 3 4 T/IE |
| Monsieur le Ministre des Forces Armées S/C de | S.P. 50.643, le 3 Septembre 1955 |
| Monsieur le Général Commandant les Forces Terrestres d'Extrême-Orient par intérim (E.M.C.E.C. - 3ème Bureau) | |
| <u>O B J E T</u> : Insignes des 26Ième C.C.R. et 3ème C.A.B. | |
| <u>REFERENCES</u> : Décisions d'homologations D.N./CAB/SYMB/G.II66 du 18.3.1955 et D.N./CAB/SYMB/G.II80 du 19.4.1955. | |
| <p>-----</p>  | |
| J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que les insignes des 26Ième Compagnie de Circulation Routière et 3ème Compagnie Auto de Base n'ont pu vous être adressés pour les raisons suivantes : | |
| Aux dates des 1er Avril et 1er Mai 1955 ces deux Compagnies ont changé de dénomination pour devenir : | |
| - l'une, la 2ème Compagnie du Groupe de Circulation Routière.603 - l'autre, la 3ème Compagnie Mixte de Transport de Circulation. | |
| Les décisions d'homologations n'étant parvenues à la 26Ième C.C.R. et à la 3ème C.A.B. que les 28 Mars et 30 Avril 1955, la fabrication des insignes, de ces deux Unités, n'a pas été entreprise. | |
| signé : Illisible. | |

Annexe 1.8 - Groupement Motorisé N° 3

Notice jointe à la demande initiale :



SUCCINCTE SUR LE PROJET DE SYMBOLE DU

GROUPEMENT MOTORISE N° 3

La situation géographique de l'Unité est symbolisée sur l'insigne par une tête d'antilope. Le Cameroun est en effet un territoire où les terrains de chasse sont nombreux et dont la réserve de WAZA vient tout de suite après la fameuse réserve de NAIROBI.

En outre, l'antilope symbolise mobilité et vitesse qui doivent caractériser un Groupement Motorisé.

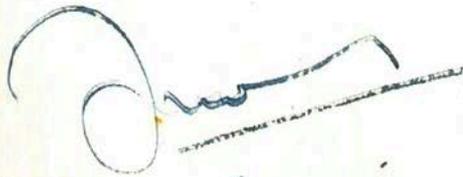
La silhouette de jeep se découpant sur la tête d'antilope rappelle d'autre part que l'Unité, dans son ensemble est appelée à remplir ses missions sur véhicule.



Groupement Motorisé N° 3

Avec coloniale s'or
nement un blason de
grande à une tête Saint-Georges
s'agit une courbe de sable,
drapeau d'une ~~saute~~ silhouette
de "felpo" du même. En
jointe l'inscription G.M.3 également
s'agit.

Vent. etre l'ensemble



le 2. 10. 62



P1646

DÉFENSE NATIONALE
Ministère de l'Armement
de la Guerre
Homologué sous le N°
G-1885

Décision d'homologation :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE DES ARMÉES

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

SERVICE HISTORIQUE

EMAT/SH/SYMB/G.1885

PARIS, le 2 Octobre 1962

LE MINISTRE DES ARMÉES

à Monsieur le Commandant du Groupement
Motorisé n°3 à KOUTABA
s/c de Monsieur le Colonel, Commandant le
S.E.I.D.T.M. - Caserne de Clignancourt BD.Ney

O B J E T : Homologation d'un insigne militaire. PARIS

RÉFÉRENCES : D.M. n° 1711 du 17 Janvier 1951.

Formulaire n° 1531 du 15 Mars 1951.

UNITÉ AYANT PRÉSENTÉ UNE
DEMANDE D'HOMOLOGATION.

DÉCISION MINISTÉRIELLE

GROUPEMENT MOTORISÉ N°3

Incre coloniale d'or soutenant un blason de gueules à une tête d'antilope d'argent aux cornes de sable, chargée d'une silhouette de "jeep" au même. En pointe l'inscription GM3 également argent.

L'insigne présenté est homologué sous le

n° **G 1885**

Ce n° précédé de la lettre G sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne.

Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère DES ARMÉES sous le timbre : SERVICE HISTORIQUE SECTION DE

Bureau d'Études et d'Homologation de la Symbolique Militaire.

LE MINISTRE DES ARMÉES

Pour le Ministre des Armées et par délégation
Le Général d'Armée LE PULOCH

Chief d'Etat-Major de l'Armée

P.O. Le Général C.D.R. de COSSE-BRISSAC

Chief du Service Historique de l'Armée,

L'Administrateur CIVIL de Classe Exceptionnelle

SOUS-DIRECTEUR CHARTON

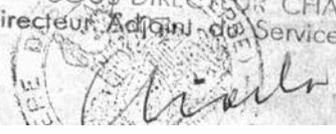
Directeur Adjoint du Service Historique

DESTINATAIRES :

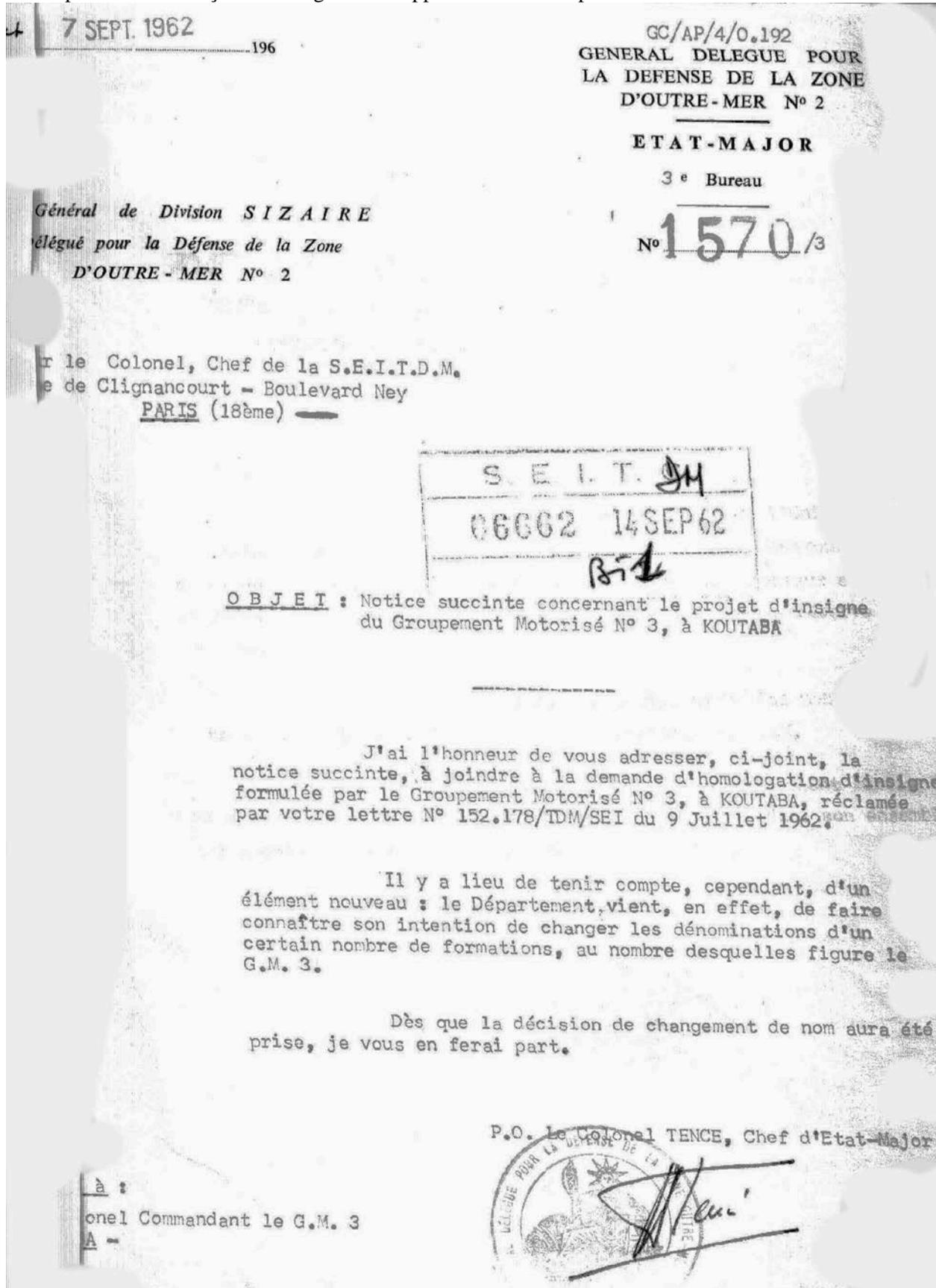
- Unité.
- (pour information)
- Dossier.
- Archives (Symb.)

*pour pour G.M (22)
(uniquement pour
M. Ribet le 25/11/63
uniquement
réf. sur 19-11/63
Unité Service*

*uniquement
ce G.M 82 -
uniquement
30/12/63*



Correspondance annonçant le changement d'appellation du Groupement :



7 SEPT. 1962

196

GC/AP/4/0.192
GENERAL DELEGUE POUR
LA DEFENSE DE LA ZONE
D'OUTRE-MER N° 2

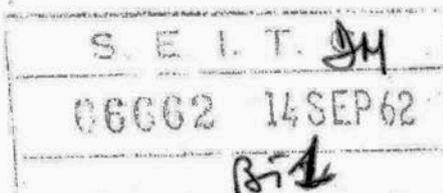
ETAT-MAJOR

3° Bureau

N° 1570 /3

Général de Division SIZAIRE
délégué pour la Défense de la Zone
D'OUTRE-MER N° 2

le Colonel, Chef de la S.E.I.T.D.M.
de Clignancourt - Boulevard Ney
PARIS (18ème)



OBJET : Notice succincte concernant le projet d'insigne
du Groupement Motorisé N° 3, à KOUTABA

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la notice succincte, à joindre à la demande d'homologation d'insigne formulée par le Groupement Motorisé N° 3, à KOUTABA, réclamée par votre lettre N° 152.178/TDM/SEI du 9 Juillet 1962.

Il y a lieu de tenir compte, cependant, d'un élément nouveau : le Département, vient, en effet, de faire connaître son intention de changer les dénominations d'un certain nombre de formations, au nombre desquelles figure le G.M. 3.

Dès que la décision de changement de nom aura été prise, je vous en ferai part.

P.O. Le Colonel TENCE, Chef d'Etat-Major



à :
Colonel Commandant le G.M. 3

A -

Demande de renseignements de la Section d'Etudes et d'Information des Troupes Coloniales :

28 NOV 1963

Paris, le _____

MINISTÈRE DES ARMÉES

DIRECTION DES TROUPES DE MARINE

SECTION
D'ÉTUDES ET D'INFORMATION

Caserne Clignancourt
Boulevard Ney - PARIS-18^e

N° 1538 7 /TDM/SEI

Le Colonel GRIFFET,
Chef de la S.E.I.T.D.M.

à

Monsieur le Colonel
Commandant le G.M./22
KOUTABA
(Cameroun)

G.1885

81

O B J E T : Insigne de tradition.

REFERENCE : B.E. n° I53.053-TDM/SEI, du 9.10.1962.

Le G.M./3 (ex: 17ème B.I.Ma) est devenu G.M./22 par changement de dénomination, le 1er décembre 1962.

La Symbolique Militaire avait homologué un projet d'insigne pour le G.M./3, le 2 octobre 1962, sous numéro G.1885. Cette décision d'homologation vous avait été transmise par mes soins le 9 octobre, sous numéro I53.053-TDM/SEI.

°°

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître si cet insigne homologué du G.M.3 a été adopté par le G.M./22 ?

- si l'insigne a été fabriqué ?
- s'il a fait l'objet d'un changement de numéro :G.M.22 au lieu de G.M.3 ?

En outre, je vous serai reconnaissant d'adresser directement trois exemplaires de cet insigne au Service Historique de l'Armée (Section de la Symbolique Militaire) et deux autres exemplaires directement à la S.E.I.T.D.M., comme prévu sur le Bordereau d'Envoi du dossier d'homologation, cité en référence.

MINISTÈRE DES ARMÉES
S.E.I.T.D.M.
Service Historique
Entré **30 Nov 1963**
N°
Remis à

Copie à :

M. le Général, Chef du Service Historique de l'Armée
Section "Symbolique Militaire"
Château de VINCENNES

" Pour information "

6182
DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire

*Ju
e claus*

Annexe 1.9 - 57^e Régiment InterArmes d'Outre-Mer

Demande d'homologation :

REGIMENT INTERARMES D'OUTRE-MER



Le Chef de Corps

Djibouti, le

30 JUN 1969

N° 1377/157 RIAOM

Le Colonel H O G A R D, Commandant
le 57^e Régiment Interarmes d'Outre - Mer,

à

Monsieur le Général,
Chef du Service Historique de l'Armée
- Bureau d'étude de la Symbolique Militaire -

(Voie hiérarchique)

O B J E T : Projet d'insigne du 57^e RIAOM. Demande d'homologation.

PIECES JOINTES : - Maquette d'insigne
- Annexe descriptive.

J'ai l'honneur de demander le changement d'insigne du 57^e RIAOM, de soumettre à votre approbation le projet d'insigne ci-joint et d'en demander l'homologation. En effet, il m'est apparu souhaitable, après avoir consulté les cadres de mon Régiment, de changer le modèle de l'insigne actuel qui, d'une part n'est pas très seyant, et d'autre part n'évoque aucune tradition à laquelle le 57^e RIAOM puisse se rattacher.



Handwritten signature and lines

Transmission par le Comsup Djibouti :

MANDATEMENT SUPERIEUR
DES FORCES ARMEES
DU TERRITOIRE FRANCAIS
DES AFARS ET DES ISSAS

ETAT-MAJOR - 3° BUREAU

DJIBOUTI, le

28 JUIL. 1969

N° 4058 / TFAI/3. S

Le Général de Brigade H. TENCE
Commandant Supérieur des Forces Armées
du Territoire Français des Afars et des Issas

à

M. le Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale
Etat-Major de l'Armée de Terre
(Service Historique)

231, Bd Saint-Germain - 231 - PARIS - (VII°).

O B J E T : - Projet d'insigne du 57° R.I.A.O.M. Demande d'homologation.

P.JOINTES : - Lettre de M. le Colonel Commandant le 57° R.I.A.O.M.
N° 1377/57° RIAOM, description maquette d'insigne.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la lettre par laquelle le Colonel Commandant le 57° R.I.A.O.M. demande le changement d'insigne de son régiment.

Les motifs guidant le choix de l'insigne tendant à faire revivre au plus près les traditions dont ce régiment est l'héritier, j'émetts un avis très favorable aux propositions contenues dans la lettre du Colonel Commandant le 57° R.I.A.O.M.



Tence



Fiche d'homologation :

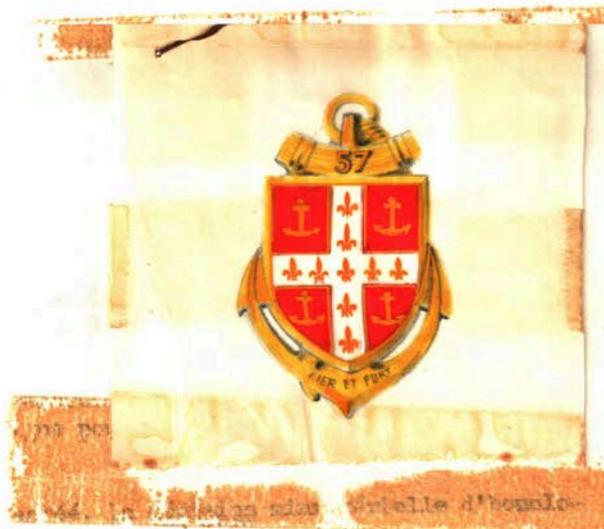
INSIGNE POUR LE 57^{ème} REGIMENT INTERARMES D'OUTRE-MER

~~Le croix est chargé de fleurs de lys d'or.~~

La croix est chargé de fleurs de lys d'or.

Le tout brochant une ancre de marine du même.

Inscriptions : sur la trabe chiffre 57
sur les bras la devise
" FIER et FORT "



DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologué sous le N°
G 2220

Décision d'homologation :

| | |
|---|--|
| <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: center;">D'ETAT LE MINISTRE DES ARMÉES Chargé de la Défense Nationale</p> <p style="text-align: center;">à Monsieur le Colonel Commandant le 57^{ème} Régiment Interarmes d'Outre-Mer</p> <p>ouvert de Monsieur le Général Commandant Supérieur des Forces Armées du Territoire Français des Afars et des Issas à <u>D J I B O U T I</u> / E.M.A. - 3^o BUREAU -</p> <p style="text-align: center;">O B J E T : Homologation d'un insigne militaire.</p> <p style="text-align: center;">Références: Document de référence n° 1951 B.O.E.M. N° 672 Document de référence n° 1954</p> | <p style="text-align: center;">MINISTÈRE D'ETAT CHARGÉ DE LA DÉFENSE MINISTÈRE DES ARMÉES NA ETAT-MAJOR DE L'ARMÉE Service Historique</p> <p>N° 005056 DM/EMAT/SH/SYMB/ PARIS, le 5 AOUT 1969 Cit. 36</p> |
|---|--|

| UNITE AYANT PRESENTE UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION | DECISION MINISTERIELLE |
|--|---|
| <p><u>INSIGNE pour le 57^{ème} R.I.A.O.M.</u></p> <p>Ecu ancien de gueules bordé d'or à la croix blanche cantonnée de 4 an cres de marine d'or.</p> <p>La croix est chargée de fleurs de lys d'or.</p> <p>Le tout brochant une ancre de marine du même.</p> <p><u>Inscriptions :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- sur la trabe chiffre 57- sur les bras la devise " PIER ET FORT " | <p style="text-align: center;">L'insigne présenté est homologué sous le n° 2220</p> <p>Ce n° précédé de la lettre G sera obligatoire- ment reproduit au dos de l'insigne.</p> <p>Dès que l'insigne sortira de fabrication trois exemplaires seront adressés au Ministère des Armées sous le timbre :</p> <p style="text-align: center;">Section Symbolique SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE CHATEAU DE VINCENNES à VINCENNES</p> <p style="text-align: right;">LE MINISTRE DES ARMÉES D'ETAT Chargé de la Défense Nationale Pour le Ministre des Armées DES ARMÉES D'ETAT chargé de la Défense Nationale Le Général d'Armée CANTAREL Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre P.O. Le Général de Division FOURNIER Chef du Service Historique de l'Armée.</p> <p style="text-align: right;">Le Colonel HURDIN, Adjoint au Chef du Service Historique</p> <p style="text-align: right;"><i>L. Hurdin</i></p> <div style="text-align: right;"></div> |

- DESTINATAIRES :
- Unité.
 - (pour information)
 - Dossier.
 - Archives (Symb.)

Compte rendu de non fabrication :

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES
ARMEES DU TERRITOIRE FRANCAIS
DES AFARS ET DES ISSAS

5° REGIMENT INTERARMES
D'OUTRE - MER

Djibouti, le 24 JANV. 1970

N° 206 / 5° R.I.A.O.M.

Clt 08.

(S)

Le Colonel H O G A R D , Commandant
le 5° R.I.A.O.M.

au

Ministre d'ETAT,
chargé de la Défense Nationale.
- E.M. de l'Armée de Terre.
Service Historique.

O B J E T : Insigne de tradition.

REFERENCE : Correspondance N° 000 234/DN/EMAT/SH/Symb en date
du 13 Janvier 1970.

En réponse à votre correspondance citée en
référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le 57° RIAOM
ayant pris l'appellation de 5° RIAOM à compter du 1° Novembre 1969,
en exécution des prescriptions de la DM N° 3269/DN/EMAT/1.0 du
16.10.1969, l'insigne du 57° que vous avez bien voulu homologuer
par décision citée en référence n'a jamais été mis en fabrication.

J'ai entrepris depuis, en liaison avec la
Maison DRAGO, l'étude d'un nouvel insigne faisant appel aux
traditions du 5° RIMA dont le Régiment est désormais devenu
l'héritier, et qui fera d'ici peu l'objet d'une nouvelle demande
d'homologation.

MINISTÈRE DES ARMÉES
E. M. A. T.
Service Historique
le 30 JAN. 1970



Annexe 1.10 - Centre d'Entraînement et de Préparation des Réserves de Guadeloupe

Demande d'homologation :

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES
ARMEES AUX ANTILLES - GUYANE

POINTE-A-PITRE, le 11 FEV. 1992

COMMANDEMENT MILITAIRE DE LA
GUADELOUPE

N° 0611/CM.GD/EM

OSA 1

Etat-Major

VU
CEM

Camp Dugommier
97159 - POINTE-A-PITRE CEDEX
Tél. 25.40.00 Poste 4260

Le Colonel Jean LE THIEC
Commandant Militaire de la Guadeloupe

↓
AOC

P.G.

à

Monsieur le Général
Commandant du Service Historique de l'Armée
de Terre
Bureau de la Symbolique Militaire
Vieux-Fort - Pavillon du Roi
94304 - VINCENNES CEDEX

O B J E T : Homologation insigne C.E.P.R. GUADELOUPE

P. Jointes : 1 - Photocopie de l'insigne
2 - Description héraldique

J'ai l'honneur de solliciter pour mon
C.E.P.R., l'homologation et la reconnaissance de l'insigne de poi-
trine, élaboré par l'Adjudant de Réserve GILABERT, dont je vous joins
une photocopie.

Description héraldique et symbolisme :

DESCRIPTION HERALDIQUE

INSIGNE C.E.P.R. GUADELOUPE

Ecu aux armoiries de La GUADELOUPE sur fond d'Azur et d'Océan. Mouvant du flanc dextre vers la Métropole. L'ensemble de la cannelle et du soleil d'or serti au filet rouge, symbole du sang versé pour la Patrie.

Le bras de l'ancre de marine enchassée dans la garde du glaive pointe vers le haut. Notre appartenance aux Troupes de Marine en Outre-Mer toujours prête à défendre le sol français par l'entraînement physique et technique que représentent les trois anneaux olympiques couleur de la France.

MINISTRE DE LA DÉFENSE
E. M. A. T.
10 FEB 1982

Maquette :



bon à tirer, le
accepted, (date)
genehmigt, den

signature
signature
gezeichnet

L E M E T ▲ L C R E ▲ T I F

ATIONS DE VOTRE MODELE INITIAL] NE SONT PAS PREVUS DANS NOS PRIX ET QU'ILS DÉMEURENT A VOTRE CHARGE
NS NOTRE AUTORISATION IL EST INDISPENSABLE DE NOUS EN FAIRE RETOUR AVEC VOTRE BON DE COMMANDE

Décision d'homologation :

ARMEE DE TERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

à

Monsieur le Colonel
Commandant Militaire de la Guadeloupe
Etat-Major
Camp Dugommier
97159 POINTE-A-PITRE CEDEX

état-major

Vincennes, le

23 AVR. 1992

SERVICE
HISTORIQUE

N° 004028

/DEF/EMAT/SH/DE/T

BP 107
00481 ARMEES
tél:49.57.32.85

O B J E T : Homologation d'insigne

REFERENCE : Décision n° 10620/MA/CC du 5/04/1961.
BOEM n° 685.

| DESCRIPTION HERALDIQUE | DECISION MINISTERIELLE |
|--|--|
| <p>C.E.P.R. GUADELOUPE</p> <p><i>Écu de fantaisie d'azur aux armes de la Guadeloupe d'or bordé de deux escarres de gueules et d'argent, la seconde chargée de trois fleurs de lys et du nom Guadeloupe en capitales du même en pal. Le tout soutenu par le bras d'une ancre d'or, surmonté de trois annelets d'azur de candide et de gueules mouvant de l'écu et broché d'une épée en pal d'argent gardée d'or chargée du sigle en capitales de sable CEPR.</i></p> <p><u>COPIE à:</u> - Inspection des TDM</p> | <p>L'insigne présenté est homologué sous le numéro :</p> <p>G. 3919</p> <p>Ce numéro sera obligatoirement reproduit au dos de l'insigne. Dès que l'insigne sortira de fabrication, trois exemplaires seront adressés sous présent timbre.</p> <p>Dans le cas où l'insigne, objet de la présente homologation ne serait pas fabriqué, le demandeur doit obligatoirement en informer le SHAT, afin que l'homologation soit annulée</p> <p>Pour le ministre de la Défense et par délégation, le colonel Paul GAUJAC Chef du Service Historique de l'armée de terre,</p> <p>Signé GAUJAC</p> |

Explication pour la non-réalisation :

MINISTERE DE LA DEFENSE

Tras

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES
FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Pointe-à-Pitre, le 27 JUIN 1996

COMMANDEMENT MILITAIRE DE
LA GUADELOUPE

N° 96 1246 /CM.GD/COMIL

Camp Dugommier
97159 - POINTE-A-PITRE CEDEX
Tél. 25.40.00 - Poste
Fax : 26.23.75

Vu
CEM

Le Colonel André BLANCHARD
Commandant Militaire de la Guadeloupe

à

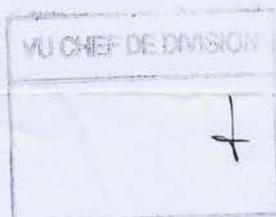
Monsieur le Général
Chef du service Historique
de l'Armée de Terre

Objet : Insigne du CEPR Guadeloupe
Référence : Lettre n°2315/DEF/EMAT/SH/DT/2 du 22.02.1996

Par lettre de référence vous me demandez de vous faire parvenir
3 exemplaires de l'insigne du CEPR Guadeloupe homologué sous le n° G.3919.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que cet insigne n'a en fait
jamais été réalisé pour des raisons financières; le CEPR n'existant plus, ce projet a été définitivement
abandonné.

TRADITIONS ARRIVE LE
5 JUIL. 1996

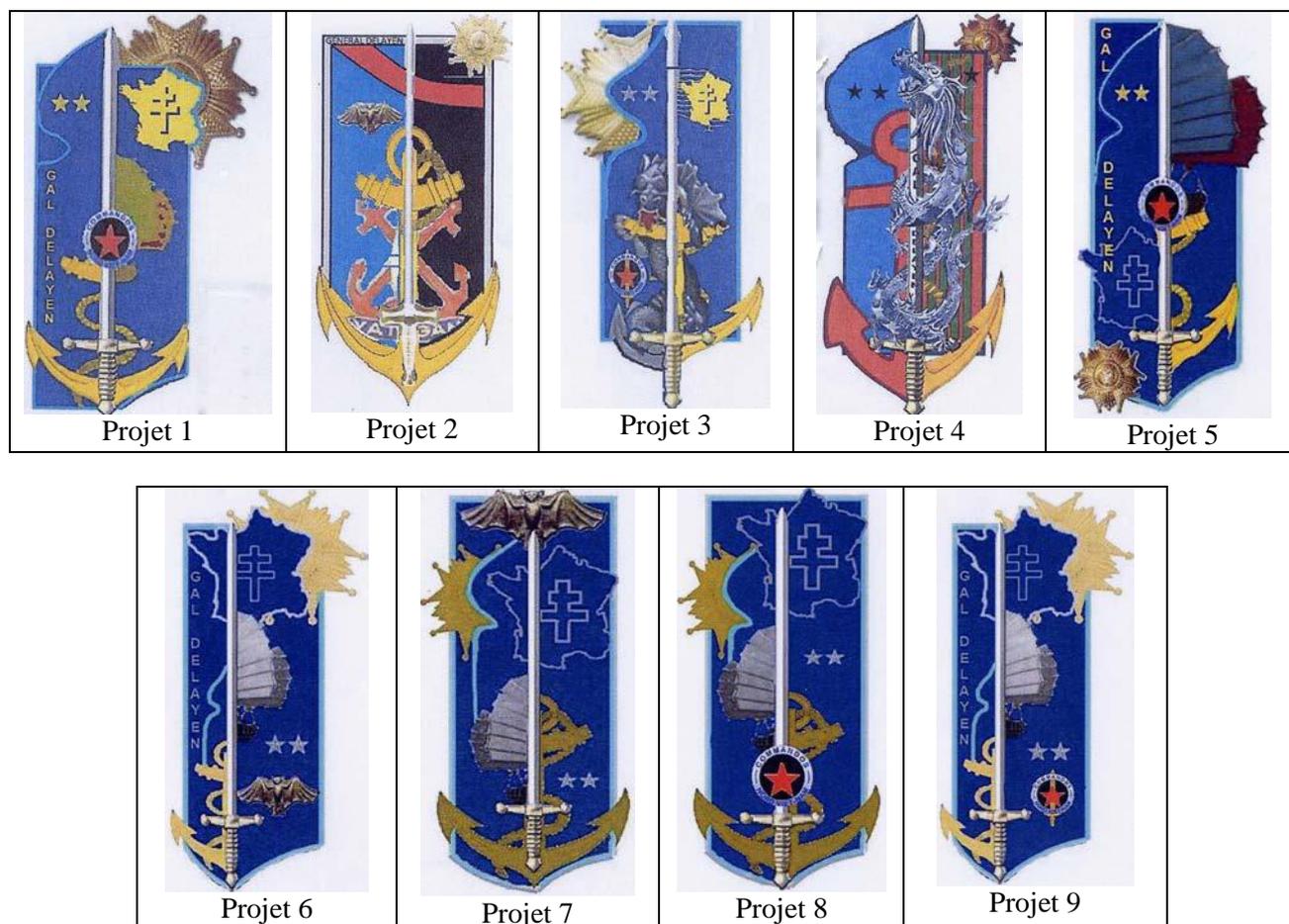


COPIE A :
- Mr. le Général
COMSUP Fort-de-France



Annexe 2.1 : Illustration de la multiplication actuelle des projets

Bien que les insignes de promotion n'entrent pas dans le cadre de cette étude, le cas de la promotion « Général Delayen » de l'EMIA est présenté ici afin d'illustrer ce propos. Voici l'ensemble des projets soumis au SHD :



Pour illustrer que le général Delayen fut « l'homme aux quatre guerre », un ensemble d'éléments différents constituent les projets.

On y trouve des éléments communs :

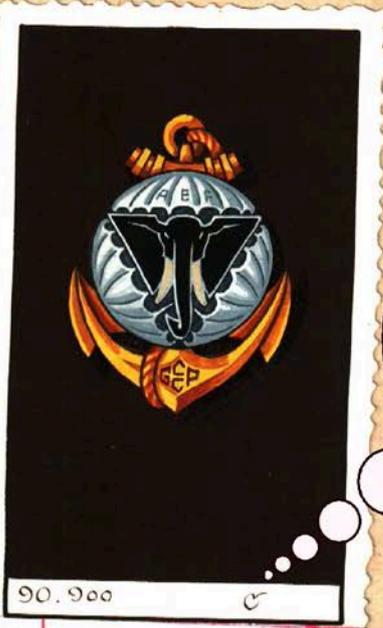
- la forme générale de l'insigne de l'EMIA
- l'épée d'officier
- l'ancre de la Coloniale
- les deux étoiles de général de brigade
- la plaque de Grand-officier de la Légion d'honneur
et de manière aléatoire, selon ce que l'on veut mettre en valeur :
- la porte mauresque pour les opérations en Algérie
- la carte de France avec la croix de Lorraine pour la France Libre
- une jonque et/ou un dragon et/ou l'insigne des Commandos Nord-Vietnam pour l'Indochine
- l'insigne du Commando 13 (Indochine) ou du Commando Yatagan (Algérie)
- l'ancre rouge des fusiliers-marins
- la croix de guerre 39-45
- la couleur noire du treillis des commandos en Indochine ou du béret du Commando Yatagan

Annexe 2.2 Exemple de fiche d'homologation du Service de la Symbolique comportant le projet retenu

groupe Colonne de Commandos

*encante d'épave de sable
triangulaire, chaque côté
bordé d'un parachute
noir d'argent, le
tout brochant sur
l'anneau coloré d'or.*

Description
héraldique



Maquette fournie
par le fabricant
portant la lettre "C".
Ceci signifie qu'au
moins deux autres
projets ont été
élaborés portant les
lettres "A" et "B"

90.900

COMMISSION NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la Symbolique Militaire
Homologué sous le N°
G 10390

Numéro
d'homologation donné
par le Service de la
Symbolique

Accord pour
l'homologation

Peu être homologué
12. VI. 53

DEFENSE
Bureau
et
Symbole
12-6-53

709

Annexe 3.1 39^e Compagnie Autonome de Secrétaires d'Etat-Major Coloniaux

Envoi initial d'un projet :

REGION DE PARIS
-:-:-:-
39^{ème} Compagnie Autonome
de Secrétaires d'Etat-Major
Coloniaux

N° 224/SC

Le Capitaine Commandant
la 39^{ème} Cie de S.E.M.C.

à Monsieur le Général Gouverneur
Militaire de Paris, Commandant
la Région de Paris - Etat-Major
3^{ème} Bureau
Hôtel des Invalides
PARIS

BORDEREAU D'ENVOI

| Désignations des pièces | Nombre | Observations |
|--|--------|--|
| Projets de coiffure et de l'insigne de tra- dition du Corps. | 3 | Exécution des prescriptions de la circulai- re Ministériel- le n° 6396 EMA/ 3-1 du 7-5-45 transmise sous n° 24.224 EMRP/ 3-0 en date du 16-5-25 |

EMRP - 3^{ème} Bureau
Entré le 2^e JUIN 1945
Sous le n° 3928
Classé dans

ÉTAT-MAJOR RÉGION DE PARIS Paris, le 1^{er} Juin 1945
ARRIVÉE
Date : 2^e JUIN 1945
N° d'enregistrement : 67/74
Destinataire : 3^{ème} Bureau

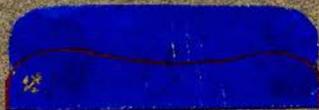
Exécution des prescriptions de la Circulaire
Ministérielle N° 6396-E.M.A/S-I, en date du
7 Mai 1945.

Composition d'Insigne de Tradition

Compagnie Autonome
de Secrétaires d'Etat-Coloniaux.



Bonnet de Police



3

Réponse du Service Historique de l'Armée :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

Service Historique

PARIS, le

N° 3042 EMA/H¹

Le Ministre de la Guerre

à Monsieur le Commandant de la
Compagnie autonome des secrétaires
d'Etat-Major coloniaux Région
de PARIS

J'ai l'honneur de vous accuser réception du projet
d'insigne établi pour la Compagnie autonome des secrétaires
d'Etat-Major coloniaux et que vous m'avez adressé.

L'examen de votre maquette a donné lieu aux observations
figurant sur la note technique ci-jointe.

En exécution des prescriptions de la note de service
n° 12.022 EMA/3.1 du 2 septembre 1945, je vous prie de
vouloir bien m'adresser, sous le timbre du Service Historique
un projet dessiné en deux exemplaires de votre insigne con-
formément aux indications de la note technique.

Pour le Ministre et par son ordre
P. le Général de Corps d'Armée LEYER
Chef d'Etat-Major Général de l'Armée
Le Colonel BLANC
Chef du Service Historique de l'Armée
P.O. le Lieutenant-Colonel CARLIER
Adjoint

Note technique n° 8

Compagnie Autonome des Secrétaires
d'Etat-Major Coloniaux

- 1° - La forme d'écu employée n'est pas bonne. Elle est trop large et trop dentelée en haut. Il y aurait intérêt à reprendre la forme classique de l'écu français.
- 2° - Les couleurs nationales ont été disposées en biais sans raison apparente, alors qu'il eut été plus logique d'utiliser la disposition verticale qui est celle des fanions d'Etat-Major.
- 3° - Dans tous les insignes des troupes coloniales, il est coutume de mettre l'ancre en dessous de l'écu ou du sujet principal. Cela donne un insigne plus découpé qui caractérise bien l'arme à laquelle la formation est rattachée.
Cette modification a l'avantage de ne plus obliger à répéter deux fois sans raison l'insigne de l'Etat-Major qui peut être disposé au centre des trois couleurs.
- 4° - Les lettres ne sont pas utiles. L'insigne groupe les éléments nécessaires donnant le caractère particulier de la formation. Un symbole s'impose par lui-même, s'il lui faut une explication c'est qu'il ne répond pas à l'idée exprimée.

Envoi d'un second projet :

GOVERNEMENT MILITAIRE
DE PARIS

Paris, le 4 Octobre 1945

COMPAGNIE DE SECRETAIRES
ETAT-MAJOR DES TROUPES
coloniales

N° 107 /C.



Le Capitaine MEDRANO, Commandant la Compagnie
Autonome de Secrétaires d'Etat-Major
des Troupes Coloniales ,

à Monsieur le Chef du Service Historique
de l'Armée,

MINISTERE DE LA GUERRE
231 Boulevard Saint-Germain - PARIS
(VIIème)



REF: L.M.N°3.042-EMA/HI du 2 Octobre 1945.

OBJET :
objet d'insigne

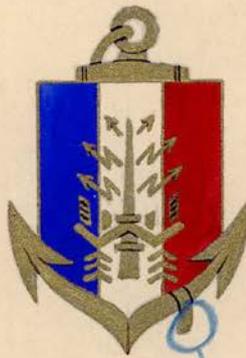
Comme suite à votre lettre citée ci-dessus
en référence, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,
le projet d'insigne (en 2 exemplaires) pour la Compagnie
Autonome de Secrétaires d'Etat-Major des Troupes Colo-
niales, établi conformément aux indications de la Note
technique N°8 .

| |
|-------------------------|
| MINISTÈRE DE LA GUERRE |
| E.M. & G. - Servi. P. |
| Entre le 9-10-45 |
| N° 5168 |
| 1 ^{re} section |



A retourner à la 7e Section

Compagnie Autonome
de Secrétaires d'Etat-Major
Coloniaux.



A supprimer

8

Acceptation de principe du Service Historique :

COMPAGNIE AUTONOME DE SECRETAIRES D'E.M.
coloniaux

Le dessin de l'insigne ainsi rectifié d'après les indications de la note Technique N°8 répond, bien ainsi au caractère de l'unité.

Il peut être ainsi homologué en demandant toutefois à l'unité de supprimer le morceau de cordage dépassant l'ancre à droite, qui rompt l'équilibre de la composition.

8

Note au 3^e Bureau demandant l'homologation :

MINISTERE DE LA GUERRE

PARIS,

ETAT-MAJOR DE L' ARMEE

Service Historique

N° EMA-H/I

3284

NOTE pour le 3^eBureau

I - En exécution de la note de service N° 12022-EMA/SI du 8 Septembre 1945 il est fait envoi au 3^eBureau , en vue de son homologation d'un dossier relatif au projet d'insigne de la Compagnie autonome de Secrétaires d'E.M. coloniaux comprenant :

- a) une note sur l'insigne demandant une très légère modification
- b) le projet d'insigne.

II - En transmettant l'avis d'homologation à l'unité intéressé il y aurait lieu de lui rappeler qu'elle devra adresser au Service Historique de l'Armée deux exemplaires de l'insigne dès réalisation en vue de la constitution du musée de l'insigne.

Le Colonel BLANC
Chef du Service Historique de l'Armée
P.O. le Lt-Colonel CARLIER
Adjoint

8.

Annexe 3.2 : refus d'homologation d'un insigne pour le I / RACM

Demande d'homologation :

59.267, le 16 MAI 1955

3ème D. I. E. O.

ARTILLERIE DIVISIONNAIRE N° 3 ET REGIMENT
D'ARTILLERIE COLONIALE DU MAROC

ETAT - MAJOR

N° 627/E.M.1.

Lieutenant-Colonel LAVERGNE
Commandant l'A.D.3 et le R.A.C.M.

à

Monsieur le Général,
Commandant en Chef E.M.C.E.C.
3ème Bureau.

49663

B3
CW M

(Voie hiérarchique)

OBJET : Conservation des traditions du G.A.C.M.L.
REFERENCE: Note N° 3384/EMIFT/I du 13.3.1955.

La Note citée en référence prescrit que le 1er
Groupe du R.A.C.M. conservera les traditions du G.A.C.M.L.,
en conséquence j'ai l'honneur de vous soumettre pour homolo-
gation l'adoption d'un nouvel insigne qui serait la synthèse
des traditions du G.A.C.M.L. et du R.A.C.M. Ce projet a été
approuvé par le Commandement de l'Artillerie en E.O. par let-
tre N° 1913/CA/3/532133 du 10.5.1955.

ce nouvel insigne n'étant utilisé
que par le I/R.A.C.M. les autres
Groupes continueront à porter l'
insigne du Régiment.



Ence-jointe
Objet N° 718 A.S.

E.M.C.E.C. - 3° BUREAU
INSTRUCTION
ARRIVÉ LE 20 MAI 1955
N° 3347

COMMANDEMENT NATIONAL
Bureau d'Etudes
et d'homologation
de la
Cyclo...
Entré le 9.6.55

N° 8854

Transmission avec avis défavorable de la Direction des Troupes Coloniales :

MH/RJ

ARIAT D'ÉTAT A LA "GUERRE"

DIRECTION
DES TROUPES COLONIALES

Section d'Etudes et d'Informations
Bureau Militaire — Bâtiment H

PARIS VII^e

152687

N°

/SEITC /BT.1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEREAU D'ENVOI

au Ministère de la Défense Nationale
et des Forces Armées

- Bureau d'Etudes et d'Homologation
de la Symbolique Militaire

10, rue Saint-Dominique, PARIS VII^e

Paris, le 6 JUIN 1955 19

| DÉSIGNATION DES PIÈCES | NOMBRE | OBSERVATIONS |
|--|--------|--|
| Demande n° 627/EM.1, du 16 mai 1955, du Lt-Colonel Cdt le S.E.I.T.C. a/s de l'homologation d'un insigne de groupe..... | 1 | " <u>T R A N S M I S</u> " avec avis défavorable de la S.E.I.T.C. |
| Projet d'insigne joint..... | 1 | Le I°/R.A.C.M. conserve les traditions du G.A.C.L. Ce motif invoqué pour appuyer la demande d'un insigne particulier à ce groupe ne semble pas devoir être retenue. |
| D.E. n° 2.345/EMCEC/3/I/FT, du 24 mai 1955. | 1 | Les traditions du G.A.C.M.L. reprises par le I°/R.A.C.M. doivent être matérialisées sur le fanion du groupe. Elles ne justifient pas une dégradation inesthétique de l'insigne du R.A.C.M. |

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire
Entré le 9.6.55

N° 2854



Le Colonel BASTIAN,
Chef de la S.E.I.T.C.

1^{er} Groupe - Rég't d'Art. ^{ie} 8^{le} du Maroc
(R.A.C.M.)

H 192



a ne pas retenir

28. VI. 55

Callig

886

DÉFENSE NATIONALE
Bureau d'Etudes
et d'Homologation
de la
Symbolique Militaire

Entré le 9-6-55

N° 8854

Notification de la décision :

PARIS, le 30 Juin 1955

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

à Monsieur le Lt-Colonel
Commandant l'A.D.3 et le R.A.C.M.
S.P. 59.267
s/c de M. le Général de Corps d'Armée Comman-
dant en Chef par Délégation, en Indochine

ymb/I717

OBJET : Conservation des traditions du G.A.C.M.L.

Référence : Votre Note 627/E.M.I. du 16 Mai 1955

Les motifs invoqués pour la création d'un insigne particu-
lier pour le I°/R.A.C.M. ne sauraient être retenus.

En conformité avec l'avis de la Direction des Troupes Colo-
niales j'estime que les traditions du G.A.C.M.L.; reprises par
le I°/R.A.C.M. ne justifient pas une modification de l'insigne
traditionnel.

o J. Lantier

Annexe 3.3 Compagnie Coloniale de Sécurité du Cap Saint-Jacques

Envoi initial d'un projet :

C. F. T. S. V.

ZONE EST

SECTEUR DE BIEN - HOA

GROUPEMENT BARIA - CAP

Compagnie Coloniale de Sécurité
du CAP-SAINT-JACQUES.

No 133 /C.C.S.

S.P. 53.877, le 18 Janvier 1952

Le Capitaine D J E B A I L I,
Commandant la Compagnie Coloniale de Sécurité
du CAP-SAINT-JACQUES.

Monsieur le Ministre de la Défense
Nationale.
Secrétariat d'Etat à la Guerre
Etat-Major - 3e Bureau
P A R I S.
(Voie hiérarchique).



O B J E T : Insigne de tradition.
REFERENCE : C.M. No 5.923/MA/3.I. du 13 Juin 1947.

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de
faire réaliser un insigne, destiné à la Compagnie Coloniale
de Sécurité du CAP-SAINT-JACQUES.

Pièces jointes : Maquette d'insigne.
Historique succinct de l'unité.


[Signature]



SERVICE HISTORIQUE
* GUERRE *
ARCHIVES

Avis défavorable du Commandement des Forces Terrestres du Sud Vietnam :

O.295, le 2 FEVRIER 1952.

- ANALYSE -

COMMANDEMENT EN CHEF EN INDOCHINE
FORCES TERRESTRES
COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES
DU SUD VIET NAM
ETAT-MAJOR - 3^oBUREAU
N^o 117 /3.I.

XIII

- Correspondance n°I33/CCS en date du 18.I.52, du Capitaine Cdt. la Cie Coloniale de Sécurité du CA P ST-JACQUES, relative à une demande concernant la réalisation d'un insigne de tradition, destiné à la Cie Coloniale de Sécurité du CAP ST-JACQUES.

Pièces jointes: -Projet d'insigne.
-Historique succinct de l'Unité.

123
E.M.I.F.T 3^ome BUREAU
INSTRUCTION
ARRIVÉ LE 3.2.52
N^o 487

-o- TRANSMIS -o-

à

Monsieur le Général de Corps d'Armée
Commandant en Chef par Intérim
-E.M.I.F.T.-3^ome Bureau-Instruction-

" POUR SUITE A DONNER "



Avec avis défavorable étant donné le caractère peu artistique de l'insigne.

EMMET-GOURT
Arrivé le 3 FEV 1952
N^o 10.135

Le Général de Division BONDIS
Commandant les Forces Terrestres du Sud Viet Nam
P.O. Le Colonel de l'ESTOILE
Chef d'Etat-Major :



COMMANDEMENT EN CHEF EN INDOCHINE
-:-:-:-:-
ETAT MAJOR INTER ARMEES
& DES FORCES TERRESTRES
-:-:-:-:-
3° BUREAU
-:-:-:-:-

10 = 6 FEV 1952

N A L Y S E :

N° 00336 /EMIFT-3.I

Demande d'homologation d'insigne
formulée par le Capitaine Commandant
la Compagnie Coloniale de Sécurité
du Cap Saint Jacques, sous N° I33/
C.S. en date du 18.I.1952 .

-:- TRANSMIS en RETOUR -:-

à

Monsieur le Général de Division ,
Commandant les Forces Terrestres
du Sud Vietnam
Etat Major - 3ème Bureau



Le projet d'insigne devra être révisé, le
sujet choisi étant peu artistique . Il y a lieu ,
à cet effet, de s'inspirer des directives données
par la D.M. N° II0.850/S.E.I. du 16 Mars 1950, no-
tifiée le 4 Mai 1950 sous le N° I221/FAEO.3.I .
L'ancre doit notamment être conforme au croquis joint
à la D.M. précitée .

Le nouveau projet d'insigne établi par le
Capitaine Commandant la Compagnie Coloniale de Sécurité
du Cap Saint Jacques sera adressé sous le présent
timbre .

EM. FEVS
Arrivé le 7.2.52
Sous N° 4506
Remis à [Signature]

Le Général de Corps d'Armée SALAN
Commandant en Chef par intérim
P.O. Le Lt. Colonel RIEUTORD
ff. de chef du 3° Bureau



Annexe 3.4 1ère Compagnie Méhariste d'Infanterie de Marine

Lettre d'Arthus-Bertrand concernant le premier projet :

ARTHUS-BERTRAND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000 NF

FABRICANT D'ORDRES * BIJOUTIER * ÉDITEUR DE MÉDAILLES

46, RUE DE RENNES - PARIS VI^e - BAB. 19-20

1000 97,5
520
677,15

500 MM 97,5
520
97,5
715,0

Paris, le 15 mars 1962

1ère Compagnie Méhariste d'Infanterie
de Marine
Le Capitaine Commandant
S.P. 89.784

Mon Capitaine,

Nous avons bien reçu votre lettre du 3 courant et le croquis qui y était joint.

A l'aide de ce dernier, nous avons établi une maquette que nous vous remettons, sous ce pli, et qui, nous l'espérons, correspond bien à vos désirs. Nous serions très heureux d'exécuter ce modèle, d'une conception tout-à-fait analogue à celle du Gourm Azaouan, exécuté en effet par notre maison.

Etant donné la complexité du dessin et la grande découpe de cet insigne, les frais seraient assez élevés pour la première commande. Les prix seraient les suivants :

participation aux frais d'outillage..... 975 NF
prix unitaire de façon..... 5,20 NF

Pour les pattes de cuir, les prix varient de 0,30 NF pièce à 0,42 NF selon la qualité choisie, à filet, piqué non doublé ou modèle simple.

Un délai de deux mois et demi environ serait nécessaire pour une telle réalisation étant donné nos engagements antérieurs.

En ce qui concerne l'homologation de votre insigne par la Symbolique militaire, la demande officielle d'homologation doit être faite par le Chef de corps mais dès que cette demande sera faite, nous pourrions prendre

ARTHUR-BERTRAND

FABRICANT D'ORDRES • BIJOUTIER • ÉDITEUR DES MÉDAILLES

48, RUE DE KENNEDY, PARIS 7^e - TÉL. 23 18 20

contact avec ce service pour activer les démarches.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et dans l'espoir que nos propositions retiendront votre attention, nous vous prions d'agréer, Mon Capitaine, l'expression de nos sentiments distingués.

1ère Compagnie de Marine
de l'Armée
de l'Armée
de l'Armée

1150
1150
1150

Mon Capitaine,

Nous avons bien reçu votre lettre du 5 courant et le croquis qui y était joint.

A l'issue de ce premier contact, nous avons établi une maquette que nous vous adressons, sans ce pli, et qui nous permettra de vous donner plus de détails. Nous sommes très heureux d'observer ce modèle, d'une conception toute originale et qui se situe dans une gamme de prix qui nous paraît raisonnable.

Étant donné la complexité du dessin et la grande coupe de cet ouvrage, les frais seraient assez élevés pour la première commande. Les prix seraient les suivants :

participation aux frais d'expédition 2,50 NF
prix unitaire de l'ouvrage 3,50 NF

Pour les autres exemplaires, les prix variant de 0,50 NF à 1,50 NF, nous vous proposons, à titre pignif, de vous offrir un exemplaire gratuit.

Le Projet

Un état de deux mois et demi environ serait nécessaire pour que telle réalisation étant donné nos engagements antérieurs.

En ce qui concerne l'homologation de votre ouvrage par la Commission des Médailles, la demande officielle d'homologation doit être faite par le Chef de corps dans les dix jours de la date de votre demande, nous pourrions prendre

Lettre d'Arthus-Bertrand concernant un second projet :

ARTHUS-BERTRAND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000 NF

FABRICANT D'ORDRES * BIJOUTIER * ÉDITEUR DE MÉDAILLES

46, RUE DE RENNES - PARIS VI^e - BAB. 19-20

Paris, le 11 avril 1962

1ère Compagnie Méhariste d'Infanterie
de Marine
Capitaine FERRIER
S.P. 89.784

MM

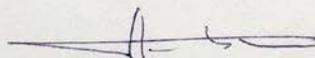
Mon Capitaine,

Nous avons bien reçu votre lettre n° 156 du
29 écoulé et nous vous en remercions.

Nous avons apporté à notre maquette les modifica-
tions désirées et nous vous remettons, sous ce pli, notre
projet n° 2 pour que vous puissiez la transmettre au Ser-
vice d'homologation.

Nous vous remercions de votre commande de principe
de 500 insignes et dès que vous aurez transmis votre de-
mande, nous nous mettrons en rapport avec le Service de l'ho-
mologation pour activer les démarches. Dès que nous aurons
l'accord de ce service et l'indication du numéro d'homolo-
gation, nous mettrons cette fabrication en route.

Restant à votre disposition, nous vous prions
d'agréer, Mon Capitaine, l'expression de nos sentiments
distingués.





2
ARTHUS BERTRAND

Lettre du Commandant de Compagnie annonçant le refus du projet n° 2 :

A S.P. 89.784, le 12 Juin 1962.

N° _____ /CMIMa.

Le Capitaine P E R R I E R, Commandant la
lère Compagnie Méhariste d'Infanterie de Marine.

S.P. 89.784 - A.F.N.

à

Monsieur le Directeur de la Maison "ARTHUS BERTRAND"

46 Rue de Rennes - PARIS VI .

O B J E T : Insigne de la lère Compagnie Méhariste d'Infanterie de Marine.

REFERENCE : Votre lettre du 11 Avril 1962.

Monsieur,

J'ai le regret de vous faire savoir que le projet d'insigne de la lère Compagnie Méhariste d'Infanterie de Marine objet de votre correspondance du 11 Avril 1962 a été refusé par la Direction des Troupes de Marine qui n'a pas transmis votre maquette à la Symbolique Militaire.

- Je vous adresse ci-joint les croquis d'un deuxième projet.
- Je vous serais reconnaissant de bien vouloir établir à partir de ces croquis:
 - Une maquette que je transmettrais à la Symbolique Militaire.
 - Un devis pour une première commande de 500 insignes.
 - Me fixer les délais d'exécution.

Je pense que les croquis ci-joints et leurs annotations seront exploitables par vos dessinateurs.

Dans l'attente d'une réponse veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

- Pièces jointes:

- 2 croquis avec anotation.
- 1 insigne R.I.M. à me renvoyer après exploitation.



NOTES SUR LES CROQUIS.

- CROQUIS N° 1 - Modèle à réaliser compte-tenu des précisions ci-dessous.
CROQUIS N° 2 - présenté à titre d'information; seuls quelques éléments sont à retenir.

L'insigne est constitué d'une tête de chameau et d'une ancre de Marine. La tête de chameau est, en épaisseur, sur le même plan que l'ancre.

A) - Dimensions:

Hauteur } le maximum autorisé par la Symbolique Militaire.
Largeur }

B) - Dessin:

Le croquis N° 1 n'est pas à reproduire fidèlement c'est seulement un aperçu du résultat souhaité.

1/ - Pour le dessin de l'ancre la courbure des bras peut être repris mais, tout en gardant les proportions il est nécessaire que ces bras soient assez forts, et les becs grands et enveloppants.

2/ - Pour la tête du chameau, d'inspirer de l'insigne métallique Mauritanien ci-joint,

Il est possible de décoller un peu plus la tête du montant de l'ancre, comme cela est réalisé sur le croquis N° 2, le cou passant sous le bec droit de l'ancre, les naseaux débordants sur le bec gauche.

C) - Couleurs:

ANCRE : METAL couleur OR

Tête de chameau: Email blanc

Traits représentants machoire, naseaux etc...: OR

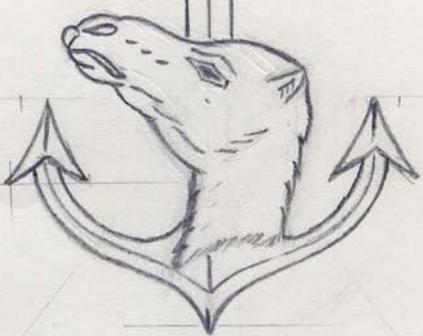
Inscription 1° C M I Ma : GRAVE NOIR

Fond de l'organeau de l'ancre : EMAIL BLANC

D) - Patte de Cuir:

Me faire des propositions (forme et prix) pour des pattes de cuir noir (genre croquis N°2)

1
C.M.I.Ma





ARTHUS-BERTRAND

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000 NF

FABRICANT D'ORDRES * BIJOUTIER * ÉDITEUR DE MÉDAILLES

46, RUE DE RENNES - PARIS VI^e - 'BAB:19-20

Paris, le 6 juillet 1962

Monsieur le Capitaine, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le modèle de médaille que vous m'avez demandé.

1ère Compagnie Méhariste d'Infanterie
de Marine

Capitaine PERRIER

S.P. 89.784

HAB/MM

Mon Capitaine,

Nous regrettons la décision qui a été prise par la Direction des Troupes de Marine car le modèle que vous aviez retenu nous paraissait heureux.

Comme suite à votre demande du 12 Juin qui nous est parvenue il y a quelques jours, nous vous envoyons une nouvelle maquette. Malheureusement, le temps perdu sera impossible à récupérer et cette fabrication ne pourra, en aucun cas, être assurée avant la période des congés annuels.

Contrairement à ce que vous souhaitiez, nous n'avons pas décollé la tête du chameau du montant de l'ancre ce qui aurait entraîné des frais de fabrication importants et hors de proportion avec la modification apportée.

Pour un insigne en métal doré, émail blanc et noir, de très belle qualité, dorure or fin, émaux d'art grand feu soigneusement polis, les prix seraient les suivants :

participation aux frais d'outillage..... 560 NF
prix unitaire de façon..... 3,00 NF

Pour les pattes de cuir, les prix sont les suivants :

modèle simple..... 0,30 NF pièce
modèle à filet..... 0,36 NF -
modèle piqué non doublé..... 0,42 NF -

.....

| |
|----------------|
| 1° C. M. I. Ma |
| ARRIVEE |
| Date 10-7-62 |
| N° ordre 1570 |
| Classt. |

1^o Compagnie Déchais-d'Infanterie de Marine

SP 89784/AFN le 11 juillet 1952

Monsieur ARTHUR BERTRAND

46 rue de RENNES

PARIS 6:

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous donner mon accord pour les conditions proposées dans votre lettre du 5 juillet. Toutefois ayant reçu de nouvelles directives de la direction des Troups de Marine, je vous demande de revoir la partie supérieure de l'ancrage de la manière suivante :

- réalisation des parties G et I de l'ancrage conformément au dessin ci-joint
- non réalisation du câble J
- inscription du 1 (de 1^o ordre) gravé en noir dans la partie de A se trouvant au-dessus de G
- inscription de C.M.I.Ma gravé en noir dans la partie centrale de G

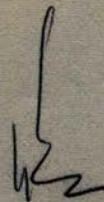
et de m'adresser une nouvelle maquette

de l'ouvrage ainsi réalisé.

Esperant pouvoir dès la réception de cette maquette, pouvoir vous donner en fin de compte accord définitif pour la réalisation de 500 mètres, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ci joint.

Ancrage Symbolique des Troups de Marine



Historique de la 1^{ère} Compagnie Méhariste d'Infanterie de Marine :

H-I HISTORIQUE DE LA

4° COMPAGNIE PORTÉE D'INFANTERIE DE MARINE.

—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—0—

I 6 1° COMPAGNIE MÉHARISTE D'INFANTERIE DE MARINE.

(du 1^{er} Février 1962 au 1^{er} Août 1962)

- Création de la 1^{er} C.M.I.Ma le 1^{er} Février 1962 par DM n° 220/EMA/I 03 du 3 Janvier 1962.
- La Compagnie est composée de :
 - 1 Peloton de Commandement : TED/P/INF 123
 - 2 Pelotons Méharistes : TED/P/INF 120
 - 2 Pelotons Portés : TED/P/INF 120
- La Compagnie forme Corps. Elle est rattachée au B.E.C.U.S.
- Elle est implantée à EL GOLEA
- Elle est mise pour emploi aux ordres du Commandant du Quartier d'EL GOLEA, relevant de son secteur de GHARDAIA (Secteur de LAGHOUAT - Zone Est saharien).
- La Compagnie est commandée par le Capitaine PEBRIER Michel.
- Les personnels troupe sont partie F.S.E., partie F.S.N.A., partie SOMALIS.
- 8 Mai 1962 A la suite de désertions, le peloton méhariste est mis en sommeil. Les personnels F.S.N.A. sont mis en congé.
- 9 Juin 1962 Création d'un 3^{er} Peloton Porté.
- 21 Juin 1962 Sur l'ordre de prélèvement l'encadrement nécessaire à la création d'un détachement de force, le 3^{er} peloton porté est dissous.
- 26 Juin 1962 Création du Détachement de Force locale n° 530. Le Détachement s'implante à HASSI EL GARA (Sud de la palmeraie d'EL GOLEA).
- 4 Juillet 1962 Le Détachement de Force Loc le s'implante à GHARDAIA. Il est toujours administré par la 1^{er} C.M.I.Ma.
- 12 Juillet 1962 La totalité du personnel algérien du Détachement de Force Locale 530 déserte avec 107 armes, 1 véhicule et les paquetages.
- 23 Juillet 1962 Constitution du 3^{er} Peloton Porté.

II - 4° COMPAGNIE SAHARIENNE PORTÉE D'INFANTERIE DE MARINE.

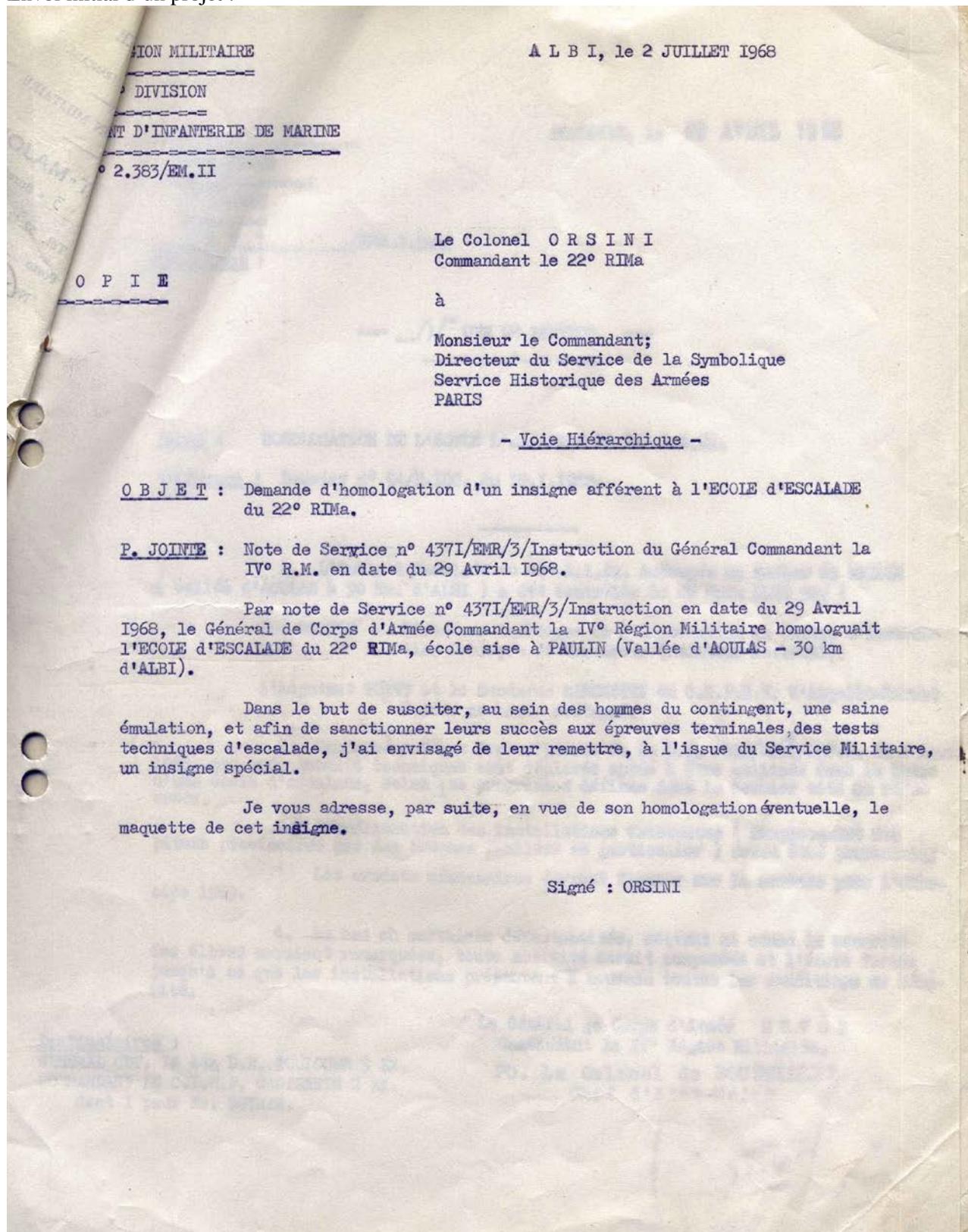
Par D.M. n° 11 808/EMA/I-03 du 5 Juillet 1962 la 1^{er} C.M.I.Ma. devient 4° C.S.P.I.Ma. (4^{er} Compagnie Saharienne Portée d'Infanterie de Marine) à compter du 1^{er} Août 1962.

La Compagnie assure toujours la sécurité de la Place d'EL GOLEA. Ses activités principales sont les suivantes :

- Escortes de convoi
- Reconnaissances
- Exercices de combat, Instruction.

Annexe 3.5 Ecole d'Escalade du 22^e Régiment d'Infanterie de Marine

Envoi initial d'un projet :



Maquette de Drago :



M 86 Albi 9 Juillet 1968
22^e RiMa
Repondre le 22/7/68

Mon Commandant,

Peut être vous souvenez vous de moi. Je vous ai eu peu piloté à Albi lors des cérémonies de Lapérouse durant lesquelles le Contre Amiral de Brossart avait donné une conférence très remarquable. Je même au début de cette année, au Fort de Vincennes je vous ai rendu visite au sujet des objets de la Salle d'honneur du 22^e RiMa, reformé à Albi à partir du 65^e RiMa.

J'ai gardé un excellent souvenir de ce passage au cours duquel vous m'avez fort obligeamment fait visiter vos services.

Par la voie hiérarchique, la 44^e DM puis la 4^e RM, le Colonel Commandant le 22^e RiMa a demandé à votre service de la Symbolique l'homologation d'un insigne

Pour une école d'escalade (Centre Pilote) que nous avons crée près d'Albi -

Cet insigne est destiné à développer une saine émulation chez les jeunes du contingent (par passage de différents tests) et rappelle dans sa forme générale l'insigne des alpinistes militaires. Le Centre d'Instruction Rochers et Agres de Paulin forme des Commandos aptes à franchir les terrains et coupures les plus délaborables et de ce fait la tête du loup (des Commandos) est en surimpression de l'étoile des montagnards couronnée de chef par le piolet. Les couleurs Bleu, Or et Rouge sont celles de notre arme.

Nous attendons votre réponse afin de pouvoir commander une première série chez DRAGO -

Je reste à votre disposition pour toute demande de renseignements supplémentaires et je vous prie de croire, Mon Commandant, en mon respectueux dévouement


Capitaine C. DUPUY - Bureau Instruction -
22^e RiMa - Caserne Laperouse

AL Bi 81

Réponse négative du Service Historique :

~~H 186~~

31 JUL. 1968

SERVICE HISTORIQUE

Tél DID 65.90 - Poste 59

N° E.M.A.T./SH/SYMB
005943

LE MINISTRE DES ARMÉES

à

Monsieur le Colonel
Commandant le 22^{ème} R.I. Ma
à ALBI
S/Couvert de Monsieur le Général de C.A.
Commandant la IV^{ème} REGION MILITAIRE
ETAT-MAJOR - 3^{ème} BUREAU
BORDEAUX 33

JF

O B J E T : Demande d'homologation d'un insigne afférent à l'Ecole d'escalade du 22^{ème} R.I. Ma

REFERENCE : Votre Lettre n° 2383/EM.II du 2/7/1968 transmise par B.E. n° 6658/EMR.3.INS en date du 18 juillet 1968

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'insigne afférent à l'école d'escalade du 22^{ème} R.I. Ma ne peut être homologué.

En effet, il ne répond pas aux prescriptions du B.O.E.M. n° 672 puisqu'il ne peut être considéré ni comme insigne de corps, ni comme insigne de spécialité.

Néanmoins cet insigne qui doit être remis " à l'issue du Service Militaire " peut être assimilé à une récompense semblable à celle distribuée lors des championnats sportifs par exemple et qui, de ce fait ne nécessite pas une homologation.

Pour le Ministre des Armées et par son ordre
Le Général d'Armée CANTAREL
Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre
P.O. Le Général FOURNIER
Chef du Service Historique de l'Armée.

Signé : HURBIN

Annexe 3.6 22^e Régiment d'Infanterie de Marine – Camp National de Sissonne

Envoi initial d'un projet :

3^{ème} CORPS D'ARMEE
2^{ème} REGION MILITAIRE
22^{ème} REGIMENT D'INFANTERIE DE MARINE
TELEPHONE 16(23) 80.45.22

SISSONNE, LE 07 FEVRIER 1985
N° 135 /22° RIMA/SA



*Refuser
l'insigne du 22 doit
porter le lui suite
[Signature]*

Le Lieutenant-Colonel V A L L I N
Commandant le Camp National de SISSONNE
et le 22^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine

Colonel Adjoint

à

Monsieur le Général
Chef du Service Historique de l'Armée de Terre
Château de Vincennes

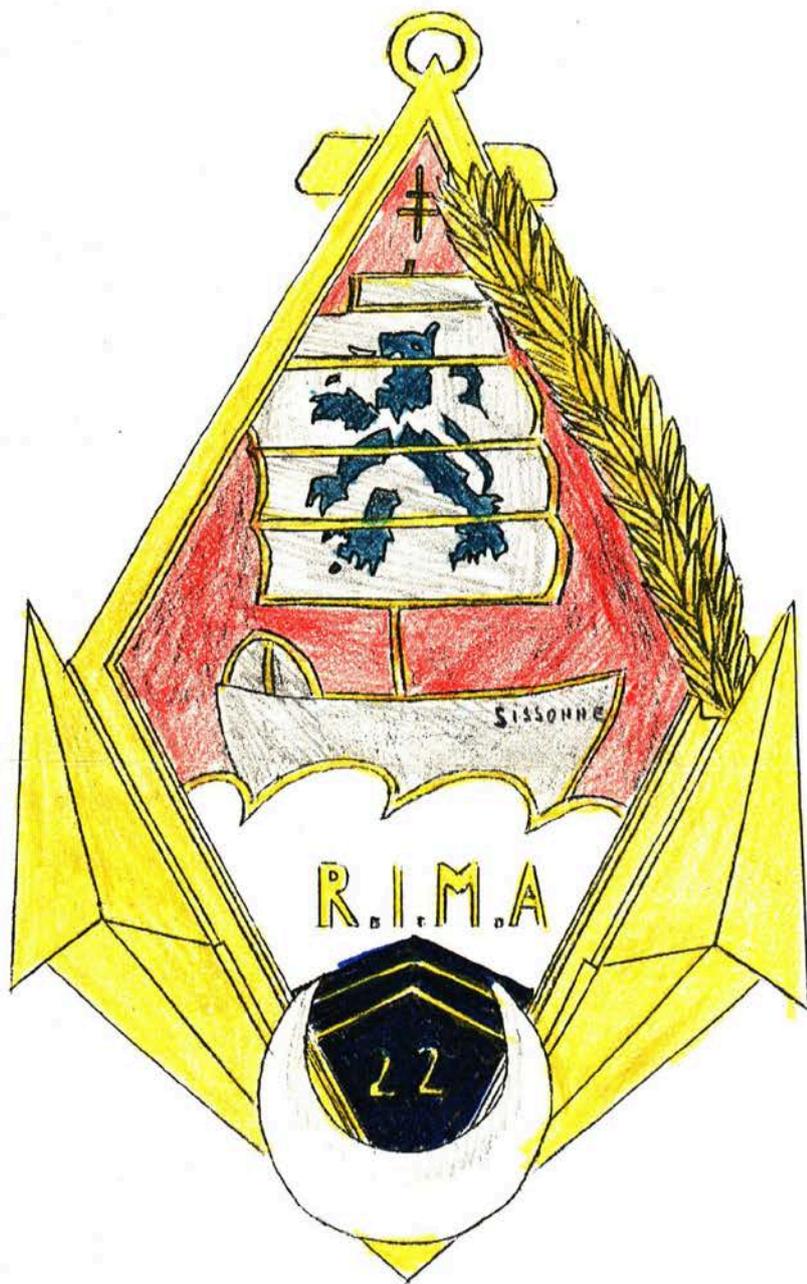
94500 V I N C E N N E S

- OBJET** : Modification de l'insigne actuel du 22° RIMA
- PJ** : Fiche croquis
Fiche justifiant les symboles employés et du changement

J'ai l'honneur de vous adresser la présente demande à l'effet d'obtenir l'autorisation de modifier l'insigne actuel du 22^{ème} RIMA.

Ce changement consisterait simplement à la juxtaposition à l'insigne existant des armoiries de la ville de SISSONNE.





21) Symboles employés

211) - Insigne actuel du 22^{ème} RIMA puis juxtaposition de croissant argenté. (Le Seigneur de Sissonne ayant participé à une croisade avait droit d'ajouter un croissant sur son sceau)

212) Lion. (Armoirie du Seigneur et de la ville de Sissonne)
- Lion bleu avec nattes (orné) et langue rouge (composé de gueules)

213) Palme Croix de guerre avec palme, décerné à la commune par arrêté en date du 4 JUILLET 1921

22) Justifications de cette demande

Cette modification , légère, porte simplement sur la juxtaposition à l'insigne existant des armes de la ville de Sissonne.

Elle a pour but de rattacher symboliquement le Régiment à la ville et à la région. Le glorieux 22^{ème} RIC s'étant illustré dans la région durant la guerre de 14-18.

Avis défavorable du SHAT :

34.88

28 FEV 1985

Monsieur le Général
Inspecteur des Troupes de Marine
231, Bld Saint-Germain
75997 PARIS-ARMEES

001778 SYMB.

- Lettre n° 155/22° RIMa/SA du
7 Février 1985 du Lt-Colonel
Commandant le Camp National de
SISSONNE et le 22° RIMa,
relative à l'insigne du 22°
R.I.Ma
- 1 fiche concernant la modifi-
cation de l'insigne
- 1 maquette couleur de l'insi-
gne du 22° R.I.Ma

TRANSMIS

" pour avis "

Le S.H.A.T. a l'honneur de vous
faire connaître qu'il émet un avis
défavorable quant à la modification
de l'insigne du 22° R.I.Ma ; il ne
saurait être question de transformer
l'insigne sous lequel un régiment a
été cité 3 fois à l'ordre de l'Armée.

Signé : DELMAS

Annexe 3.7 5^e Batterie du 11^e Régiment d'Artillerie de Marine

Envoi initial d'un projet :

Capitaine GAUMAIN Christophe
Commandant d'unité à la 05^e batterie
du 11^e RAMa

Objet : description des insignes.

Insigne moderne pour batterie nouvellement constituée

Il a en fond l'ancre de marine et ses canons d'or. Rehaussé par les départements constituant la Région Terre Nord Ouest, il porte en écharpe la fourragère des Théâtres d'Opérations Extérieures héritée de l'ancienne batterie. La grenade or symbolise la spécificité toutes armes. Le drapeau breton, en cœur, rappelle l'appartenance de l'unité avec cette région.

Insigne plus classique

Soulignant l'appartenance de l'unité avec le régiment, l'insigne a en fond l'ancre de marine et ses canons d'or. La situation géographique de la 05^e batterie lui permet de s'octroyer les couleurs du drapeau breton. La grenade or symbolise la spécificité toutes armes de l'unité. L'ensemble est coiffé par la fourragère des Théâtres d'Opérations Extérieures, héritée de l'ancienne batterie.

Capitaine Gaumain



Note du Service Historique :



SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE
BP 107
00481 ARMEES
TEL : +33 1 41 93 39 60
PNIA : 821 941 39 60
FAX : +33 1 41 93 39 82
FAX PNIA : 821 94139 82



Origine : Section Homologation
Rédacteur : ADJ BINET
Division : Symbolique Militaire

Destinataire : 11^o Régiment d'Artillerie de Marine.

à l'attention du Capitaine GAUMAIN
Commandant la 5^{ème} Batterie

FAX PTT: 02.99.45.17.57
FAX PNIA : 821.352.87.17

Objet : projet d'insigne
Référence : I.M N° 685/DEF/EMAT/SHAT
du 30 juin 1985

Mon capitaine,

Suite au passage dans nos locaux de vos personnels, voici mon avis technique sur les deux projets d'insignes que vous m'avez soumis pour étude.

Seul le premier projet respecte à peu près les règles héraldiques et symboliques. Toutefois, il devra faire l'objet des modifications suivantes pour être parfaitement conforme à celles-ci :

- L'écu choisi porte les couleurs de la Ville de Rennes et non de la Bretagne, vous trouverez donc ci-joint les armoiries de la Bretagne. L'utilisation du drapeau Breton n'est pas possible, car c'est à l'origine un emblème nationaliste.
- La grenade épanouie est l'attribut traditionnel des écoles, mais avant tout de l'Infanterie et des cuirassiers, elle ne peut donc illustrer la spécificité toutes armes des personnels de votre batterie. Cependant, si vous tenez à la conserver, elle doit respecter le modèle réglementaire joint en annexe deux.
- Le chiffre de la batterie ne peut en aucun cas être mauve car cette couleur correspond à la spécificité transmissions. Le chiffre devrait donc être de couleur or.

En conclusion, j'attire respectueusement votre attention sur le fait que mon avis est purement technique et n'engage en rien le Service historique, lequel n'a pas à se prononcer sur les insignes d'unités élémentaires ne formant pas corps. En effet, les insignes de ce type d'unité ne sont pas homologables et par conséquent sont interdits de port.

Respectueusement

Date et numéro :

23 JAN. 2001

N° 008

Signature de l'expéditeur :

Binet

Nombre de page(s), celle-ci incluse : 3

Annexe 3.8 5^e Compagnie du Régiment de Marche du Tchad

Envoi initial d'un projet :



LTN GROS LA FAIGE Eric
Officier Tradition
du Régiment de Marche du Tchad
Quartier Berniquet
60 400 NOYON

A NOYON, le 21 avril 1999

Madame,

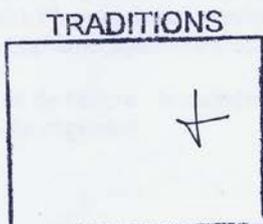
le capitaine commandant la 5^e Compagnie de notre régiment souhaiterait avoir un insigne compagnie. Pour ce faire, il m'a adressé ces documents que je vous envoie afin d'avoir votre accord pour l'homologation de cet insigne.

Le Colonel commandant le Régiment de Marche du Tchad a donné son accord et souhaite lui aussi avoir une autorisation de votre service.

Je ne sais pas s'il vous faut d'autres documents. Je vous envoie donc mes coordonnées et je reste à votre entière disposition pour de plus amples informations.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, madame, mes sentiments les plus distingués.

CNE DAU DRET
01 49 07 37 93.



5° Compagnie

Le Capitaine

A Monsieur l'Officier Traditions
du Régiment de Marche du Tchad

Objet : description du projet d'insigne de compagnie pour homologation et fabrication.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous la description du projet d'insigne de la 5° compagnie. Celui-ci a reçu l'aval du Chef de Corps tant sur le principe que sur la forme. Le Lieutenant-Colonel BONNEL souhaite que ce projet fasse l'objet d'une homologation par les services compétents et me demande d'entrer en contact avec vous, ce que je fais par la présente.

Description et symbolique :

- Base : Ancre de couleur or des TDM avec les inscriptions suivantes : partie supérieure "TCHAD" en lettres rouges, en référence au RMT ; sur les branches de l'ancre : la devise en latin "FORTUNATE ET AUDENTIAM" ("chance et audace") en lettres noires, en référence d'une devise du 54° Régiment d'Infanterie d'où sont issus 80% des Cadres de l'actuelle 5° cie.
- Fond : un écu : en référence aux missions de défense et de protection de la compagnie. Cet écu a la partition taillée, partie dextre en azur/partie senestre en gueules.
- Sur l'écu : Le Lion noir liseré d' or des Flandres et de Picardie en référence à l'origine géographique des cadres de la cie et de la zone d'action de l'unité. Celui-ci est légèrement décalé pour laisser une partie du flanc dextre de libre pour recevoir l'inscription de haut en bas : "TAILLY", nom de la demeure familiale du Général LECLERC en Picardie (nom de baptême également du char de commandement du général).
- A cheval sur la pointe de l'écu et de l'ancre : le numéro "5" en bleu TDM, numéro d'ordre de la compagnie au sein du régiment.

Merri par avance

Capitaine GOUËSMEL Philippe
Commandant la 5° Compagnie du
Régiment de Marche du Tchad



LTN GROS LA FAGE Eric
Officier Technique
du Régiment de Marche du Tchad
Quartier Darnique
BP 480 N'DJON

A N'DJON, le 21 août 2018

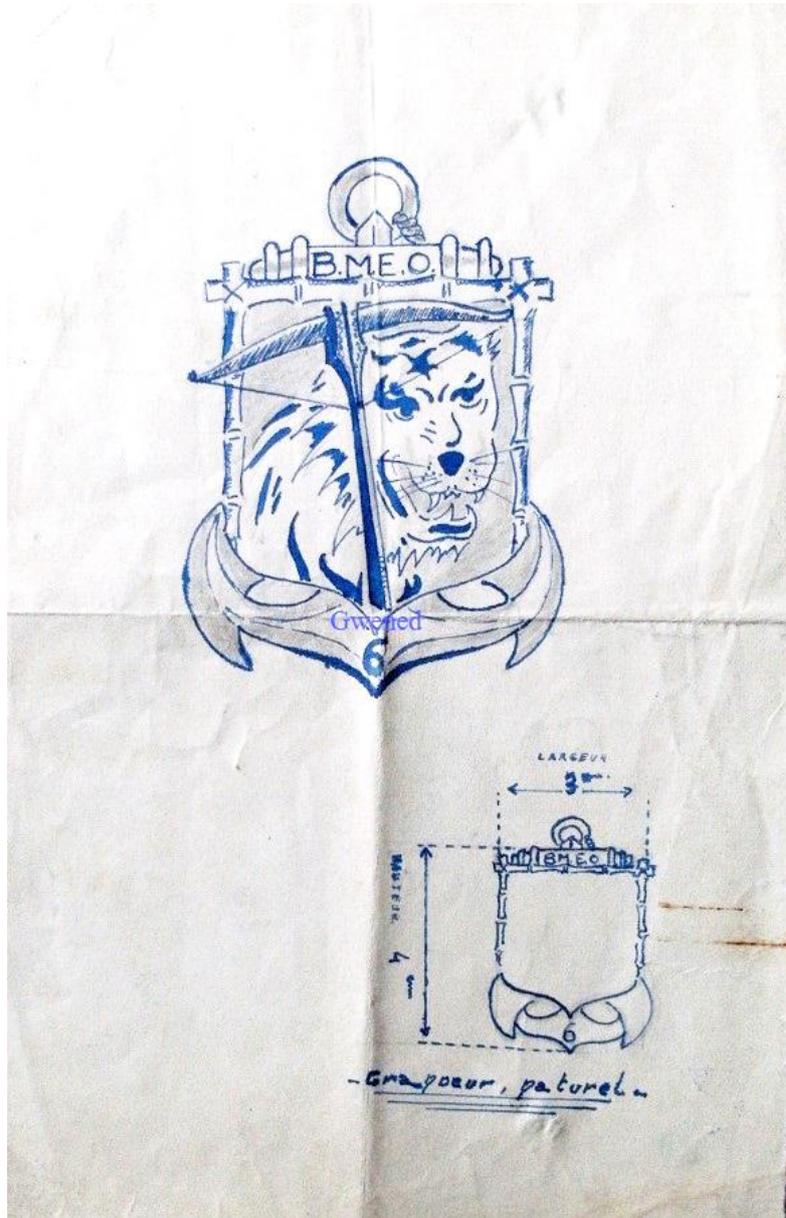


- NB. ① Les Lettres "TAILLY" seront réalisées en or
- ② le Lien est liseré d'or sur tout son contour et sur certaines parties du corps pour accentuer les effets : griffes, crinière, etc...

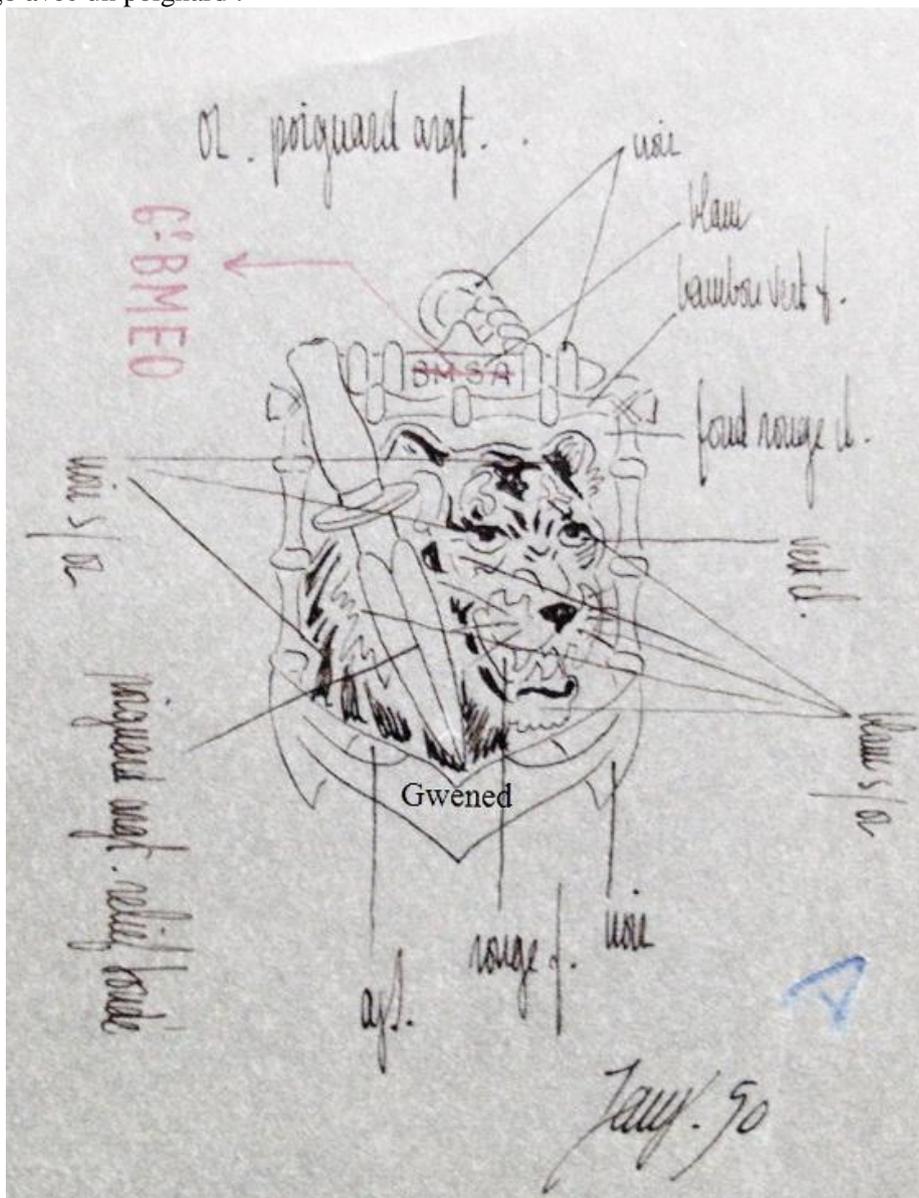
Capitaine GOUËSMEL Philippe
Commandant la 5^e Compagnie du
Régiment de Marche du Tchad

Annexe 3.9 6^e Bataillon de Marche d'Extrême-Orient

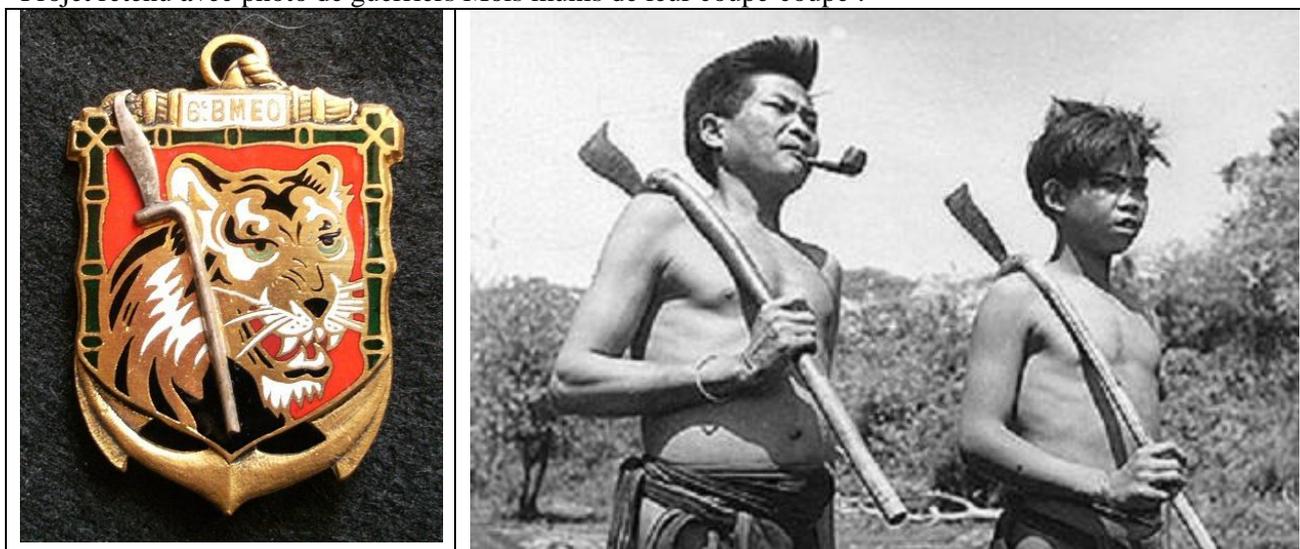
Projet de Drago avec une arbalète :



Projet de Drago avec un poignard :



Projet retenu avec photo de guerriers Moïs munis de leur coupe-coupe :



Annexe 4.1 Documents relatifs au 2^e RIMa – Détachement pour la RCA :

Extrait du journal régimentaire :

DEPART EN R.C.A

VOUS AVEZ DIT BELU??

LE 11^e R.I.Ma VA BIENTOT PARTIR EN REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINE; LES MARSOUINS QUI PARTICIPENT A CETTE MISSION EXTERIEURE ARBORERONT UN NOUVEL INSIGNE. CET INSIGNE DE DETACHEMENT EST COMPOSE DE L'ANCRE DU 2^e SURMONTÉE D'UN BELU



Cette nouvelle disposition rappelle l'insigne de la 2^e Brigade Française Libre qui était composée d'un Belu rouge sur un cercle blanc entouré d'une bordure bleue.

Le Belu était l'équivalent du Dahut des Tchadiens; animal bizarre souvent évoqué dans les plaisanteries d'accueil.

Le Belu possédait: un corps de chameau avec un sextant sur le dos; des pattes d'éléphant; une tête de dragon.

Bon à tirer :

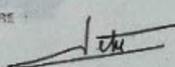
O.D. N°

FRAISSE-DEMEY
BIJOUTERIE - JOAILLERIE
COUPES - MÉDAILLES
INSIGNES - BRELOQUES
TROPHÉES - MÉDAILLES DE COLLECTION

181, RUE DU TEMPLE — 75003 PARIS
Tél. : 807.41.75 +
Télex 250-503 PUBLIC PARIS

CEtte MAQUETTE RÉALISÉE À TITRE GRACIEUX
RESTE NOTRE PROPRIÉTÉ. VEUILLEZ NOUS
LA RENDRE S.V.P.

BON A TIRER

| | |
|-----------|---|
| QUANTITÉ | 1100 exemplaires |
| SIGNATURE |  |



R.C. Paris 3 12 71 15